

NUMERO 16 - FEVRIER 2006
2 EUROS

L'envolée

Pour que cesse l’acharnement...

ÉDITO

Monsieur,
Veuillez trouver, ci-joint, copie de la plainte déposée par mes soins contre l'administration pénitentiaire pour agression sexuelle et atteinte à la dignité humaine. J'ai déposé cette plainte aidé de mon avocate maître Boesel auprès des instances internes qui l'ont classée sans suite. C'est pour cette raison que nous nous portons partie civile dans ce dossier pour que plus jamais ce genre d'acte de barbarie ne soit à nouveau perpétré par des agents de l'administration pénitentiaire. Je suis en outre obligé de vous raconter mon parcours carcéral de ces quatre dernières années pour que vous compreniez bien l'urgence de la situation actuelle. En août 2001, je suis incarcéré après avoir tenté de délivrer mon frère Christophe à l'aide d'un hélicoptère au-dessus des prisons de Fresnes; à partir de ce moment et jusqu'à aujourd'hui, je ne dois ma survie qu'à la mobilisation de ma mère, gravement malade, qui anime avec ses amis une petite radio associative se faisant le relais de l'intérieur des prisons, ce qui permet à un petit groupe de gens de savoir en partie, ce qui se passe *intra-muros*, obligeant ainsi le personnel pénitentiaire à plus de mesure lors de leurs exactions. PRISON de NANTERRE : Dès ma sortie de l'isolement, j'ai eu droit à la visite d'un groupe de surveillants qui étaient, d'après leurs propos, outrés que je sois en détention dite "normale". Certains d'entre eux m'ont promis de sévères représailles : «Ce que tu as fais au collègue, tu vas le payer amèrement; tôt ou tard on te crèvera, crois-nous tu vas le regretter, jamais nous te laisserons respirer à nouveau l'air de la liberté, etc..etc... ». (Suite page n°2)



Nous vivons dans une “démocratie” capable de mener des guerres internes pendant que pour le reste du pays, “la vie continue”.

Le printemps des lycéens et l'automne des cités ont été deux mouvements sociaux majeurs dans l'année écoulée. Très différentes, ces révoltes se caractérisent par la jeunesse

de leurs protagonistes, l'immense cri de ras-le-bol et la volonté de changement dont elles sont porteuses, l'isolement social dans lequel elles se sont déroulées et la répression qui leur a été opposée comme si l'Etat et le corps social avaient peur des enfants. Sans mythifier ces mouvements, force est de constater qu'ils se sont opposés sur tout le territoire aux lois des plus forts, dans un contexte d'offensive généralisée de la bourgeoisie.

Au cours de ces mouvements, le reste de la population s'est retrouvée confinée dans un rôle de spectateur. Les séparations, les cloisonnements engendrés par le système sont aujourd'hui profondément enracinés et très efficaces. Pour la grande majorité, si ces soulèvements sont compréhensibles, ils sont, malgré tout, dénoncés et rejetés pour leur forme d'action : on n'occupe pas un lycée, on ne brûle pas une voiture... L'ordre établi est légitime. Il ne doit en aucun cas être transgressé, bousculé.

La jeunesse contonue d'inquiéter et la société renforce son arsenal législatif et coercitif pour enrayer tout débordement. Du dépistage pré et post-natal des conduites à risque à la construction des prisons pour enfants, la frénésie sécuritaire n'a aucun tabou.

Ce numéro est principalement consacré à la question de la répression des mineurs. La chape de plomb paraît totale mais à mieux y regarder nombreux sont ceux qui refusent la soumission, s'organisent et continuent à se battre.

Ces paroles et ces écrits renforcent l'idée qu'il est fondamental de briser toutes les barrières qu'elles soient sociales, culturelles, identitaires... pour en finir un jour avec tous les enfermements.

SOMMAIRE

Pour que cesse l’archarnement
Vol au-dessus d’un nid de courroux
DOSSIER ENVOLÉE JUNIOR
Le bonheur après trois ans
Le remède est pire que le mal
Plutôt délinquants que flics
Du côté du Théâtre du fil
Une enfance à l’ombre
La normalisation médicale des mineurs
Les prisons françaises, écoles de la vie...

p 1 à 5
p 6 et 7

p 8 et 9
p 10 et 11
p 12 et 13
p 14 et 15
p 16
p 18 à 20
p 22 et 23

Petit historique de l’enfermement des mineurs
Réinsertion au CJD de Fleury
Récit de la 2e nuit d’émeutes à Clichy-sous-Bois...
Ichem, tu as dix-sept ans, tu habites à Clichy
La chasse à l’enfant
(De) L’être à l’autre
PROCES DU JOURNAL L’ENVOLEE
L’évasion est une forme de légitime défense
Divers adresses, abonnement...
Pour Mébarek Maloum, mon père,

p 24 à 26
p 27
p 28
p 31 à 34
p 35 à 37
p 38 et 39
p 40
p 41 et 42
p 43
p 44

Tous m'ont promis de me mener la vie impossible en essayant de me faire craquer, ce qu'ils ont en partie réussi à faire. Aucun de mes courriers pour dénoncer cet état de fait n'a réussi à franchir l'enceinte de la prison, ce dont je me suis rendu compte il y a peu. Je pensais qu'en dehors du courrier des proches et des amis qui m'arrivait en pointillé, se faisant de plus en plus rare, les lettres "officielles" parvenaient à leur destinataire. Assurer sa défense en prison est impossible si on espère saisir les instances internes par le biais du courrier. C'est un mode de recours illusoire : même les lettres d'avocats sont ouvertes, quand elles ne disparaissent pas purement et simplement.

Durant ce séjour à la prison de Nanterre, aucune activité ne m'a été accordée, pas d'accès à la scolarité ni au sport malgré mes nombreuses demandes. Régulièrement, des coups violents étaient assénés dans la porte de ma cellule pendant mon sommeil, et cela à toutes les heures de la nuit, ce qui, vous l'imaginez, me faisait battre le cœur à tout rompre. Ceci a duré plus d'un mois, jusqu'à ce que l'administration pénitentiaire me transfère sur la prison de Fleury-Mérogis (Essonne). C'est sous le prétexte fallacieux de préparation d'une tentative d'évasion et sans aucune preuve pour accréditer cette thèse, que tous mes transferts seront justifiés ; il deviendra l'argument numéro un pour justifier les mesures ultra-coercitives et autres subtilités liberticides tendant à faire craquer un individu. Je vous rappelle que ces fausses allégations ont été portées moins d'un mois après ma sortie de l'isolement, ce qui permet de souligner l'affabulation évidente des surveillants.

C'est donc en décembre 2001 qu'à peine arrivé à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, les surveillants me tiennent à s'y méprendre le même discours que leurs collègues de Nanterre, à savoir : « Pour toi, ici, il n'y a rien à espérer, à part les deux promenades quotidiennes prévues par le règlement tu n'auras rien, et il vaudrait mieux que tu marches la tête baissée parce que l'on n'hésitera pas à te faire la peau... » Dès la première nuit, lors de la ronde, je suis réveillé en sursaut par des coups de pieds violents dans la porte de la cellule ; ils se poursuivront une large partie de la nuit ainsi que les nuits suivantes. Au bout de vingt jours de ce régime, je décide, faute d'autre choix, de monter au quartier disciplinaire, leur précisant que je n'en sortirais que lorsque j'aurais été transféré dans une

autre maison d'arrêt de la région parisienne, dans l'espoir que ces procédés dignes de tortionnaires rompus à une discipline barbare cesseraient. A l'époque, le directeur général de Fleury-Mérogis me demande d'intégrer un autre bâtiment de la tripale, me précisant que je ne serais plus "importuné". J'ai donc pris sur moi de sortir du quartier disciplinaire pour tenter de retrouver un semblant de tranquillité. Cela n'a duré en tout et pour tout qu'un ou deux mois, juste le temps nécessaire à ce que je récupère mon souffle. Puis, un agent n'a rien trouvé de mieux à faire que me ramener en retard au parloir deux fois consécutives ; je n'ai rien dit, espérant que cela ne se reproduirait pas. Mais suite à la seconde fois le même agent m'a refusé l'accès à la cour de promenade auquel je pouvais prétendre à l'issue du parloir de vingt minutes. Il prétextait que des personnes ayant eu la même série de parloirs ne peuvent accéder à la promenade ensemble, alors que le règlement interne stipule que si le temps restant après le parloir est égal ou supérieur à 30 mn, comme c'était précisément le cas à cet instant, la promenade pouvait avoir lieu ; il restait 30 mn avant la fin de la promenade, et tous les détenus présents au parloir dans la même série que la mienne ont pu accéder à la cour de promenade.

J'ai donc prévenu le surveillant que la prochaine fois, je me couperais les veines et qu'il serait seul responsable de cela.

L'agent a d'abord rigolé en me disant que je lui rendrais service, puis pour se couvrir, il a mis un rapport d'incident, prétextant que je l'avais menacé de



mort. Je suis donc passé en commission disciplinaire et j'ai été placé dans le quartier du même nom. A la fin de cette nouvelle sanction, j'ai refusé catégoriquement de sortir du mitard. Au bout d'un mois j'ai reçu la visite du directeur qui m'a de nouveau demandé de sortir du quartier disciplinaire, m'indiquant qu'il avait fait le nécessaire pour que je sois transféré dans un autre établissement. J'ai accepté, mais à la condition que je retourne à l'isolement pour ne pas retrouver le personnel encadrant la détention dite "normale", afin d'éviter un quelconque affrontement. Je lui ai expliqué au passage, les sévices physiques et moraux subis quotidiennement, comme le manque de sommeil, les crachats dans la nourriture et les nombreuses menaces dont j'ai fait l'objet, lui précisant que je n'étais pas sûr de pouvoir me contrôler lors des prochaines exactions de son personnel vu que mon seuil de résistance personnelle était atteint. Je me suis donc retrouvé durant un mois environ au quartier d'isolement de Fleury-Mérogis.

J'arrive au début de l'été 2002 à la maison d'arrêt de Villepinte (Seine-Saint-Denis). Je suis reçu par la direction de l'établissement qui me précise qu'en son enceinte, personne n'est au courant des motifs de mon incarcération et que tout se passera bien. Dès le lendemain, chaque surveillant vient se "présenter" à moi, certains d'entre eux me font remarquer qu'ils étaient en poste à la maison d'arrêt de Fresnes, celle où a été perpétrée la tentative pour laquelle je suis incarcéré. Tous ne me disent pas clairement qu'ils comptent me nuire ; avec subtilité, ils me le font comprendre terminant toutes leurs phrases par : « on t'a à l'œil ». Pour les plus virulents d'entre eux, j'ai droit à de nouvelles menaces de mort, des promesses de me faire les misères nécessaires pour me faire craquer, de s'en prendre à ma famille en leur refusant l'accès au parloir sous divers prétextes dont le plus récurrent est « Madame, vous vous êtes trompée dans la prise de vos rendez-vous ». Ils agissent principalement de la sorte avec mon épouse qui vient avec ma fille prématurée dans les bras. Ma mère, elle, se serait empressée de faire un scandale en pareille situation, suivi d'un dépôt de plainte, ce que les agents ne sont pas sans savoir. Ils me répètent sans cesse à toute heure du jour et de la nuit : « On en a fait craquer des plus durs que toi ». J'ajoute que dans cet établissement, mon linge de corps est régulièrement souillé par des substances soit grasses, soit sucrées, avec en prime une fois sur

deux des traces de chaussures prouvant l'acharnement des agents.

Quelques jours avant mon mariage, ma mère m'a fait remettre une chemise offerte pour l'occasion par un ami de mon frère qui travaille dans la livraison de sang et d'organes et qui a laissé une vieille puce téléphonique qu'il croyait définitivement perdue et déclarée telle, donc inutilisable. Je rappelle que mon épouse aurait pu me donner cette puce au cours d'une visite si une quelconque préméditation était en cause. De retour dans ma cellule, j'ai trouvé celle-ci sens-dessus-dessous, pâtes vidées à même le sol, café, riz, sucre également vidés à même le sol, briques de lait éclatées contre le montant de mon lit et vaguement essuyées avec mes serviettes de toilette.

Le même jour à 21 heures, deux inspecteurs de la police criminelle, deux maîtres-chien avec leur animal respectif, et une dizaine de surveillants du plus gradé au simple surveillant ont investi ma cellule pour procéder à la perquisition des lieux, déjà retournée par certains agents. Evidemment, ils n'ont rien trouvé se rapportant à la puce inexploitable trouvée dans la chemise sus-citée.

D'ailleurs, mon épouse n'a pas été inquiétée, puisque ma mère a appelé le commissariat pour faire savoir aux policiers que le propriétaire de la puce se déplacerait dans la journée ; ce qu'il a fait sans tarder, clôturant ainsi cette malheureuse affaire.

Néanmoins, environ une quinzaine de jours plus tard, j'ai été placé à l'isolement à la demande du directeur de Vilpinte.

C'est précisément à cette période qu'a commencé pour moi le véritable calvaire. Dès l'instant où je me suis retrouvé à huis-clos avec les surveillants, la situation a basculé dans l'horreur. J'ai été soumis à de nombreuses brimades dont des restrictions alimentaires, le tutoiement est devenu systématique, un bon de cantine sur quatre m'était accordé, pour ne pas attirer l'attention de la comptabilité, je suppose. A plusieurs reprises j'ai découvert des crachats et autres immondices dans mes "repas" servis par l'administration pénitentiaire. Provocations non-stop, fouille de la cellule et fouille à corps quotidiennes, à toute heure du jour et de la nuit, insultes permanentes derrière ma porte assorties de coups de pieds. C'est à cette époque que je sens ma raison vaciller et que pour ne pas perdre pied, je décide de leur répondre



en les insultant à chaque fois que j'entends l'un d'entre eux proférer des menaces de mort à mon encontre ou celle de ma famille. Ces tortionnaires m'en donnent de suite l'occasion, puisque le soir même, ils me font croire qu'ils ont pénétré dans la cellule pendant mon sommeil, faisant des bruits de clefs dans la porte. Je suis en sueur tant la tension est grande, je les sais prêts à tout, je pense que ma dernière heure est venue quand, dans le noir, j' imagine le nombre. Je suis à bout. Quelques secondes plus tard, je comprends qu'ils sont en fait dans le couloir lorsque je les entends s'éloigner en ricanant. Je me mets à hurler comme un animal blessé, puis sortant complètement de mon sommeil, je me mets à les insulter. Ces images ne me quittent plus depuis cette nuit de cauchemar éveillé, je ne dors que d'un œil entre chacune de leurs insultes nocturnes.

Souvent, pendant la palpation obligatoire avant chaque mouvement, certains surveillants me touchent volontairement les parties intimes pour provoquer une réaction de ma part. C'est à partir de ce moment que j'ai commencé à avoir des réactions violentes envers mes bourreaux ainsi que des idées de suicide, sans penser à la mort ; des troubles de la vision ont commencé à apparaître, des migraines insupportables, des troubles de l'audition sont également apparus, j'ai réclamé plusieurs fois la venue d'un psychiatre ou d'un psychologue, en vain. Un beau matin, je suis changé de bâti-

ment (isolement) vers 8 h 30 du matin ; comme la télé que j'ai payée est restée dans le bâtiment précédent, j'insiste pour qu'on me la ramène ; à 11 heures, n'ayant toujours pas obtenu satisfaction, je demande à ce qu'un gradé vienne régler le litige. Je tiens à préciser que, dans ce bâtiment, aucun cadeau n'est fait à l'isolé s'il lui manque ne serait-ce qu'un seul centime d'euro, il ne bénéficie pas d'un téléviseur durant 15 jours, même si entre-temps, un mandat est arrivé sur son compte. J'ai décidé de ne pas lâcher l'affaire, il en va de ma santé mentale.

J'insiste donc une partie de la journée jusqu'à ce que le chef de détention arrive accompagné de plusieurs agents ; il est sous l'emprise de l'alcool, c'est évident, il me dit de fermer ma gueule et me fait empoigner pour m'amener au quartier disciplinaire à titre préventif pour tapage. Devant tant de mauvaise foi, je me mets à l'insulter, le traitant d'un tas de noms d'oiseaux, lui déversant des flots de rage contenue, le traitant de bourreau en chef, lui disant que je le retrouverais dehors. Après avoir dessoulé, il a porté plainte.

J'ai par la suite été condamné à 5 mois de prison ferme et 600 euros de dommages et intérêts. Lorsque j'ai essayé d'expliquer au juge du tribunal de Bobigny les raisons des menaces et insultes, elle n'a rien trouvé de mieux à me rétorquer que mon seuil de tolérance était peu élevé !!!

Pour renforcer l'argumentaire factice de la partie civile, mon chef d'accusation (tentative d'évasion) a été évoqué une fois de plus pour souligner que c'était une circonstance aggravante.

D'ailleurs à ce jour, toutes les brimades, menaces, et autres comportements délictueux à mon encontre se justifient par la qualification de mon mandat de dépôt, de même que mon maintien en quartier d'isolement est nécessaire voire vital. Après avoir subi pendant environ dix mois la vengeance institutionnelle, la torture démocratique, puisque personne ne semble s'inquiéter outre mesure de ces nouvelles pratiques carcérales malgré les courriers de ma mère malade aux différents ministères concernés ainsi qu'une dénonciation publique lors du premier colloque à l'Assemblée nationale, le 1^{er} décembre 2004, sur le thème : "Les prisons et l'Europe" organisé par Christine Boutin.

Il y avait là, paraît-il, plus de 250 personnes présentes quand ma mère a pris la parole, donc question témoins il

y a de quoi faire, personne ne semble s'émouvoir outre mesure de ce qui se passe dans nos prisons. Il est bien plus facile de donner des cours de morale à des pays comme l'Irak quand un(e) soldat(e) humilie un prisonnier.

J'ai donc pris la décision d'aller une nouvelle fois au quartier d'isolement, histoire de sauver ma vie ainsi que pour obtenir un nouveau transfert pour trouver un peu de tranquillité. Je précise qu'à la prison de Villepinte, tous les soirs, j'étais privé de mon nécessaire de toilette, de mon bas de pantalon, et de mes chaussures été comme hiver. C'est donc en caleçon et en chaussettes que j'ai passé toutes mes nuits. Aucun joint à la fenêtre, ce qui m'empêchait d'avoir chaud l'hiver, même sous les couvertures. Il m'aura fallu faire 13 jours de cachot pour obtenir un nouveau transfert. A force d'être menacé, j'ai fini par répondre en piquant une crise de colère, m'en prenant aux choses plutôt qu'aux agents; je me suis retrouvé enchaîné, entravé par des chaînes aux pieds, conduit au parloir couvert de sang et trempé des pieds à la tête, vu que j'avais saccagé ma cellule en réponse à mes tortionnaires; c'est dans ces conditions que je suis allé au parloir voir ma femme, qui m'y attendait.

Ma mère a saisi l'OIP (Observatoire international des prisons) qui s'est rendu sur place et est intervenu.

Par contre, arrivé à la maison d'arrêt d'OSNY, j'ai pu constater que les chefs, d'une manière générale, faisaient en sorte d'éviter tout débordement et tout problème, ce qui n'empêchait pas certains surveillants de me réveiller la nuit, soit en claquant les œilletons contre les portes, soit en allumant la lumière durant de longues minutes jusqu'au réveil des détenus. A ce moment, nous sommes plusieurs à subir le joug vengeur de l'administration. Cela a duré six mois sans réel problème.

Le 8 novembre 2003, je suis transféré sur la maison d'arrêt de Rouen, soit à 130km de chez moi, cet éloignement ne visait qu'à la rupture des liens familiaux dans la mesure où mes proches, par manque de moyens (argent, voiture, santé) auraient dû abandonner les visites. J'ajoute que ma fille Sara qui vient de naître ne pèse que 960 grammes, ce qui justifie largement le fait que je ne veuille pas qu'elle prenne des risques contaminants dans les transports en commun en venant me visiter avec sa mère. Quant à ma propre mère, elle subit des transfusions régulières de plaquettes sanguines en

relation avec sa pathologie; elle est en effet atteinte du sida depuis très longtemps, soit au moins 24 ans, puisque ma petite sœur est née contaminée en 1981. Or, rien est fait pour aider cette gamine qui n'est responsable en rien de l'incarcération de ses frères mais paie un lourd tribut à la justice ainsi qu'à l'administration pénitentiaire qui précipite le pronostic de morbidité en l'envoyant se fatiguer dans des trajets usants et mortifères, puisque le pronostic vital est également engagé.

Je rappelle en outre que mon épouse est inscrite sur la liste d'attente des greffes du rein. J'ai donc, toujours à contre-cœur, intégré une cellule du quartier disciplinaire où l'on m'a laissé croupir durant 95 jours, alors que la loi ne prévoit que 45 jours de cette ultime mesure de rétorsion. Trois mois et cinq jours dans à peine 4 m2 sans un seul jour dehors; j'ai cru devenir fou, mais j'ai tenu bon. Je précise qu'à cette époque j'ai perdu un peu plus de 10 kg. Durant cette période, après une altercation avec un surveillant à cause du manque de sommeil provoqué par le maintien d'un projecteur allumé en permanence la nuit, j'ai eu droit à un repas avec des asticots en guise d'assaisonnement. Dans ce quartier disciplinaire, les fouilles à corps s'effectuent systématiquement à nu avant et après chaque promenade, l'humiliation y est permanente et quotidienne, et si je



désirais aller en promenade grillagée, il fallait que j'accepte que les agents me volent mes CD et mélangent mon linge propre avec le sale durant mon absence de la cellule.

J'ai été transféré de nouveau sur la région parisienne, à la maison d'arrêt

de Nanterre (Hauts-de-Seine). Dès mon arrivée, j'ai fait l'objet de la part des surveillants du quartier d'isolement de provocations multiples et de plus en plus poussées sur l'échelle de la crapulerie, vols permanents dans mon paquetage pendant mes séjours au cachot: tee-shirt, short, chaussettes, caleçons. Un surveillant m'a même bousculé pour provoquer une rixe à laquelle je n'ai pas donné prise, toutes mes séances de sport ont été annulées sous des prétextes fallacieux, plus toutes les menaces de mort proférées clairement ou par sous-entendus, en présence de témoins pour ces derniers. Je suis resté trois mois avant d'être à nouveau transféré à la prison de Fleury-Mérogis.

C'est en 2004, en plein été, que j'arrive au bâtiment D5 de Fleury-Mérogis, construit sur le modèle américain. Je suis placé à l'isolement où tout m'est interdit, je passe sur les provocations verbales qui finissent par me faire craquer et insulter ceux qui les profèrent, entraînant inévitablement de nouvelles sanctions disciplinaires. Par exemple, un soir, un valeureux surveillant vient nous insulter derrière la porte lors de sa ronde: «Bande de pédés, vous rigolez moins maintenant qu'on a droit de porter des cagoules pour vous matraquer la gueule, vermines, chiens que vous êtes etc...»

Les autres isolés et moi-même avons répondu à ces insultes par des insultes. Sur deux détenus ayant pris un compte rendu d'incident, je suis le seul à avoir été condamné. Je n'ai pas souhaité être assisté de mon conseil car je connaissais l'issue du "procès" interne, et je n'ai pas voulu comparaître devant ce pseudo-tribunal. J'ai donc été sanctionné de 15 jours de mitard.

A mon arrivée au quartier disciplinaire, je suis passé comme chaque fois à la fouille réglementaire; une fois nu, le responsable de la fouille me demande de me retourner, de me baisser, de tousser devant l'auditoire, ce à quoi je refuse catégoriquement de me soumettre par un refus clair et net: «Je ne me baisse pas et je ne tousse pas». A ce moment précis, une demi-douzaine de surveillants me sautent dessus, m'immobilisent en me plaquant au sol et commettent une agression sexuelle en ce sens que l'un des gardiens, après avoir enfilé une paire de gants en latex, m'a écarté les fesses sur l'ordre d'un brigadier présent. A ce jour, une plainte a été déposée contre eux, et cela fait plus d'un an que j'attends d'être entendu par les services de police, alors que pour le

brigadier saoul de Villepinte qui avait porté plainte contre moi pour insultes, ça n'avait mis que 15 jours pour que je sois entendu et moins de quatre mois plus tard pour être jugé et condamné. Depuis le jour de cette agression sexuelle, j'ai véritablement atteint mes limites, décidé de rendre la justice moi-même, je suis parvenu au bout de ce qu'un être humain peut encaisser en terme de torture. Ma mère a tellement argumenté pour que je porte plainte et que je transcende la vengeance en un ultime combat pour ma vie que j'ai fini par le faire, sans m'illusionner outre mesure. Elle m'a dit que si je ne portais pas plainte, ce serait comme une sorte de consentement mutuel, que les agents bourreaux réitéreraient ce genre de viol collectif, et aussi que si j'en attrapais un ou deux pour leur faire du mal, cela me soulagerait sur le coup mais n'empêcherait en rien qu'ils recommencent sur d'autres.

Depuis ce "viol" de mon intimité, je n'ai pu me regarder dans le miroir pendant des mois, et aujourd'hui je suis toujours sous le choc: cauchemars, angoisses, stress dû à l'idée qu'une telle violence physique et morale se reproduise un jour. A l'issue de cette fouille éhontée, j'ai eu le pouce du pied droit cassé et sûrement des côtes fêlées suite à la violence de l'altercation. J'ai alors fait état de ce qui s'était passé au médecin présent qui a catégoriquement refusé de m'ausculter et de me fournir un certificat médical faisant état des ecchymoses, blessures et possibles séquelles résultant de la fouille musclée subie quelques jours auparavant. Heureusement que la France est le berceau des droits de l'homme, sinon qu'est-ce que cela serait ? Je suis donc repassé au prétoire pour avoir répondu verbalement aux surveillants qui m'ont torturé, et j'ai repris 15 jours de cachot.

Quelques temps après, toujours au QHS de Fleury-Mérogis (D5), suite à d'autres insultes proférées à mes tortionnaires, j'ai de nouveau subi une fouille dégradante à laquelle j'ai refusé une nouvelle fois de me soumettre. Suite à cette altercation avec mes bourreaux de la fouille, le midi même, après avoir ingurgité le "repas", je suis tombé dans un sommeil profond et comateux qui s'est prolongé toute la journée. A mon réveil, j'ai été pris de nausées, de vomissements, de coliques. A l'époque, j'en ai fait part à mon conseil, qui n'a visiblement pas pris mon récit au sérieux. Il était pourtant exclu que j'en fasse part au médecin présent, puisque c'était le même qui m'avait refusé l'aus-

cultation et le certificat médical le mois précédent.

J'avoue que des pensées de suicide se sont de nouveau manifestées, mais en les analysant, je me suis rendu compte que jamais je n'ai eu envie de mourir, j'avais juste envie de faire cesser cette douleur morale infligée par le rouleau compresseur et vengeur de l'appareil pénitentiaire. C'était cela ou des actes sauvages de "légitime violence". C'est en pensant à ma fille, ainsi qu'à mes proches, que j'ai choisi de continuer à combattre debout, comme je l'ai toujours fait depuis le premier jour de mon incarcération.

A la suite de ces nombreux incidents, j'ai été transféré à la maison d'arrêt de Liancourt, dans laquelle je suis resté deux mois sans réels problèmes. J'ai ensuite été retransféré sur la maison d'arrêt de La Santé à Paris où je ne suis resté que huit jours au prétexte que trop de types de même profil se trouvaient dans cet établissement. J'ai donc été transféré de nouveau à Fleury-Mérogis, cette fois-ci au bâtiment D1, en détention dite "normale" puisque mon avocat a eu gain de cause devant le tribunal administratif pour un délai non respecté par l'AP sur une mesure de placement à l'isolement.

Comme à chaque fois que j'ai eu la possibilité de me trouver en détention classique, aucun problème de comportement n'a été constaté. Par contre, à chaque fois, les problèmes ont recommencé, dès que le huis-clos avec les surveillants a été remis en place. Tout à coup, d'après les dires de mes tortionnaires, je devenais dangereux, démoniaque, incontrôlable, etc. Après huit mois d'un comportement irréprochable, j'ai été transféré de nouveau à la maison d'arrêt de Rouen, celle-là même d'où je vous écris et où j'avais passé 95 jours dans moins de 4m² pour obtenir un rapprochement familial. Nous sommes le 15/09/2005 et mon procès est prévu pour mai prochain. Cet éloignement, outre le fait d'essayer de faire exploser les liens familiaux, lèse en priorité les libertés fondamentales de la défense, en m'empêchant de préparer sereinement celle-ci.

Faute de moyens financiers, nous ne payons pas notre avocate qui bénéficie de l'aide juridictionnelle, donc un minimum; je ne puis lui demander de payer les voyages de sa poche afin de parcourir 130 km pour venir me voir et m'aider à travailler sur mon dossier. Je précise que le dossier étant fermé, rien ne justifie le blocage de mon cour-

rier, de celui de ma femme en particulier, alors que cette dernière est inscrite sur la liste des greffes du rein comme je l'explique plus haut, ce qui m'angoisse au plus haut point.

Encore une fois, c'est la famille qui est prise en otage, je rappelle que ma petite sœur Lyndia est l'enfant la plus âgée à être encore en vie après une contamination mère-enfant. Si cela ne s'appelle pas de la torture, comment qualifiez-vous ces exactions, ces actes de barbarie, de vengeance et d'acharnement mortifère ?

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ma lettre, et il me semble nécessaire de souligner la notion d'urgence et de détresse, dans laquelle ma famille et moi, nous nous trouvons. J'insiste sur le fait que ma vie ainsi que celle de ma famille est gravement menacée, ce que les agents de l'AP, sous le sceau de l'impunité, nous font largement savoir. J'ajoute que pour épuiser tous les autres recours, il faudrait que mon courrier puisse sortir et arriver, qu'*intra-muros* ces recours sont un mode illusoire, que ce présent courrier est l'exception qui confirme la règle, et que si personne n'intervient, mille fois ma famille ou moi avons le temps de mourir et de venir grossir les statistiques.

Merci d'ores et déjà pour toute l'aide que vous voudrez m'apporter.

Cyril KHIDER

A l'Observatoire international des prisons

Au Directeur de la maison d'arrêt Bonne-Nouvelle

Au Préfet de Seine-Maritime

A Madame Hélène LUC, sénatrice

A Monsieur Jean-François VOGUET, sénateur

A Monsieur Jean-Claude LEFORT, député

A Monsieur Pierre BOURGUIGNON, député

A Monsieur François HOLLANDE, député

A Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, médiateur de la République

A la Cour européenne des droits de l'homme

Au Comité européen pour la prévention et des peines ou traitements inhumains ou dégradants.



Encore une fois, je suis obligée de revenir sur les conditions de détention de mon fils Cyril qui, comble du paradoxe, continue toujours sa grève de la faim juste pour espérer sauver sa peau.
Ça fait trois semaines aujourd'hui.
Je suis épuisée nerveusement et moralement.
Suis-je obligée de regarder mon enfant mourir dans la plus totale indifférence ou dois-je commettre un acte spectaculaire et violent pour espérer le sauver ?
C'est à vous, amis lecteurs, que je le demande.

Je croyais comme beaucoup de gens en France que le simple fait de n'être pas jugé faisait de vous un innocent potentiel, je croyais même que dans le code pénal, cela s'appelait la présomption d'innocence.

Quelle candeur, quelle naïveté au regard de la sentence de mort qu'il subit avant même d'être condamné officiellement ! J'aurais dû le savoir, puisque depuis des années la justice a mis en place un fonctionnement qui n'a d'autre but que d'éradiquer toute ma famille, une tentative d'homicide judicieusement orchestrée après des années de non-assistance à personne en danger. En 98/99, l'Oscar dit du "nettoyeur", en référence à Nikita, célèbre film de Luc Besson, est attribué au ministère de l'éducation nationale. Il n'est jamais intervenu dans le cadre d'une quelconque discrimination malgré mes nombreux courriers quand ma fille s'est fait frapper à côté de son lycée par des élèves venus la traiter de sidaïque, de pute et autres douceurs de même acabit. C'est dans ce contexte que naît l'origine de mon premier dépôt de plainte envers une institution.

Tout a commencé lorsque l'infirmière et la conseillère d'orientation ont dévoilé la pathologie VIH de ma fille devant un parterre d'élèves, violant ainsi, que dis-je, partouzzant allègrement – puisqu'à deux – le secret médico professionnel.

Aucune porte n'a jamais été ouverte à ma fille, au contraire, elles lui ont été régulièrement claquées au nez – quand elles ne se refermaient pas sur ses doigts. Pas la moindre association n'a daigné lui venir en aide pour la soutenir, à cause de la situation de son frère Christophe, je suppose. L'état se soucie de ses "mauvaises victimes" comme de son premier condamné à mort, qui plus est quand celles-ci se traînent une pathologie sulfureuse en forme de croix, connotée péché, couronne d'épines bien visible, histoire que personne n'oublie en les croisant que le chemin de la rédemption sociale ne se parcourt que l'échine ployée. Quant à moi,

vilaine Marie-Madeleine, je peux à peine en parler sous peine de voir ma fille recevoir les pierres qui me sont destinées.

Au bout de quatre ans, à force d'insistance, après m'être embrouillée avec Cyril qui est allé claquer les trois mêmes agresseurs, il m'a été répondu que ma plainte était classée sans suite, car trop générale ! Personne n'a cherché lors de l'enquête à entendre le médecin de l'hôpital où j'avais conduit ma fille tout de suite après l'agression physique, personne n'a entendu les copines témoins ; n'ont été entendus que les acteurs à charge (éducation nationale).

J'ai donc décidé de me porter partie civile, aidée d'une avocate, maître Candon, qui m'a demandé de déposer un dossier au bureau de l'aide juridictionnelle. Huit mois après, je n'ai toujours pas de réponse. Si ça, ce n'est pas une volonté de fabriquer soit de fabriquer une délinquante soit de la squizzer du système, c'est que je ne comprends rien.

Ma fille n'est jamais retournée au lycée, incapable de surmonter le regard des autres, ceux qui l'ont frappée. Aujourd'hui, cette volonté de lui faire payer par procuration la vie de ses frères se pérennise sous la forme de trajets usants et mortifères.

Je ne me fais aucune illusion quant à l'aboutissement de cette démarche, et le fait de porter plainte n'est qu'un moyen de laisser une trace de l'incompétence chronique des différentes institutions ainsi que de leur acharnement homicide.

Encore une fois, Je ne suis pas dupe du business de la victimisation, sœur siamoise de la sécurité, de son loto pénal, de ses bonnes et mauvaises victimes ; mais pour l'heure, c'est la seule arme que j'ai pour me défendre, même si elle s'enraye souvent. Je m'en sers à chaque fois que je le juge nécessaire.

A la veille des prochaines présidentielles, les politiques ont mieux à faire, ils ont enfilé leurs armures de Monsieur Propre afin de débarrasser la France de tout ce qu'elle compte à leurs yeux de réfractaire au système. Ils ont en outre investi le grand cheval de Troie de la sécurité pour bouter hors de nos frontières l'immigration et oxyrer l'insécurité, sentiment diffus savamment distillé dans l'inconscient collectif de téléfilms en reportages, de journaux télévisés en témoignages larmoyants, le tout avec une constante priorité : le gibier de potence, ce monstre affreux, au corps de pauvre et à la tête d'étranger.

Ce ne sont pas quelques types que l'on torture au fond de leurs cellules et leurs familles qui vont venir gripper la belle

machine de la logique sécuritaire, quand même !

Surtout que ces derniers sont présentés comme des têtes de liste au hit-parade de la dangerosité, bien avant les sérials killers, les pédophiles ou autres psychotiques mangeurs de cerveau.

Ces trois dernières catégories, l'état nous les ressort de la boîte à Pandore chaque fois qu'il veut obtenir l'aval du peuple pour asseoir telle ou telle mesure liberticide financièrement rentable. Et va que je te mets du sérial killer ou du violeur dans tous les médias pour vendre du fichier ADN européen, va que je te vends du terrorisme pour justifier la torture, la biométrie, les fichiers internationaux, la vidéo-surveillance et les écoutes téléphoniques; va que je te vends du Outreau et son cortège de casseroles à la sauce Dutroux pour nous vendre du bracelet électronique, j'en passe et des meilleures...

Pourtant, la réalité est que derrière cette mascarade sécuritaire se cache une logique financière implacable qui continue de se mettre en place sous le nom de LOLF (loi organique relative aux lois des finances). C'est une loi qui ne vise qu'à gagner encore plus d'argent sur le dos des embastillés, avec comme objectifs principaux, la prévention des évasions (qui sont les plus basses d'Europe je le rappelle), et la réduction du coût d'une journée d'incarcération. Tout cela ne sert qu'à huiler la machine à sous du parc immobilier.

Pour ce qui est du maintien des liens familiaux, la parade vient d'être trouvée dans ce projet financier; maintenant l'AP pourra excentrer à outrance puisque seront prises en compte dans ce projet les prisons dotées d'accueil pour y recevoir les familles (objectif: 76 pour 2006) et celles dotées d'espaces pour enfants (62 en 2006). Autrement dit, l'AP peut construire des prisons à perpète-les-oies et y incarcérer n'importe qui, même loin de sa famille, sans le moindre accès au téléphone, son objectif sera rempli si quelques malheureux mètres carrés existent pour les visiteurs.

Alors, avis à tous les grains de sable avérés ou supposés, c'est-à-dire à ceux qui tentent de dénoncer le durcissement des conditions de détention, les exactions de la pénitencière, à ceux qui tentent juste de défendre leur dignité. Pour tous ceux-là, trois armes de choc ont été créées: les ERIS certifiés AOC par ceux qui les ont dégustées, l'isolement total et la mesure hygiaphone.

Quant à ceux qui cherchent à s'évader ou supposés tels, ou accusés de, je vous laisse deviner l'ampleur des mesures coercitives à leur encontre !

Cela fait dix ans aujourd'hui que je me rends dans tous les

parloirs de France, de Strasbourg (Bas-Rhin) à Lannemezan (Pyrénées-Orientales) en passant par Lyon (Bouches-du-Rhône), Grasse (Alpes-de-haute-Provence), Luynes (Bouches-du-Rhône), Perpignan (Hautes-Pyrénées), plus toutes les prisons d'Ile-de-France et de Rouen (Seine-Maritime). Depuis quelques mois, j'ai constaté la chose suivante: la prison gronde, chuchote, complot, c'est une véritable poudrière qui ne va pas tarder à exploser. Reste à déterminer quand et comment, et surtout quelle sera l'étincelle qui mettra le feu à la mèche pour que l'embrasement soit total, comme cela s'est passé dans les quartiers, il y a quelques semaines. Personne ne pourra dire: « On ne savait pas ».

Je sais que je vais me faire traiter de paranoïaque par certains, mais ce qui suit est ma vision toute personnelle des choses, elle se voudrait juste lucide. Dans une perspective d'élargissement du projet financier, pousser les prisonniers à bout, ne serait-ce pas un moyen sûr de désengorger le parc immobilier à moindre coût ? Imaginons de bonnes vieilles émeutes *intra-muros*. Que se passerait-il, entre le feu, les coups de matraques distribués à tour de bras, les lacrymogènes, les balles gomme-cogne, les balles réelles, les piétinements dus à des vagues de panique, le tout sans aucun moyen de s'échapper, contrairement aux émeutiers dans le labyrinthe de leurs cités. Je vous laisse imaginer le nombre de prisonniers (ères) en moins. Le jackpot du casino sécuritaire, en quelque sorte !

Attention ! Nos ministres veillent sur nous ! Même mis en examen, ils continuent de construire des prisons (monsieur Bédier), expérimentent ou vantent les vertus du bracelet électronique (monsieur Fenech) ! Comment ne pas dormir tranquille ? le parc s'agrandit !

Au moment où j'écris ces lignes, je me dis: comment peux-tu espérer que ces gens sauvent ton enfant alors qu'ils sont prêts à en sacrifier des dizaines, voire des centaines sur l'autel de la sécurité ? Que vaut la vie de ton fils en grève de la faim ou pas, vivant ou mort, maltraité ou pas, ainsi que celle de tous les prisonniers (ères) de France, face à la machine à récupérer des votes ? Rien, que dalle, il mourra dans l'indifférence la plus totale juste parce qu'il aura voulu refuser la torture et demander un jugement équitable !

En tout cas, si l'ACAT réussit à sauver mon fils c'est que Dieu est à sa tête, sinon c'est qu'il est définitivement dans un mirador géant !!!



L'enfant et le système

Postulat : l'enfant est un être antiéconomique

Étymologiquement, l'enfant est celui qui ne parle pas (*In-Fans*), donc ne prévoit pas, ne peut pas promettre, n'a pas de conscience du temps : par définition, l'enfant est un être antiéconomique.

La réalité est très éloignée de la théorie : sur les 3/4 de la planète, les enfants travaillent et produisent très tôt, et dans les pays dits développés les enfants sont une des cibles, actives et passives de la consommation, et en tant que tels, même sans travailler, ils participent de la production.

L'exemple des Indiens Baruyas de Nouvelle-Guinée démontre qu'il peut en être autrement : ils voient dans chaque naissance une participation à la nature et à la communauté, l'enfant n'appartient pas à ses géniteurs, et c'est de ne pas être conçu comme une propriété qui le protège des valeurs adultes. On dit que l'enfance devrait être cette période de la vie faite de jeux et de découvertes, période de constructions désordonnées, de rencontres, de plaisirs et de sentiments : période de la vie qui pose les fondements d'un être en devenir. L'idée ne devrait pas être de tuer ou de faire disparaître l'enfance, mais bien au contraire de continuer à la faire exister jusqu'à la fin : concevoir toute la vie comme un terrain d'aventures. L'enfance serait alors au moins le moment privilégié du rêve et du *carpe diem* ("cueille les jours"), où les potentialités physiques et cérébrales sont intenses.

Bien au contraire, l'enfance est dans nos contrées une période d'apprentissage de la rentabilité, de la compétition, de la hiérarchie et de l'ordre. Avec l'entrée dans l'âge adulte c'est le début d'un temps économique où il faut faire des choix imposant des compromis, des calculs nécessitant l'abandon de pans entiers de son enfance. Pour devenir un être responsable, il faut tuer l'enfant en soi. Et à en croire les derniers textes de lois sur la prévention de la délinquance, le rapport Benisti et celui de l'Inserm, il semblerait que le projet de cette société capitaliste soit de tuer l'enfant dès le plus jeune âge, sinon dans l'œuf.

ENVOLEE JUNIOR

L'enfant de la société bourgeoise

Depuis l'essor industriel et le développement du noyau familial, l'enfant est traité comme une catégorie à part, au même titre que l'adulte et le troisième âge. Le siècle des lumières (Rousseau en tête) a fabriqué l'image de l'enfant comme celle d'un petit être en devenir dont

il faut s'occuper particulièrement ; réalité qui ne concernait déjà que les enfants de la bourgeoisie pendant que les autres usaient leur enfance dans les champs, puis les manufactures, puis les mines...

Le vingtième siècle dans ses moments de "prospérité économique" a élaboré des théories et des psychologies de masse propres aux enfants, toujours conformes aux valeurs bourgeoises. Dans ce grand mythe républicain de l'expansion économique, l'enfant a une place précise. Les institutions, pour le formater à la citoyenneté, pour le conditionner à la vie politique, lui ont élaboré des chartes, des droits, des représentants :

Il devra d'abord apprendre à obéir aux différentes autorités, à rester à la place assignée, à respecter les règles et les lois, à accepter d'avoir des terrains de jeux restreints, la télé comme échappatoire, la vie rythmée par des horaires fixes. En deux mots, apprendre qu'on n'est pas là pour rigoler.

Il devra ensuite accepter et respecter les valeurs des modes de production, du travail salarié et de la consommation : la flexibilité, la polyvalence, la précarité, se mouler et s'identifier au fur et à mesure des besoins de l'entreprise.

Cette catégorisation mercantile de l'enfance peut fonctionner quand il y a du travail pour tous, quand l'économie peut assurer elle-même le contrôle général de la société, quand le travail est la meilleure des polices. Mais cette période est révolue. Dans cette catégorie sociale de l'enfance, il n'y a pas de place pour tous les enfants. Il y a bien entendu des différences de traitement entre les enfants de pauvres et les rejetons des classes plus aisées. Pour les premiers, les problèmes commencent vite : pour eux, la règle n'est pas de réussir mais de ne pas déranger ceux qui sont là pour réussir. Il ne faut être ni trop mou, ni trop excité, sous peine d'être médicalisé. Les écarts de conduite sont très rapidement intolérables. Le vingt-et-unième siècle aimerait remettre les enfants au travail dès quatorze ans. Quel grand écart faut-il faire pour continuer de poser comme valeur dominante, structurante, le travail – quand il n'y en a pas pour tout le monde – loin s'en faut. C'est le grand écart mensonger de l'école qui inculque les valeurs mortifères de l'entreprise à des mômes qui ne la connaîtront peut-être pas. Quel ennui et quelle perte de temps pour un nombre croissant de jeunes qui n'auront comme horizon que de naviguer entre petits boulots précaires mal payés, périodes de chômage et de RMI.

Ainsi l'école devient de plus en plus le lieu de l'apprentissage d'un comportement.

L'école a toujours été celle de la soumission à l'ordre économique, et quand l'économie rejette des millions de personnes dans la misère, l'école tente d'apprendre à se résigner à cette réalité. Et ce n'est pas simple. Pour expliquer aux enfants que tout ce qui est à portée de leurs mains, ils ne peuvent pas y toucher, il en faut du droit, des travailleurs sociaux, des psychologues, des flics et des surveillants de prison. C'est pourquoi, pour encadrer les futurs non-travailleurs, l'État développe une armée de contrôleurs et de surveillants : sans omettre les résistances qui existent dans chacune de ces professions, c'est la fonction de plus en plus claire des enseignants, des éducateurs, des assistants sociaux, des fonctionnaires de l'État et des agents municipaux. Ce travail social a pour objet l'identification et la punition des individus dès leur plus jeune âge.

N'empêche que c'est le niveau de culture générale qui régresse : pour les uns, ce sera le socle minimum de compétences (SMIC), pour les autres un socle maximum... de reproduction d'un univers indépassable.

Enfin, cette catégorie garde tout de même la particularité d'être sous la double tutelle juridique des parents et de l'institution. C'est la famille qui a les enfants en charge jusqu'à leur majorité. Du coup, une fois sortis du système scolaire, c'est-à-dire de plus en plus rapidement, un nombre croissant de jeunes qui doivent "s'émanciper" de l'autorité parentale se retrouvent à la rue sans logements ni revenus.

Séparer le bon grain de l'ivraie

Malgré la volonté de modeler l'enfant à l'image de l'adulte, l'enfant persiste à rester insaisissable. Il est coincé dans une représentation manichéenne de l'ange et du démon, selon qu'il obéit ou qu'il désobéit. Pour stigmatiser ceux qui n'ont pas ou peu d'avenir, le pouvoir en fait des diables ("racaille", "sauvageons", "barbares", "ennemi intérieur") qu'il faut exorciser.

C'est à ceux-ci que l'armada de lois et de mesures répressives de ces dernières années s'adresse tout particulièrement :

Des cités entières sous le régime du couvre-feu, occupées par la police qui contrôle jour et nuit les allées et venues de ces jeunes "désœuvrés" en les harcelant par des contrôles d'identité à répétition le plus souvent "musclés".

C'est le partenariat entre l'école, les éducateurs, la police et la justice, le développement des filières sécuritaires à l'école, la pénalisation de l'absentéisme.

L'instauration des bourses au mérite.

La responsabilisation pénale des parents, la suppression des allocations familiales en cas "d'infractions".

L'interdiction de stationner dans les halls d'immeuble sous peine d'emprisonnement. L'abaissement de l'âge pénal à treize ans et la possibilité de passer devant un juge pour enfant dès dix ans.

La construction de 900 places de prison supplémentaires, la création de centres fermés pour mineurs.

Pour les jeunes pauvres et étrangers, la situation répressive s'aggrave d'une menace permanente d'expulsion et les policiers ne s'embarrassent pas pour venir chercher les sans-papiers dans les établissements scolaires.

Bref, la liste n'est pas close, et plus ça va, plus le traitement soi-disant spécifique des enfants s'aligne sur celui des adultes.

Chassez l'enfant, il revient au galop

L'enfance est à la fois modelable et incontrôlable. On ne peut pas sous-estimer tout ce qui a trait au formatage et à ce système de fichage et de sélection de l'enfance ; les taux de suicide chez les jeunes sont révélateurs d'une violence constante de la part du monde économique et d'une impossibilité de s'épanouir dans une société fondée sur l'exploitation, la performance, l'égoïsme.

On se faisait plutôt l'idée d'une jeunesse soumise à la consommation, à la télévision, aux règles ; même les actes délinquants ne remettaient pas en cause les valeurs commerciales. Et puis au printemps 2005, pendant plusieurs mois, les lycéens de partout ont bloqué leur machine en occupant les écoles, en descendant dans la rue, en expérimentant les assemblées générales, en organisant des actions déterminées... Quelque temps plus tard, ce fut le tour des jeunes des banlieues qui, suite à la mort de deux d'entre eux, ont brûlé des voitures, des symboles de l'État, et se sont affrontés collectivement pendant plusieurs semaines avec la police. (cf. « Laissons-nous gigoter » dans l'Envolée N°15 et « Je tombe dans des nues » dans ce numéro). Ces deux révoltes avaient au moins en commun de dire que ce monde les écrasait et qu'il leur était possible de le montrer et de contre-attaquer : le slogan « A ceux qui veulent fliquer les lycéens, les lycéens répondent résistance » a trouvé une résonance logique dans « flics hors de nos cités ». Les tours de vis successifs de ces dix dernières années, même s'ils sont plus directs et plus durs dans les cités populaires que dans les arrondissements parisiens ou nantais, n'ont pas anéanti les enfants ; ils les ont au contraire réveillés, en tout cas plus que leurs parents. La réaction a été en fonction de la réalité de chacun : ils refusaient un monde d'ennui,

les uns avec de l'argent, les autres sans, les uns avec un avenir, les autres sans...

Face à l'un et l'autre de ces mouvements, l'attitude des partis et syndicats a été l'absence, la passivité et quelquefois le commentaire moraliste proche de la leçon. Les lycéens étaient, pour tous les sociologues, les politologues, les spécialistes, de doux rêveurs, et les jeunes des cités des inconscients qui, même si l'on pouvait comprendre leur désespoir, ne faisaient preuve d'aucune maturité politique. Pour eux, les lignes de clivage restent celles qui séparent les futurs travailleurs honorables, syndiqués, des autres futurs chômeurs, précaires, emprisonnés, non syndiqués. Ils ne voient même pas que ce qu'ils appellent les problèmes des marginaux, des "exclus" sont en train de devenir les leurs à vitesse grand V.

Et que se passe-t-il quand la "marginalisation" devient un problème de masse ?

Le pouvoir a toujours craint la réunion des classes "dangereuses" et des classes "laborieuses", il a peur de la sédition et de l'émeute. On peut même dire que la bourgeoisie est hantée par cette vision et qu'elle utilise tous les moyens (idéologiques, coercitifs, politiques...) pour empêcher cette rencontre. Pendant toute cette période, la télévision n'a pas arrêté de diffuser des images de pauvres travailleurs en colère, non pas contre leurs patrons et l'État, mais contre ceux qui avaient incendié leur voiture. En revanche, jamais une image de la solidarité qui s'est développée pendant les "ratonnades" policières, alors que la réaction des habitants des barres a surtout été d'aider les enfants à se cacher de la vindicte des CRS et autres casqués.

La disproportion de la répression qui s'est abattue sur les acteurs de l'un et l'autre des mouvements est significative du rôle que joue l'appareil judiciaire pour séparer les actes "légitimes" des actions "illégitimes".

La clémence relative pour les uns et la prison ferme pour les autres doit apprendre aux pre-miers



à respecter la justice et aux autres à la craindre. Un lycéen inculpé d'avoir craché sur l'un des plus hauts fonctionnaires de la police, reconnu coupable, écope d'un mois avec sursis ; un jeune de cité attrapé au hasard dans la rue pendant les émeutes prend quatre mois ferme juste pour s'être trouvé là. Pour les lycéens, des procès instruits et contradictoires, pour les autres des comparutions immédiates. Pas de lycéens emprisonnés, plus de huit cents jeunes incarcérés après les émeutes de novembre...

« Quand on vous apprend à ne pas aimer la violence, à être pour la paix, à ne pas vouloir la vengeance, à préférer la justice à la lutte, on vous apprend quoi ? On vous apprend à préférer à la lutte sociale la justice sociale, on vous apprend qu'il vaut mieux un juge qu'une vengeance. Voilà un travail qu'ont fait, et bien en effet, les intellectuels, les instituteurs, et ce travail-là que continuent maintenant sur leur registre les travailleurs sociaux. » M. Foucault.

Ce que les jeunes ont fait ces derniers mois, même si ce n'est pas nouveau, n'est ni anodin, ni du déjà-vu ; ils ont collectivement éprouvé leur résistance face à l'autorité. En dépassant la réaction des plus proches, ils ont étendu un mouvement au-delà des communautés, des bandes ; si identification il y a, ce n'est pas dans la surenchère de la violence mais dans la reconnaissance des mêmes conditions de vie. Quant à la violence, elle est imposée par le pouvoir, elle est dépendante du rapport de forces entretenu par l'État.

Ces expériences marquent et transforment nécessairement les consciences, les leurs et celles de leurs proches. Elles ont en tout cas montré qu'on ne peut pas toujours modeler la jeunesse et prévoir à coup sûr de ce qu'elle va faire. Reste à construire plus durablement cette critique, ce mouvement, et pour cela les divisions entretenues par l'État doivent disparaître : pendant le mouvement lycéen, l'opinion publique réduisait leurs manifestations à des bagarres avec des jeunes des cités, cet hiver elle a vu dans le mouvement des jeunes des cités le saccage aveugle des voitures des autres... la belle affaire ! Face à ce qui s'est passé, il n'y a qu'une alternative, soit on est du côté des flics, soit du côté des révoltés.

Les adultes devraient faire au moins l'effort de préserver les enfants en s'opposant fermement à l'abaissement de l'âge pénal, aux constructions de prison, au flicage à l'école, au harcèlement policier dans les cités et dans les villes, voire... retrouver le goût et l'envie de la sédition !

ENVOLEE JUNIOR

LE REMÈDE EST PIRE QUE LE MAL

A l'âge de dix ans, j'ai épousé la religion à coups de matraque. J'ai été placé par les services sociaux dans les Pyrénées, chez les curés, pour des raisons économiques, sociales, familiales. C'est dissipé par le temps, mais je me souviens que ma mère m'a appris à voler pour nourrir ma famille. En fait, quand on parle d'enfance malheureuse, maltraitée, aujourd'hui je me souviens qu'avec mon frère, en quête d'amour que nous étions, c'est celui qui volait le mieux qui obtenait un peu d'affection de notre mère.

Mon père, d'origine kabyle, était ouvrier à SKF. J'ai appris tout petit à avoir honte de mes origines, nié en tant qu'individu jusque dans mes racines, donc il était dur de me construire. J'ai été placé au moins deux ans chez ces curés où j'ai tout appris : la messe en Basque et tout. J'ai même fait enfant de chœur. J'étais un bon enfant de chœur, comme quoi ça mène à tout. J'étais avec mon frère, lui dormait dans une baraque, on appelait ça le palace : un taudis. C'était une espèce de ferme, c'était l'horreur.

Les mômes étaient entassés là-dedans, la flotte coulait de partout, ça passait par les tuiles, par le plafond. Le frangin pissait au lit, moi aussi d'ailleurs ; depuis, j'ai appris que c'était dû aux carences affectives... On a pissé tard au lit. Du coup, il emboucanait tout le monde, et pour le punir, il le mettait sur le palier ; là, il y avait des lattes de plancher qui donnaient sur la chambre de l'abbé, une ordure intégriste qui faisait rentrer les mômes dans sa chambre. Il avait une petite flagelle à la main, il les fouettait, il les tripotait, et nous, on voyait tout. Quand il essayait de nous approcher, on se cassait.

Voilà l'ambiance. J'avais dix ans, les journées étaient occupées aux études et à la messe, j'étais pensionnaire. On aidait à faire la messe, mon frère et moi. Le week-end, comme sortie, on allait aux enterrements de curés des paroisses voisines et de vieilles du coin. Si l'on n'avait pas le chapelet dans la main à l'église après l'étude, au hasard, il nous appelait, et l'on devait se mettre à genoux, et il nous défonçait à coups de bâton dans la maison de dieu. J'explique ça aujourd'hui, ça me paraît dingue, et pourtant c'était normal. On pensait que c'était ça, l'éducation. Après, je suis remonté à Paris, dans ma famille ; pendant un an, ça a été l'horreur. Mes parents ne se parlaient plus, ils hurlaient, ils ne s'entendaient pas, ils me frappaient.

Chez mes parents, je n'étais pas chez moi. A l'école, il n'y avait pas le même programme que dans les Pyrénées. J'ai été mis dans une voie de garage et j'ai été en apprentissage, nourri, logé. J'ai été placé à droite à gauche, j'ai fait apprenti boulanger, pâtissier, tapissier, enfin trois mille métiers. Cela n'allait jamais, puisque psychologiquement ça n'allait pas. Je partais en vrille et en même temps, paradoxalement, pour moi, ça a été une des meilleures périodes de ma vie, un réel sentiment de liberté. Aucune attache, aucun bien. On vivait en bande, insouciant, sans aucune notion du danger ni conscience des répercussions de nos actes. Avec enfin l'apprentissage de l'amour, de l'amitié, du partage.

Avec mon frère, j'ai commis une agression pour bouffer. A l'époque, on zonait, on dormait dans les voitures, sous les porches, on se nourrissait chez l'habitant on va dire. On a agressé un lascar pour lui prendre son oseille pour manger, on s'est fait attraper, à l'époque j'avais quatorze-quinze ans ; mon frère, lui, avait déjà eu des démêlés avec la justice, il s'est retrouvé au placard à Fleury-Mérogis.

ENVOLEE JUNIOR

Je ne voulais pas être séparé de lui. Mais me voilà placé à Savigny. Deux éducateurs viennent me chercher au tribunal de Créteil. « On va t'apprendre les bonnes manières » qu'ils me disent, « on va te placer en observation quinze jours ». Isolé du groupe, tout seul, tu arrives ; il y a des cellules sans barreaux aux fenêtres sauf au mitard. Il y avait trois cellules de mitard : le cachot. Les cellules, c'étaient des petites chambres fermées à clé le soir. Dans une unité, c'est comme la prison, il y avait une vingtaine de cellules face à face avec des portes vitrées au milieu. Comme ça les éducateurs pouvaient te voir quand ils passaient dans le couloir. Les vigiles, enfin les gardiens de nuit, faisaient des rondes pour voir si tu étais bien là.

N'empêche que nous, on démontait les portes, on passait par les fenêtres et on revenait le matin. Plus le régime est sévère, plus tu déploies d'imagination pour le contourner. On mettait des mannequins dans les lits ; une fois, le vigile s'en est rendu compte. Le lendemain, l'éducateur m'a attrapé, m'a fracassé et m'a mis au mitard. Là-bas, ils nous frappaient. L'éduc était une espèce de rugbyman, c'était vraiment la correction. J'avais déjà connu les cellules de garde-à-vue, mais là, c'était le vrai mitard avec la paillasse, et j'y suis resté une semaine. Des potes venaient et me filaient des clopes à travers la grosse serrure.

Quand je suis sorti, j'avais la haine, et pour me venger du vigile, j'ai démonté la vitre de la porte et quand il est arrivé, je suis sorti et je l'ai frappé. Tous les mecs qui n'osaient pas le faire me poussaient avec des : « tue-le ! ». Je l'ai fracassé dans les coups, et je me suis sauvé et mis en cavale. On s'entend : à quinze ans, je suis resté planqué dans le centre. La journée, j'allais dehors, et le soir, je revenais. Les potes me filaient à bouffer, et ça a duré quinze jours. Il a bien fallu que je me rende, et là encore des coups et retour au mitard. J'étais placé par un juge pour enfants parce que ma famille ne voulait plus de moi, parce qu'ils n'arrivaient plus à me gérer. La justice s'est donc saisie de moi. Les éducateurs étaient vraiment violents et je n'étais qu'un enfant. Ils m'ont fait des tests psychologiques... mon passé... mes projets... Tu sens la pression.

Je suis arrivé juste quand ils ont arrêté de mettre des uniformes. Par contre je suis passé à la tondeuse, ça te conditionne, ça te forme. J'arrive donc dans le groupe, et comme dans tous les groupes sociaux, surtout difficiles, tu es obligé de t'affirmer si tu ne veux pas te faire bouffer. Je me souviens qu'il y avait un petit, une mascotte, et un gros con, le chef du groupe, le plus costaud. Comme activités, il y avait des ateliers peinture en bâtiment : ils te faisaient coller du papier, pourquoi pas ? mais le problème, c'est que si ça ne va pas au niveau familial ou social, tu n'as pas la tête à ça, et en plus t'as rien choisi. T'avais peinture, maçonnerie, menuiserie, mécanique, je crois. Que des boulots de prolo, ça s'est pas bien passé.

Une fois, j'ai eu une altercation avec le prof, je l'ai tapé. Je me suis retrouvé encore en cavale. En fait j'étais toujours en cavale, je rentrais, je sortais... Re-mitard, et à chaque fois on me disait « Attention, la prochaine fois, c'est Fleury ». La menace c'était Fleury.

Le soir après l'atelier, on nous enfermait à clé dans nos chambres. Le week-end on avait des permissions, sauf si on faisait des conneries : les trois-quarts du temps, je n'avais pas de permissions. Et de toute manière, pour aller où, chez mes parents ? Donc, les permissions on se les accordait. Des permissions sauvages, quoi. C'est là qu'un mec m'a appris à voler des voitures. Tout autour de Savigny, on en volait. Les flics le savaient, on allait faire des rodéos, des cambriolages, j'ai donc appris à conduire. Un été, on est parti en vacances en Haute-Savoie, au-

dessus d'Annecy, avec le curé de Fresnes. Un bœuf de 150 kg. Lui, son truc, c'était le coup de boule, mais le coup de boule paternel. Tout le monde marchait droit. Quelque part, c'était à la dure, mais tu sentais qu'il avait du respect pour toi. L'éducation, à l'époque, c'était à coups de savate. Crapahuter dans la montagne, c'était pas mon truc. Je n'avais pas cette approche de la nature ; on était dans des tentes, ils nous imposaient des marches, ça nous cassait les couilles.

Alors, avec un groupe de potes, on s'est fait la malle et on a fracassé tous les chalets du coin et bien sûr on s'est fait redresser. J'ai esquivé le coup de boule paternel et je me suis arraché en l'insultant. Je me suis mis en cavale de Savigny, je suis parti avec un pote et ma petite copine de l'époque en voiture volée. Avant de partir, je peux en parler, il y a prescription, on a cambriolé, et on avait 7 500 francs. C'était alors beaucoup d'argent. Avec cette tonne d'oseille, je m'étais acheté un costume Prince-de-Galles et des chaussures Lotus. Sapés comme des milords, on est partis à Arcachon. On a acheté une tente canadienne, on s'est fait un kif d'une semaine. On a eu un accident de

ça te casse ou ça t'endurcit, le système est là pour te briser. La prison existe pour laisser croire à l'extérieur que les gens sont libres. L'institution, ce n'est pas de l'éducation, c'est du dressage. J'ai même vu un visiteur de prison qui recrutait pour la Légion et qui m'offrait une famille, de la considération, une patrie et une éducation...

Mon expérience ne m'a pas aidé à croire que quelque chose était possible. En fait, j'ai pris conscience de ce qu'était le système, j'ai compris que si je bougeais, ils étaient là pour me casser. Il n'y a pas de respect de l'individu. Tu es là pour rentrer dans le moule, et toi tu es un même, tu ne comprends pas. Tu nais pour gagner ta vie... je n'ai pas demandé à vivre, et pourtant il faut que je gagne ma vie ; je n'en veux pas de cette vie. J'ai été traumatisé étant même, on me reprochait de vivre : « j'ai sacrifié ma vie pour toi » disait ma mère, « tu ne peux pas te jeter sous un camion ? » Combien de fois j'ai entendu ça, je regardais les bus et les camions passer et je me faisais le reproche de n'avoir pas le courage de me jeter sous les roues ; et après on me parle



de violence...
Il y a ceux qui sont complètement largués, qui n'ont pas de places et qui sont pris en charge par les institutions, et il y a les autres, et j'en fais partie. Il y a tellement de passif, de souffrance, de haine, même si je crois que j'ai dépassé la haine, que je ne

voiture, et là le cycle prison a commencé.

La première fois, j'avais dix-sept ans. A l'époque, tu allais au D2 à Fleury, parce que le CJD n'était pas encore construit. 90 % des mecs que j'ai rencontrés à Savigny, je les ai retrouvés en prison. C'est-à-dire que toute la génération des vieux voyous avait fait Savigny. C'était vraiment l'école du crime. Le remède est pire que le mal. Il programme les gens à vie, il les casse, il les formate ; puisque c'est la violence, tu apprends la violence. Tu apprends à casser. Tu apprends à t'adapter dans un monde dur. Tu as la violence comme seul mode d'expression. Comme on ne t'écoute pas, tu sais qu'en étant violent tu seras entendu, parce que tu fais peur. Ce n'est pas qu'on t'écoute, mais on te respecte, ou plutôt c'est une forme de reconnaissance. Si tu n'es pas violent, on te marche dessus ; le monde dans lequel on vit, dans ce monde de violence, si tu ne sais pas t'imposer, tu n'existes pas, on te piétine et on n'en a rien à foutre.

Quand le CJD de Fleury a ouvert, j'y ai été. Tout le monde trouvait ça plus dur, l'encadrement y était musclé, il y avait beaucoup de violences entre détenus, sûrement un besoin d'affirmation, une difficulté à parler. Quand tu ne sais pas le dire avec des phrases, tu le dis avec tes poings. Le fait de ne pas pouvoir retourner ta violence contre l'institution fait que tu la retournes contre toi-même ou tes semblables. A l'époque, il y avait un bricard qui se baladait la nuit avec un nunchaku : il rentrait dans les cellules et il nous défonçait. C'était créer et recréer la peur, et les mêmes marchaient droit, sauf les réfractaires. Le matin, il fallait nettoyer la cellule, il fallait qu'elle soit nickel, il fallait sortir la poubelle même si elle était vide. Il y avait la tenue pénale, on avait le crâne rasé. Je faisais du conditionnement, on mettait des stylos-bille dans des pochettes ; tous ceux que j'ai vus au CJD, je les ai retrouvés en centrale. Quand tu sors, il n'y a rien, pas d'aide, tu te retrouves à la case départ et tu retombes. La prison,

peux pas renier tout ça. Vingt-cinq piges de placard, c'est plutôt un constat d'échec, mais je n'ai pas envie de me dire « tout ça pour rien ». Il est où, le choix, à part de rentrer dans le rang et de se résigner ?

Aujourd'hui, la violence vis-à-vis des jeunes peut paraître moins dure... A mon époque – on dirait un dinosaure – il y avait au moins des perspectives de boulot, de « réussite sociale ». Tu pouvais t'installer. Maintenant, qu'est-ce qu'on propose aux mêmes, quelles sont les perspectives ? Surtout quand tu t'appelles Mohammed ou Mamadou, tu sais très bien au berceau, dans la cité, que tu n'as pas d'ouverture. La seule ouverture c'est si tu es capable d'être plus violent, plus mariolier ou plus salaud que les autres. Eventuellement, tu vas t'en sortir et tu auras les BMW, les rolex, des gri-gris, ou tu vas mourir, ou tu iras au placard. Y'a pas d'avenir. Le système a compris que les mêmes avaient compris, que les discours rassurants, ça ne marchait pas. Donc la réponse, vu l'absence de perspectives, c'est de recréer les centres fermés, de construire des nouvelles prisons, de régler les problèmes sociaux par l'enfermement. Le pouvoir sait que ces mêmes sont une génération perdue, il n'a rien à leur proposer, donc il doit gérer le problème et quand on sait qu'en plus l'enfermement rapporte... la boucle est bouclée, c'est tout bénéf.

De fait, il y a un fossé entre ce que j'ai vécu et ce que peut vivre le plus grand nombre. C'est tout simplement dur à imaginer pour eux, et donc à comprendre. J'ai été confronté à l'autorité, qu'elle soit parentale ou institutionnelle. C'est toujours l'injustice qui m'a révolté. En réaction à la violence exercée contre moi, je suis devenu ce que je suis. Je me suis musclé, je me suis tatoué, je me suis construit une carapace pour affronter ça. C'est dramatique quand tu l'analyses vraiment, parce que le but du jeu, c'est sûrement pas ça.

THIERRY

ENVOIÉE JUNIOR

PLUTOT DELINQUANTS QUE FLICS

A l'automne 2005, Jacques-Alain Bénisti, président UMP du groupe parlementaire sur la "prévention de la délinquance",

a transmis à Nicolas Sarkozy un énième rapport en vue d'un projet de loi sur la prévention de la délinquance.

Le 9 décembre 2005, lors du conseil national des villes, Nicolas Sarkozy a remis un texte sur la prévention de la délinquance à Dominique de Villepin, exposant les motifs qui précèdent tout projet de loi.

Faisons un retour en arrière...

Tout d'abord, la loi Perben I de 2002 a mis en œuvre l'ouverture de centres fermés pour mineurs (projet de la gauche plurielle) et prévu 420 nouvelles places "carcéro-éducatives" d'ici 2007 avec l'ouverture de 7 établissements pénitentiaires pour mineurs.

Fin 2003, de son côté, Sarkozy, déjà ministre de l'intérieur, a affirmé sa volonté de légiférer en matière de prévention de la délinquance des mineurs. Un premier avant-projet de loi est sorti à la fin de la même année 2003. Les premières réactions sont venues du côté des travailleurs sociaux, des infirmières scolaires, des médecins de PMI, de certains enseignants et magistrats, et même de certains personnels de l'administration pénitentiaire (CIP) qui se sont mobilisés au cours de l'année 2004. L'objet principal de cette mobilisation était la remise en cause du secret professionnel. En effet, afin de mieux prévenir les actes de délinquance, le texte mettait en avant la notion de "secret partagé" entre les différents professionnels intervenant auprès des mineurs dits en difficulté et de leur famille. Pour les différents professionnels concernés, cela mettait en péril la confidentialité de leur travail auprès des familles. Celles-ci se trouvaient davantage stigmatisées, notamment par la divulgation d'informations les concernant aux élus locaux, désormais considérés comme des acteurs de prévention. De plus, à la lecture du texte, population en

difficulté devenait clairement synonyme de population économiquement pauvre, de préférence étrangère ou repérée comme n'étant pas d'origine européenne. Les professionnels seraient donc officiellement assimilés à des délateurs, à des indicis ou encore à des auxiliaires de police. Il n'est cependant pas inutile de rappeler que certains professionnels devaient les décrets et les lois depuis bien longtemps dans leurs pratiques et n'ont aucun scrupule à divulguer des informations sur des familles à des élus ou à la police.

Outre la remise en cause du secret professionnel, cet avant-projet prévoyait la mise en place de cadets de la police dès l'âge de 17 ans, l'introduction de travailleurs sociaux dans les commissariats, la mise en place de stages de parentalité, et de manière plus globale un renforcement du contrôle social accompagné d'un apprentissage soutenu des valeurs patriotiques et républicaines.

Au cours de l'année 2004, ce texte a été retravaillé plusieurs fois afin de tester la réactivité de la mobilisation. Fin 2004, une commission travaillant toujours sur un éventuel projet de loi et dont le rapporteur était déjà Bénisti a remis un rapport au ministère de l'intérieur qui, dans un premier temps, s'est défendu de vouloir l'utiliser. Beaucoup ont cru à un canular lorsque ce rapport, dit "Rapport Bénisti", est sorti. Sa rédaction complètement bâclée n'était rien à côté des idées qui y étaient développées : propos xénophobes, amalgame étranger-délinquant, avec notamment le handicap d'avoir une langue maternelle autre que le français. On trouvait même une courbe pseudoscientifique du parcours du délinquant de la plus petite enfance jusqu'à l'âge adulte. Et pour "l'anecdote", lors d'une interview à la revue Jeune Afrique à propos de son rapport, Bénisti parlait de "bamboula" lorsqu'il évoquait la langue Bambara. On reconnaît bien là le style de son mentor qui a l'art d'utiliser un vocabulaire délibérément provocateur et humiliant. Les vives réactions des travailleurs sociaux et d'une partie de la population ont permis de mettre ce rapport en sommeil.

Par la suite, au cours de l'année 2005, nous avons assisté à une multitude de publications concernant la petite enfance et l'adolescence dont les contenus étaient de plus en plus denses et hermétiques. On

note surtout un changement de stratégie dans la rédaction de ces rapports et dans la sémantique. Les rapports Hermange et Pécresse-Bloche ne parlent plus de lutte contre la délinquance, mais parlent désormais de "protection de l'enfance". On retrouve pourtant le flicage des plus pauvres et un renforcement du contrôle social qui commence même avant la naissance. C'est ainsi que le rapport Pécresse-Bloche préconise l'intervention des travailleurs sociaux dès la grossesse si la mère ne se rend pas au rendez-vous du quatrième mois à la PMI. On retrouve une fois de plus la stigmatisation des plus pauvres et le rôle que rempliront désormais ces structures.

Dans le même temps, l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) a publié un rapport sur "les troubles des conduites chez l'enfant et l'adolescent". Dans "Le livre noir de la psychanalyse", celle-ci est remise en cause au profit des théories nord-américaines comportementalistes. On voit aussi se multiplier des rapports dans lesquels la police et les élus apparaissent comme des acteurs incontournables de la prévention.

Bien qu'il n'y ait toujours pas de loi votée à l'Assemblée nationale en ce début d'année 2006 concernant la prévention de la délinquance, sur le terrain, la mise en place de ce vrai projet de société a, ces deux dernières années, dépassé le stade de l'expérimentation.

Il n'y a pas de loi et pourtant...

Voyant qu'une partie de la population et certains professionnels s'étaient mobilisés autour d'un éventuel projet de loi, le gouvernement n'a toujours pas légiféré. Il s'est par contre attaché à mettre en application une partie des idées qui parcourent les différents rapports par décrets, conventions et accords interministériels. C'est ainsi qu'à Vitry-le-François, des assistants des services sociaux ont dénoncé le remplissage de fiches de renseignements sur les familles suivies qui leur avaient été remises sous la pression des élus.

Dans les écoles, collèges et lycées, les pratiques policières ont précédé ou suivi les accords entre ministères de la Défense, de l'Intérieur et de l'Éducation nationale. Faut-il rappeler que les enseignants sont considérés comme des officiers de

justice ? En contrepartie, ils ont l'obligation de transmettre aux services de police les noms des enfants inscrits dans leurs établissements. Les premiers visés ont été les enfants de parents sans-papiers, pourchassés jusque dans les écoles. Les pratiques délatatoires se sont ainsi multipliées, en toute banalité : une conseillère d'éducation d'un collège de Seine-St-Denis a été envoyée par son principal dans un commissariat pour identifier des jeunes sur une vidéo ; en Ardèche, un principal d'un établissement a transmis le trombinoscope des élèves au commissariat sur la base "d'une bonne relation" avec les services de police... Ou encore ces interpellations policières *intra-muros* sous prétexte d'ordre public...

Des accords ministériels ont légalisé ces pratiques. Des décrets sont parus. Ainsi, depuis février 2004, l'absentéisme scolaire relève des tribunaux. La suspension des allocations familiales aux parents dits déficients n'est plus la seule mesure. Les familles peuvent écoper d'une amende pouvant atteindre 750 euros. C'est une infraction de 4^e catégorie !

Depuis octobre de la même année, « dans chaque circonscription de police, brigade de proximité ou communauté de brigades comprenant au moins un établissement scolaire, un correspondant police ou gendarmerie – sécurité de l'école est nominativement désigné » (article 7 du protocole d'accord des ministères de l'éducation, et de l'intérieur)... La police elle-même, peut intervenir dans les classes sous le prétexte bon enfant de la prévention routière et de l'éducation aux bonnes mœurs. Le bâton reste dans le cartable, puisqu'il s'agit aussi d'échanger entre enseignants et policiers des « informations dans le strict respect de la déontologie professionnelle » (article 8) et d'intervenir dans les « situations de trouble à l'ordre public » (article 6)...

Flics à l'école et, depuis la rentrée 2005, marseillaise obligatoire. La Patrie est en danger. Il faut donc un enseignement "d'éducation civique" qui revalorise les mérites, "les droits et les devoirs de chacun". Il est prévu de continuer à développer la vidéosurveillance en "modernisant le cadre juridique" et d'instaurer la biométrie, un moyen pour banaliser les pratiques sécuritaires high-tech (voir l'exemple du Lycée de la Vallée de Chevreuse qui a installé des bornes biométriques à l'entrée de la cantine).

Si les élèves ne suivent pas ou sont récalcitrants au formatage, ils iront dès 14 ans en apprentissage (mesures de Villepin, novembre 2005, contrats "d'apprentis-juniors"). Ils peuvent aussi s'engager à

17 ans dans les "cadets de la police" (décret du 23 décembre 2004, remis à l'ordre du jour en novembre dernier après les émeutes).

Enfin, la logique sera finalisée en 2007 avec la création des centres de détention pour mineurs (EPM) où éducateurs et surveillants seront appelés à former un binôme pour faire tourner la détention autour de la salle de classe !

Sur le terrain de la prévention spécialisée, certaines associations qui interviennent dans les quartiers voient leurs orientations changer. En effet, celles-ci ne sont financées que par les subventions et sont donc soumises aux *desiderata* des pouvoirs publics locaux. Nous ne sommes



pas dupes sur le rôle de maintien de paix sociale qui est demandé aux éducateurs de prévention : certains travaillent main dans la main avec la police, sans compter les travailleurs sociaux déjà installés dans vingt-neuf commissariats. Les associations sont invitées à participer aux cellules de veille éducative et aux comités locaux de sécurité et de prévention de la délinquance. C'était déjà le cas bien avant 2003 (ces instances existent depuis vingt ans), mais aujourd'hui la police ou certains élus font pression sur des travailleurs sociaux pour avoir des noms et forcer des familles qui dérangent à quitter leur ville. On demande même à certaines associations d'organiser des stages permettant de "reparentaliser" (sic) les parents "défaillants".

Il n'est pas étonnant que les premiers requis pour contrôler les familles soient les travailleurs intervenant dans le social, le médico-social et l'éducation. Ce sont

eux qui rencontrent ces familles, exercent un travail de proximité et possèdent donc un nombre important d'informations personnelles les concernant. On a aussi assisté à l'apparition de nouveaux acteurs du contrôle social. En effet, le 10 août 2005, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie a fait paraître au journal officiel un décret obligeant les services d'EDF-GDF à signaler au maire et au conseil général toute personne ayant des difficultés pour régler sa facture. Le client dispose de huit jours pour s'opposer au signalement.

Nous sommes dans un projet global dans lequel chacun des interlocuteurs au quotidien devient un acteur à part entière du contrôle social. Le dernier texte de Sarkozy en vue de légiférer sur la question de la prévention de la délinquance développe cette logique.

Tout travail commencé doit être terminé.

Le texte remis au Premier ministre s'appuie en grande partie sur son avant-projet de 2003 et sur le dernier rapport Bénisti de 2005.

Si la participation aux défilés patriotiques que l'on trouvait dans le premier projet a disparu, on voit apparaître quelques nouveautés très inquiétantes et l'on se rend compte que la période choisie pour déposer ce texte n'est pas un hasard.

La législation actuelle permettait jusqu'à de ne prendre que des mesures civiles à l'égard des mineurs de moins de 13 ans. La loi Perben II avait déjà abaissé la responsabilité pénale à 10 ans. Le texte de Sarkozy préconise la mise en place de mesures de réparation, de sanctions éducatives, de placements sanctions et de TIG (décision prise comme alternative à l'incarcération) pour les 10-13 ans.

Le texte explique qu'il faut en finir avec l'excuse sociale, qu'il faut arrêter les politiques de prévention qui ont échoué. Désormais, l'objectif est le respect de la loi en réprimant « l'apparition de comportements ou de fragilités qui facilitent le passage à l'acte délictueux »...

Les parents ont aussi du souci à se faire.

Comment atteindre des objectifs aussi ambitieux ?

Le texte propose une panoplie de moyens et de solutions à mettre en œuvre dans l'intérêt de "la personne". Cette fameuse "personne" qui semble si importante n'est jamais citée, jamais consultée sur les décisions prises à son encontre : on ne trouve rien sur les moyens de recours face aux sanctions prises.

ENVOLEE JUNIOR

Le ministre souhaite organiser des formations décrochées et sensibiliser les acteurs de l'animation, de la médiation sociale et les travailleurs sociaux à la prévention de la délinquance, c'est-à-dire à la délation.

Par ailleurs, des aides financières seraient octroyées pour les dépenses de sécurité dans les copropriétés, ainsi qu'une défiscalisation pour la mise en place de systèmes de vidéosurveillance privés. Si ce texte est voté tel quel, les bailleurs pourront constater comme des officiers de police judiciaire les troubles de voisinage et saisir le juge de proximité.

Sur le plan de l'action sociale et de l'éducation, on trouve la proposition de la création d'un bac pro sécurité, la mise en place de stages de parentalité, la possibilité pour le maire ou le président du conseil général de mettre sous tutelle les prestations familiales et d'organiser un dispositif permettant d'accompagner

l'utilisation de ces mêmes prestations. Il s'agit d'une aide sous contrainte.

On note aussi le nouveau rôle de la CAF qui est mise à contribution pour fournir la liste des enfants et exiger des certificats de scolarité, c'est-à-dire aussi contribuer à la délation.

Il y a aussi des incitations pour les collectivités à investir dans les internats publics et privés sous convention.

Toujours concernant l'enseignement, une formation sera donnée aux futurs enseignants pour "la détection précoce des troubles du comportement", c'est-à-dire, formation à la délation. Par ailleurs, on retrouve la promotion de la méritocratie avec la création d'internats d'excellence, de centres éducatifs adaptés et le "retour" à la bourse au mérite généralisé.

Ce qui change radicalement avec cette loi, c'est le rôle donné au maire en matière de prévention de la délinquance. En effet, il devient le grand coordinateur de

la politique de "prévention" sur son territoire, en lien avec le conseil général ou le président du conseil régional (notamment pour la formation) et l'Etat à travers la signature de conventions d'objectifs et de conventions de délégations du département à la commune. Cela se fera dans le cadre de dispositifs partenariaux déjà existants comme les comités locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), ou par la création au niveau départemental d'un CDP (comité départemental de prévention) qui concernera plus spécifiquement les services de PMI, l'aide sociale à l'enfance, les services d'action sociale et la prévention spécialisée. Toutes ces structures resteront bien évidemment sous le contrôle bienveillant du ministre de l'intérieur.

UN EDUCATEUR PJJ, UN INSTITUTEUR
(ET OUL...)

Du côté du théâtre du fil

Interview de J.MIQUEL, directeur du théâtre du fil, par la Belle à Perpet'*(oct. 05)

Jacques Miquel (JM) : « Le théâtre du fil date de 75, son attelage avec la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) aujourd'hui, et hier avec l'Education Surveillée, ne s'est pas fait tout de suite, parce que c'est d'abord une aventure théâtrale; même si moi-même, j'avais un long passé éducatif.

C'est important de dire ça, parce que, loin de prendre le problème ou le sujet comme une affaire de professionnels de l'éducation, il faut repartir à l'artistique. C'est-à-dire de cette volonté de faire du théâtre un peu partout pour ensuite remonter à l'éducatif. C'est en 75/76 que le déclin a eu lieu, dans les banlieues nord de Marseille, alors que nous étions une troupe en tournée. C'est important, parce que nous avons mis le théâtre au cœur de toute cette aventure et c'est sur le terrain que nous avons compris que l'éducatif et l'artistique pouvaient se rejoindre. Et comme par hasard, on peut remarquer que le théâtre et la culture ne vont pas, justement, à ceux qui en ont le plus besoin. Donc, fort de ce constat, on a essayé, à notre manière, de marier les deux choses. Ça avait déjà été fait, dans le temps, avec l'Education Populaire ; et nous ne sommes rien d'autre qu'une espèce de survivance, apparemment anachronique aujourd'hui, des aventures qui, de Villars jusqu'à Nouchkine, se sont préoccupées de lier culture et classe populaire. »

La Belle A Perpet' : « L'idée, pour vous, dès le début, dans les banlieues nord de Marseille, c'était l'accès à la culture pour des jeunes en difficulté ? »

JM : « Oui, parce que très tôt, notre théâtre a essayé, justement, de rencontrer ces gens qui constituaient soit un non-public, soit les gens de la marge, voire les gens de la grande difficulté en hôpital de jour. Avec l'Education Surveillée, nous faisons déjà de nombreux stages, et ça s'est entrouvert en 81 du côté des prisons. Notre troupe est

à la fois composée de gens du métier du théâtre et aussi, évidemment, de jeunes gens issus de tous milieux. On insiste beaucoup sur le fait que le jeune dit « en difficulté » est à la fois brisé, dans notre équipe, avec le jeune qui n'est pas forcément marqué par le sceau de la Justice. Et ça me paraît être un des éléments, d'essayer d'éviter, surtout à de jeunes mineurs, une trop forte stigmatisation de leur condition, soit de pré-délinquant, soit de délinquant. Malheureusement, toutes les solutions d'hébergement qu'on leur propose, s'il y a nécessité d'hébergement, se font de manière un peu ghettoïsantes. C'est-à-dire que l'on est entre soi et l'on est déjà sur une espèce de filière qui ressemble fort à une voie de garage si l'équipe éducative ne fait pas d'efforts monumentaux pour tirer les jeunes, quels qu'ils soient, de là. »

La Belle A Perpet' : « Pendant plusieurs années, vous avez accueilli des jeunes qui étaient placés là par la Justice, et aussi des jeunes venant faire une expérience théâtrale ? »

JM : « Notre volonté, qui reste une volonté forcenée, est de maintenir le plus longtemps possible des jeunes qui ont des difficultés avec la vie au milieu d'une aventure la moins stigmatisante possible. Chez nous, c'est l'esprit de la troupe, c'est le théâtre en permanence et, évidemment, la création. L'aventure de création est un formidable moteur pour l'évolution même de la personne. »

La Belle A Perpet' : « Revenons sur cette idée de création opposée aux méthodes plus répressives, voire à l'enfermement. »

JM : « Nous faisons le pari de l'éducation. C'est un pari formidable, c'est le seul qui peut répondre aux préoccupations d'aujourd'hui, et c'est le seul qui mérite d'être tenté. L'autre n'est qu'un pis-aller minable et dangereux. Le problème est que nous sommes des gens de conviction. Une conviction chevillée au corps. On a pu constater des choses: On a connu, à la fin des années soixante, ce que l'on appelait, pour les mineurs, les centres fermés. Tout ça a été interrompu très vite, et par des gens de droite d'ailleurs qu'on ne peut pas soupçonner de complaisance

à l'égard de la jeunesse. Ils l'ont interrompu d'eux-mêmes. C'est une telle évidence, ça ne fonctionne pas ! Ça coûte très cher, je ne sais pas pourquoi on fait ça ?! Sans doute pour impressionner !»

La Belle A Perpet' : « Le nouveau directeur de la PJJ dit qu'il faut refaire le pari de l'éducation sous la contrainte ».

JM :« Bon, il peut y avoir des sanctions et de la contrainte, mais ça ne sera pas le fondement. Le fondement étant une ouverture au monde avec un certain nombre d'apprentissages qui ne doivent pas être fait sous la contrainte mais dans une espèce de dynamique. Pour le théâtre, c'est un éveil à la sensibilité. On a beaucoup de nos jeunes gens, de nos jeunes filles qui sont un peu blindés, un peu carapaconnés et il faut aller chercher loin pour trouver de l'émotion, de la sensibilité, du cœur. Des choses qui, après, peuvent faire dé clic, qui te font découvrir des choses de toi que tu n'as aucune chance, dans un milieu exclusivement contraignant, de mettre au jour. Or, il faut bien aller chercher des choses à l'intérieur de soi et donc à l'intérieur de l'autre, dans notre cas, pour que quelque chose advienne de cet éveil au monde, de ce regard différent que tu vas porter sur l'autre, sur toi-même. Des choses que tu vas mettre en jeu et en jeu. Le théâtre est là pour ça. Et en même temps, il va dénoncer le monde. Il va le dénoncer poétiquement. Tout ce travail autour de la forme va être essentiel. On n'est pas simplement que des poings levés. C'est facile d'apprendre à quelqu'un à lever le poing. Et je suis avec. En même temps, il y a tout le reste qui doit nourrir cette espèce de volonté au monde et à soi. Le problème est que le monde est complexe et qu'aujourd'hui, tout le monde voudrait nous le simplifier. De Sarkozy à n'importe qui, on voudrait des réponses simples, directes. On te propose de faire des stages de réadaptation, de remise au travail. Et tout ça, c'est faux ! Ce sont des mensonges ! Parce que le monde est complexe, il faut apprendre la complexité ! Il y a un combat à mener, aujourd'hui, que nous n'avons pas à

et celui dont tu t'occupes, fût-il le dernier des pourris. C'est une nécessité absolue ! Il s'agit d'en faire des gens responsables, même de leurs propres délires, de leur propre déviance. Ça ne me gêne pas que quelqu'un soit dans une opposition à ma façon de voir les choses, mais qu'il en soit conscient, et qu'il se batte avec SON argumentaire. »

La Belle A Perpet' : « Et les difficultés rencontrées avec la PJJ ? »

JM :« Je crois que les difficultés ne sont pas anormales quand les convictions sont là. C'est-à-dire que l'on n'opère pas un virage à 360° sans venir s'affronter, nous aussi, et l'institution par rapport à nous. Si elle continue à défendre des idées et des mises en place, par exemple, de prisons pour enfants... Alors, il est évident que si l'on retourne vers ça, on ne peut pas souscrire, en quoi que ce soit à ce type de proposition. Alors, à partir de là, nous sommes forcément en rupture. Ce n'est pas seulement une rupture idéologique, c'est une rupture dans les faits. Nous avons essayé de défendre les chemins de traverse contre les autoroutes toutes faites dites de l'éducation, et on l'assume parfaitement. Sauf que ça se traduit par des baisses de subventions, des interdictions d'intervention sur des terrains de la difficulté, etc. Pour l'instant, nous résistons. Ils n'ont pas réussi à nous soumettre; même s'ils ont supprimé notre hébergement, nous l'avons reconstitué à La Grande Borne à Grigny. Mais ça ne fait rien. Notre aventure artistique et éducative est liée à une nécessité de vie, voire de survie, compte tenu des circonstances actuelles. Aujourd'hui, on a quand même un peu de recul : C'est le 60ième anniversaire de l'ordonnance de 45 et c'est marrant parce que c'est le 30ième anniversaire du théâtre du fil. Je comprends que l'ordonnance de 45, revue et corrigée par ceux d'aujourd'hui, veuille se débarrasser du théâtre du fil. C'est curieux, ce monde dans lequel on n'accueille pas très bien celui qui n'est pas celui qui n'est pas dans la norme, celui qui n'est pas formaté comme on le souhaiterait aujourd'hui. On a un certain nombre d'exemples qui sont bien là pour prouver que l'on avait, peut-être, pas tout à fait



mener au début des années soixante, qui est le combat contre la consommation, et ces jeunes sont les premiers piégés. Tu as tout à profusion, tu as tout à portée de la main et il ne te manque que le porte-monnaie quand tu es tombé du mauvais côté de la barrière. Il faut mener ce combat contre le fric roi ! Ce n'est pas de fric que nous avons besoin, c'est de cette sensibilité dont je parlais. On peut vivre avec relativement peu de choses, mais elles sont essentielles, et entre autres : La Culture ! Quand je disais que nous étions des gens de conviction, c'est que l'on a des idées sur le monde. On est des militants ! Ou alors, tu ne fais pas éducation ! Tu fais bonne sœur ou accompagnateur de... je ne veux pas que les éducateurs soient des accompagnateurs de la misère. J'espère qu'ils vont la changer. Quand tu es éducateur, tu fais un acte de solidarité absolue avec celle

tort d'offrir, justement, ces chemins de dérivation à un certain nombre de jeunes qui sont dans le monde du spectacle. D'ailleurs, dans le monde du spectacle, quand on nous voit arriver, on s'entend dire : « Mais qu'est-ce que vous foutez là ?! ». On a l'impression que l'on encombre, des fois. « C'est un métier où y'a pas de boulot! ». Mais c'est faux ! Evidemment, y'a pas de boulot pour les mal barrés dans la vie, pour les pas gâtés, pour ceux qui ont du mal. A priori, y'a pas de boulot.

Mais y'en a nulle part!! »

* La Belle à Perpet' est une émission sur les tables diffusée sur Alternantes (98.1 FM à Nantes, 91 FM à St-Nazaire), tous les 2èmes et 4èmes dimanches du mois de 18h30 à 20h. Messages au 0240932662.

ENVOIE JUNIOR

Une enfance à l'ombre

Dans mon histoire, l'enfermement a commencé très tôt, j'ai été placé à la DDASS, puis ensuite à l'école, qui est aussi une forme d'enfermement, ensuite ce qu'on appelait les maisons de redressement et pour finir la maison d'arrêt.

Toute mon enfance est une histoire d'enfermement, je dis ça en préambule, c'est important parce que quand j'ai connu la prison au sens strict du terme, j'avais déjà vécu ce que ça pouvait être. Ça m'a peut-être aidé à pas sombrer complètement.

Vers l'âge de 12 ans, je me suis retrouvé dans ce qu'on appelait un centre psycho-technique, pour les mômes qui avaient des problèmes affectifs ou familiaux ; mes parents ont très vite été dépassés, ma première fugue, je l'avais faite vers 10 ans. J'étais placé par un juge des enfants. En fait, rapidement, dans ma jeunesse, j'étais pris en charge par la justice. C'était déjà un enfermement, ou plutôt de la séparation avec ta famille. J'ai fait cinq ou six de ces centres. C'était déjà un cadre contraignant avec ses horaires, des éducateurs qui te tapent dessus, qui sont coercitifs, et d'autres qui sont sympas. Toute mon enfance, c'est un truc que j'ai connu, la séparation, puis l'enfermement. Et tous ces centres ne m'ont pas empêché d'aller en prison parce qu'en fait, j'ai toujours refusé le mode de vie qu'on me proposait.

La première fois que je suis allé en prison, en 70 je crois, j'avais 14-15 ans, c'était à Pau. A cette époque, j'étais placé dans un centre socio-éducatif qui, pour la petite histoire, avait été créé pour s'occuper des enfants de Harkis, puis au fil du temps pour tous les autres jeunes. Avec les copains, on volait des voitures, ou des cambriolages, enfin des conneries... Donc je me suis retrouvé en maison d'arrêt où je suis resté presque six mois, j'étais le seul mineur de la prison, on était séparé des majeurs. J'étais tout seul en cellule, en promenade. Je me disais, je vais pas m'en sortir, je vais crever

là-dedans, bon, puis tu y passes un jour, dix jours, un mois et tu ne sais pas si tu vas sortir, c'était très dur, j'étais môme. Mais en même temps, c'est quelque chose qui m'a donné de la force, et puis j'ai développé un truc, c'est que d'une prison, il faut s'évader, et tout le monde s'évade d'une prison alors il y en a qui se font la belle réellement et d'autres qui le font dans leurs têtes en faisant des études,

en rêvant, moi je l'ai fait par la lecture. Je passais mes journées à lire, et ça je le dis maintenant, la lecture m'a permis de comprendre petit à petit ce que je vivais.

J'avais déjà connu la maison de redressement, "l'accueil toulousain". Là, j'étais en tenue de travail, en bleu quoi, les affaires civiles étaient confisquées, on pouvait sortir seulement sur autorisation, et quand on fuguait, on était signalé et recherché par la police. Ce n'était pas la prison mais un réel lieu d'enfermement avec un mitard et toute une éducation par le travail forcé, je n'avais



pas le choix. Par cette expérience, j'ai appris ce qu'était l'autorité, quelqu'un qui pouvait m'obliger à faire des trucs que je n'avais pas envie de faire. Et donc que tu es obligé d'accepter et que tu ne peux pas faire autrement. Et c'est ça qui est dur dans la prison, quand tu réalises que tu n'es pas libre. La maison de redressement m'a fait entrevoir, et même l'école, ce rapport-là, mais c'est la prison qui me l'a fait voir dans toute "sa splendeur". A 14 ans, j'ai compris le pouvoir que ces gens pouvaient avoir sur moi et c'est ça qui peut être destructeur, se rendre compte que plus rien ne m'appartient. Si ce n'est qu'il ne faut pas céder, il faut vivre. Bon, quand tu es môme, tu ne le formules pas comme ça, mais forcément c'est au fond de toi.

Quand je suis sorti, j'ai continué dans la délinquance et je suis retombé à l'âge de 17 ans à la maison d'arrêt de St-Michel à Toulouse. Dans mon souvenir, on était facilement entre vingt et trente en promenade. Contrairement à l'idée répandue, et encore aujourd'hui, que les mineurs vont très peu en prison, on était beaucoup, on a toujours enfermé les mineurs. Et là, c'était une autre expérience, parce que j'étais pas tout seul, j'étais plus grand, et puis je connaissais. Je suis resté une petite année et j'ai retrouvé les copains de la bande, du quartier, et donc on

pouvait créer un rapport de force avec les matons. Là, j'ai eu l'impression que je rentrais dans un univers, un milieu avec ses lois, et son avenir ; ça te structure dans ta délinquance. Il y a des copains, tu fais de nouvelles amitiés, les matons tu peux les envoyer chier dans certains rapports, et si ça se passe mal et que tu vas au mitard, tu continues à rouler des mécaniques. C'était un jeu, je jouais avec l'administration, avec la famille ; le rejet de la famille, de la société, même si ce n'était pas formulé comme ça je sentais bien que j'étais en rébellion, on n'était pas stupides. On était contre l'autorité, alors d'abord celle des parents. Puis on ne voulait pas aller bosser, la délinquance c'est ça aussi, le refus du travail. On ne voulait pas bosser pour des patrons qui te filent rien du tout et qui en plus te traitent comme de la merde, et ça toute ta vie. Donc quand j'allais en prison à cette époque, même si ce n'était pas vraiment explicite, je savais que j'étais en refus de quelque chose. Je savais aussi que j'y restais pas longtemps. C'est une notion importante, qu'on s'entende bien : je parle de périodes d'enfermement où tu sais que tu ne vas pas passer des années et des années parce que ça, je ne connais pas et c'est une autre dimension de la chose. Donc quelques mois, voire une année, surtout quand tu es jeune... j'avais peur de rien, je fonçais ; on avait une expression qui résume bien ça : « Tes trois ans, je vais les faire sur une jambe ».

Après ma sortie, je me suis mis à travailler, j'avais pas la choix, pour mes parents c'était clair, ils ne pouvaient pas me nourrir. Et là j'ai fait une rencontre qui a tout changé, un ancien prof de philo qui avait fait mai 68, c'était le neveu du patron et ce mec, il a beaucoup discuté avec moi et il m'a fait prendre conscience que ma révolte de délinquant deviendrait plus intéressante si elle se politisait. Petit à petit, il m'a amené sur un terrain que je connaissais un peu par le biais de mon père qui était communiste, à la CGT, mais ce n'était pas un théoricien, c'était un mec de base. Je savais qu'il y avait des riches, des pauvres, des patrons et que les ouvriers étaient faits pour travailler pour les riches et même si on n'avait pas une conscience de classe, on sentait que ça existait.

En fait ce mec, il m'a foutu le nez là-dedans par des lectures, des rencontres, des lieux. Je me suis rendu compte qu'on pouvait vivre, penser différemment.

Ma révolte est restée intacte, mais par contre la façon de l'exprimer, de l'orienter a totalement changé. Je suis resté un délinquant, mais un délinquant qui donnait un sens à sa révolte.

Extrait des « Modestes propositions pour empêcher les enfants des pauvres en Irlande d'être à charge à leurs parents ou à leur pays et pour les rendre utiles au public » de Jonathan SWIFT (1729)

C'est une triste chose pour ceux qui se promènent dans cette grande ville ou voyagent dans la campagne, que de voir les rues, les routes et les portes des cabanes encombrées de mendiantes que suivent trois, quatre ou six enfants tous en haillons et importunant chaque passant pour avoir l'aumône. Ces mères, au lieu d'être en état de travailler pour gagner honnêtement leur vie, sont forcées de passer tout leur temps à mendier de quoi nourrir leurs malheureux enfants, qui, lorsqu'ils grandissent, deviennent voleurs faute d'ouvrage, ou quittent leur cher pays natal pour s'enrôler au service du prétendant en Espagne, ou se vendent aux Barbades.

Tous les partis tombent d'accord, je pense, que ce nombre prodigieux d'enfants sur les bras, sur le dos ou sur les talons de leurs mères, et souvent de leurs pères, est, dans le déplorable état de ce royaume un très grand fardeau de plus ; c'est pourquoi quiconque trouverait un moyen honnête, économique et facile de faire de ces enfants des membres sains et utiles de la communauté, aurait assez bien mérité du public pour qu'on lui érigeât une statue comme sauveur de la nation. Mais ma sollicitude est loin de se borner aux enfants des mendiants de profession ; elle s'étend beaucoup plus loin, et jusque sur tous les enfants d'un certain âge, qui sont nés de parents aussi peu en état réellement de pourvoir à leurs besoins que ceux qui demandent l'aumône et la charité dans les rues.

D'autre part, ayant tourné mes pensées depuis des années sur cet important sujet, et mûrissant les propositions de nos faiseurs de projets, je les ai débarrassés des erreurs grossières de calcul. Lorsque la mère vient d'accoucher peut-être d'un enfant, elle ne coûte qu'une année solaire, avec peu d'autres dépenses, à moins de dix shillings au plus que la mère peut gagner par son métier de mendiante ; et c'est précisément lorsque les enfants sont âgés d'un an que je propose de prendre à leur égard des mesures telles qu'au lieu d'être une charge pour leurs parents ou pour la paroisse, ou de manquer d'aliments et de vêtements le reste de leur vie, ils contribuent, au contraire, à nourrir et en partie à vêtir des milliers de personnes.

Un autre grand avantage de mon projet, c'est qu'il prévient ces avortements volontaires et cette horrible habitude qu'ont les femmes de tuer leurs bâtards, habitude trop commune, hélas ! parmi nous ; ces sacrifices de pauvres petits innocents (pour éviter la dépense plutôt que la honte, je soupçonne), qui arracheraient des larmes de compassion au cœur le plus inhumain, le plus barbare.

La population de ce royaume étant évaluée d'ordinaire à un million et demi, je calcule que sur ce chiffre il peut y avoir environ deux cent mille couples dont les femmes sont fécondes ; de ce nombre je soustrais trente mille couples, qui sont en état de pourvoir à la subsistance de leurs enfants (quoique je ne pense pas qu'il y en ait autant, dans l'état de détresse où est ce royaume) ; mais en admettant ceci, il restera cent soixante-dix mille femmes fécondes. Je soustrais encore cinquante mille pour les fausses couches ou pour les enfants qui meurent d'accident ou de maladie dans l'année. Restent par conséquent cent vingt mille enfants qui naissent de parents pauvres. La question est donc : Comment élever cette multitude d'enfants et pourvoir à leur sort ? Ce qui, comme je l'ai déjà dit, dans

l'état présent des affaires, est complètement impossible par les méthodes proposées jusqu'ici. Car nous ne pouvons les employer ni comme artisans ni comme agriculteurs. Nous ne bâtissons pas de maisons (à la campagne, j'entends), et nous ne cultivons pas la terre ; il est fort rare qu'ils puissent vivre de vol avant l'âge de six ans, à moins de dispositions toutes particulières, quoique j'avoue qu'ils en apprennent les rudiments beaucoup plus tôt, durant lequel temps ils peuvent, néanmoins, à proprement parler, être considérés comme de simples aspirants ; ainsi que me l'a expliqué un des principaux habitants du comté de Cavan, qui m'a protesté qu'il n'avait jamais rencontré plus d'un ou deux cas au-dessous de six ans, même dans une partie du royaume si renommée pour sa précocité dans cet art.

Nos négociants m'ont assuré, qu'avant douze ans un garçon ou une fille n'est pas du tout de défaitte ; et même à cet âge ils ne valent pas plus de trois livres, ou tout au plus trois livres et une demi-couronne, à la Bourse, ce qui ne saurait indemniser les parents ni le royaume, les frais de nourriture et de guenilles valant au moins quatre fois autant.

Je proposerai donc humblement mes propres idées qui, je l'espère, ne soulèveront pas la moindre objection. Un jeune Américain de ma connaissance, homme très entendu, m'a certifié à Londres qu'un jeune enfant bien sain, bien nourri, est, à l'âge d'un an, un aliment délicieux, très nourrissant et très sain, bouilli, rôti, à l'étuvée ou au four, et je ne mets pas en doute qu'il ne puisse également servir en fricassée ou en ragoût. J'expose donc humblement à la considération du public que des cent vingt mille enfants dont le calcul a été fait, vingt mille peuvent être réservés pour la reproduction de l'espèce, dont seulement un quart de mâles, ce qui est plus qu'on ne réserve pour les moutons, le gros bétail et les porcs ; et ma raison est que ces enfants sont rarement le fruit du mariage, circonstance à laquelle nos sauvages font peu d'attention, c'est pourquoi un mâle suffira au service de quatre femelles ; que les cent mille restant peuvent, à l'âge d'un an, être offerts en vente aux personnes de qualité et de fortune dans tout le royaume, en avertissant toujours la mère de les allaiter copieusement dans le dernier mois, de façon à les rendre dodus et gras pour une bonne table. Un enfant fera deux plats dans un repas d'amis ; et quand la famille dîne seule, le train de devant ou de derrière fera un plat raisonnable, et assaisonné avec un peu de poivre et de sel, sera très bon bouilli le quatrième jour, spécialement en hiver.

J'ai fait le calcul qu'en moyenne un enfant qui vient de naître pèse vingt livres, et que dans l'année solaire, s'il est passablement nourri, il ira à vingt-huit.

J'accorde que cet aliment sera un peu cher, et par conséquent il conviendra très bien aux propriétaires, qui, puisqu'ils ont déjà dévoré la plupart des pères, paraissent avoir plus de droits sur les enfants.

La chair des enfants sera de saison toute l'année, mais plus abondante en mars, et un peu avant et après...



La normalisation médicale des mineurs

De l'utilité pour les pouvoirs de définir la délinquance comme une maladie

En période d'abaissement de l'âge pénal (10 ans) et de construction de prisons pour mineurs dès l'âge de 13 ans, plusieurs rapports politiques sur la "prévention" de la délinquance sont pondus et bruyamment publiés.

Taillés pour justifier le durcissement des mesures judiciaires et pénales prises contre les enfants, ils mobilisent systématiquement un arsenal emprunté à l'expertise psychiatrique et médicale.

Dans un premier temps, il s'agit de décrire le "délinquant juvénile" : le "conflit permanent avec les enseignants" est un des signes les plus manifestes d'un trouble mental aigu, la "recherche auprès d'un leader (ou meneur de bande) de l'autorité et l'identification positive dont il a besoin" considérée comme gravement pathologique, tout cela s'accompagnant bien entendu de la traditionnelle "démission des parents de leurs fonctions éducatives". L'élément centralement mis en cause est toujours la "personnalité" et le profil psychologique du délinquant : « Les causes de la violence sociale sont à chercher dans "l'instabilité émotionnelle" du délinquant », comprendre ici "impulsivité, intolérance aux frustrations, non-maîtrise de notre langue" (!), et plus largement dans "le rejet de l'autorité". Tout concourt à définir le "délinquant" et son déchaînement de violence - que certains appellent la "logique guerrière" - comme la partie malade d'un corps sain.

Ce vomis idéologique tiré d'un énième rapport parlementaire sur la prévention de la délinquance (« Rapport Bénisti, octobre 2005 ») trouve un écho dans une récente et très "sérieuse" publication scientifique. L'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) a publié en septembre 2005 un rapport sur "le trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent" qui fait suite à un rapport de 2003 qui traitait de l'ensemble des troubles mentaux concernant l'enfant et l'adolescent (autisme, hyperactivité, anorexie mentale, troubles de l'humeur, troubles anxieux, troubles du développement). Cette "expertise collective" réunit la fine fleur des neurogénéticiens, cognitivistes et pédopsychiatres.

ENVOLEE JUNIOR

Ce "trouble des conduites" qui affecterait 5 à 9 % des jeunes garçons de 15 ans est considéré comme "un facteur de risque de délinquance". Il se manifeste par des "oppositions, désobéissances et colères répétées, agressivité chez l'enfant, coups, blessures, dégradations, fraudes et vols chez l'adolescent". Il est répertorié depuis 1968 dans le DSM (Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux de l'American Psychiatric Association, véritable bible mondiale du pouvoir psychiatrique qui définit la norme de la santé mentale pour la planète. On trouve de tout dans la liste régulièrement augmentée des symptômes de ce trouble : "Com-

mence souvent les bagarres", "A délibérément détruit le bien d'autrui", "ment souvent pour obtenir des biens ou des faveurs ou pour échapper à des obligations (par exemple "arnaque" les autres)", ou encore le fameux "Reste dehors tard la nuit en dépit des interdictions de ses parents, et cela a commencé avant l'âge de 13 ans". Revenons à la définition "médicale" qu'en donne l'Inserm : "un ensemble de conduites répétitives et persistance, dans lesquelles sont bafoués les droits fondamentaux d'autrui ou les normes et règles sociales".

Dans cette classification psychiatrique, les symptômes du trouble des conduites constituent les prémices juvéniles (avant 15 ans) de "la personnalité antisociale" (qui, elle, constitue un trouble mental après 18 ans). Si l'on en croit l'Inserm, c'est pas tous les jours facile pour ces enfants qui présentent plusieurs symptômes de trouble des conduites. Ce sont en effet des sujets "à haut risque de développer des problèmes d'adaptation sociale : échec scolaire, rejet par les pairs, sexualité précoce, promiscuité sexuelle, tabagisme, consommation et abus d'alcool et de drogues, participation à des gangs délinquants, dépression, idées suicidaires, grossesses précoces, problèmes d'intégration sur le marché du travail, problèmes de santé physique".

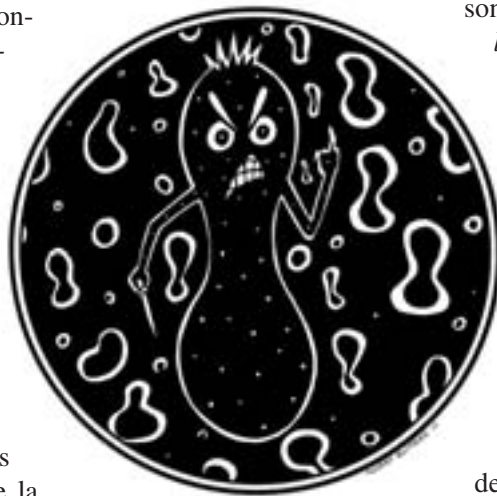
Cette invraisemblable bouillie qui rappelle étrangement les plus belles pages des rapports du ministère de l'intérieur ou des parlementaires doit aussi se lire comme une grande opération de "communication institutionnelle". A la recherche de crédits et d'une place

dans les programmes de prévention de la violence, l'Inserm déploie ici tous ses talents pour séduire les politiques. Isabelle Gasquet, médecin épidémiologiste coauteur du rapport, ne s'en cache pas : "Jusqu'ici, la délinquance n'était abordée que d'un point de vue judiciaire ou social. Loin de nous l'idée de nous approprier le bébé, mais nous avons cherché à ajouter l'angle médical pour en enrichir l'approche."

D'une part, cette femme ment puisque "l'angle médical", dans ses variantes physiologique, anthropométrique, psychiatrique et biotypologique est au cœur des obsessions et des pratiques des anthropologues et des criminalistes depuis le 19^e siècle, époque à laquelle ces sciences sont inventées. (Voir encart)

D'autre part, aujourd'hui comme hier, il ne faut pas voir là une instrumentalisation du médical par le politique. Les conclusions "médicales" contemporaines sur la délinquance sont le fruit du développement et des possibilités offertes par les technologies biomédicales. Il ne s'agit pas d'un détournement sécuritaire de la médecine scientifique, mais bien d'une convergence des logiques sanitaires et policières.

L'utilisation récente et généralisée dans toute la médecine du concept de "pathologies multifactorielles" permet de réactualiser théoriquement cette convergence sanitaro-policière. Littéra-



lement, il s'agit de comprendre l'apparition d'une pathologie au moyen d'une multitude de facteurs de risque. Ce rapport de l'Inserm va permettre d'accumuler les déterminants et prédispositions à la délinquance de toutes sortes (génétique, neurologique, sociale, psychologique...) Aucun détail n'est négligé... sauf

La "délinquance" des enfants, clef de voûte de la criminologie

L'orientation biologique dans les différents secteurs où se poursuit la lutte contre le crime

Pour mieux comprendre le rôle de l'anthropologie criminelle, il est opportun d'examiner de plus près les différents domaines où se déroule la lutte contre la criminalité afin de mieux constater quelle pourra être sa contribution exacte. Le domaine où notre science se révèle d'un plus haut intérêt et d'une plus grande efficacité est celui qui concerne la lutte contre la criminalité des mineurs. On sait qu'une telle œuvre est basée sur l'étude de la personnalité, sur la connaissance des différentes causes qui déterminent les déviations du comportement normal chez le mineur et sur l'application de mesures adéquates. Pour de telles raisons, la lutte contre la délinquance des mineurs présente la plus grande importance au point de vue de l'hygiène physique et morale de la collectivité. Cela se comprend encore mieux quand on considère que le phénomène de la criminalité, en général, et de la criminalité des mineurs en particulier, est toujours l'expression d'un complexe de conditions biologiques et sociales qui rendent défectueuses l'évolution physique, psychique et morale de la personnalité des mineurs. Selon les affirmations des hommes de science, parmi les causes de la criminalité des mineurs, en dehors des mauvaises conditions hygiéniques, économiques, culturelles et morales du milieu et de l'irrégularité de la vie de famille, se trouvent avec une grande fréquence des facteurs héréditaires, pathologiques et de dégénérescence, des procès morbides aigus ou chroniques, débilité ou mauvaise fonction organique, et surtout intelligence et caractère anormal. Certes, la connaissance de ces facteurs est d'un grand intérêt pour les combattre. Pareilles recherches présentent non seulement une valeur de prophylaxie criminelle, mais aussi de sauvegarde de capital humain. En effet, on devra procéder à l'amélioration du milieu social et à la guérison des différentes formes de faiblesse constitutionnelle et d'anormalité psychique autant que des maladies sociales qui sévissent tels que la tuberculose ou la syphilis.

Passant du problème des mineurs à celui des adultes, la lutte contre les individus dangereux peut être grosse de conséquences. En effet, on a constaté qu'il y a des hommes qui pour des causes biologiques ou sociales, se refusent à tout travail stable et recourent à des moyens illicites pour se procurer l'argent nécessaire en restant indifférents à toute activité spirituelle ou généreuse.

B. Di Tullio, professeur à l'université de Rome, Manuel d'Anthropologie criminelle, Etiologie et dynamique criminelles. -examen de la personnalité du criminel. -classification et biotypologie. -prophylaxie. -thérapeutique de la criminalité, Payot, Paris, 1951.

peut-être l'organisation sociale du monde, ses structures, ses rapports de force, magiquement transmutés en "*facteurs sociaux*". Cet oubli – ou cette transformation – qui est le propre même de la méthode scientifique présente un double intérêt : en intégrant des facteurs sociaux, en les rangeant sur le même plan que les facteurs biologiques, on coupe l'herbe sous le pied à la critique ; et surtout, on valide définitivement l'idée que les déterminants biologiques doivent être pris en compte. Une fois acceptés, ils peuvent, petit à petit, faire tout à fait disparaître le monde – même dans sa version assainie de "*facteur social*". L'idée s'installe que la délinquance est une affaire de constitution biologique malade. Si le monde existe encore, il ne se réduit plus qu'à la famille qui a, soit transmis un fardeau héréditaire, soit échoué dans son éducation.

Ainsi, on apprend que "*le taux d'hérédité génétique du trouble des conduites est proche de 50 %*". Si tes parents avaient eux-mêmes des tendances à la délinquance – voire s'ils se sont eux-mêmes mal comportés dans leur vie –, tu as une chance sur deux d'hériter d'une telle tare. C'est dans ton patrimoine-capital-programme génétique. Admettons maintenant que la chance ne soit pas de ton côté, que tu récupères de tes parents ce petit penchant génétique pour la délinquance et qu'en plus de ça, on te maltraite pendant l'enfance ! Là c'est réglé, plus d'autre choix que de devenir antisocial ! En retraquant, ça donne : "*L'allèle conférant une faible activité à la monoamine oxydase-A paraît ainsi associé au développement de conduites antisociales uniquement en cas de maltraitance subie dans l'enfance.*" (Voir "l'ADN et ses victimes", **L'envolée** n° 15). Mais cette flopée de scientifiques a plus d'un tour dans sa besace. A côté du délire génétique, les "progrès des sciences du cerveau" viennent compléter le profilage du déviant. La neuroimagerie, particulièrement, permettrait "*le repérage des zones cérébrales qui présentent des modifications d'activité directement en relation avec des manifestations comportementales impulsives, agressives et violentes*". Ces fameux bricoleurs auraient même trouvé la zone impliquée dans le trouble des conduites : "*le cortex préfrontal*". Enfin, pour compléter cette compréhension du corps inerte du délinquant, reste à l'étudier en mouvement, dans son "*environnement*". "*Les travaux chez le petit animal de laboratoire*" devraient ainsi parfaire leurs connaissances de "*certaines symptômes du trouble des conduites comme l'agressivité, ainsi que l'hyperactivité liée aux troubles de l'attention*". Nous pourrions ainsi mieux comprendre comment réagit le délinquant dans sa cage et "*mieux appréhender les conséquences neurobiologiques et comportementales (impulsivité, agressivité)*" de ses "anomalies" cérébrales.

Derrière toutes ces recherches, c'est bien la vieille idée du "*criminel-né*", de "*l'homme-nuisance*" qui tente une nouvelle offensive ; celle qui a armé la guerre faite aux pauvres et aux révoltés menée par la criminologie au 19^e siècle. Cette théorie biologique de la délinquance, pour fausse qu'elle soit, a directement contribué, en son temps, à la mise en place des techniques modernes de pouvoir. Elle a travaillé à la création et au perfectionnement des institutions d'éducation et d'enfermement de la république (bagne, école, prison et hôpital psychiatrique). Elle a aussi œuvré à la mise en place des techniques de contrôle social pour identifier et surveiller "*les populations dangereuses*" (carnet anthropométrique, passeports ouvriers, registres d'identité).

Aujourd'hui, sous les aspects sécurisants du progrès

ENVOLEE JUNIOR

médical, cette théorie continue d’alimenter les dispositifs d’enfermement et de contrôle social.

Pourtant, si les experts de l’Inserm décrivent le jeune délinquant comme un malade, ils n’en appellent pas à un enfermement. Les “pensionnats” ou “centres spécialisés” ne leur semblent plus être une “réponse « thérapeutique » et sociale de choix pour les jeunes adolescents délinquants et agressifs ”. " Outre l’aspect économique (coût très élevé, nécessité d’un personnel de surveillance et de sécurité) ", ils dénoncent aussi " cette stratégie de regroupement d’adolescents délinquants, [qui] au lieu de diminuer les problèmes de comportement, a plutôt tendance à élargir le répertoire des comportements agressifs au contact des pairs “déviant” ”.

Si les experts crient “Non aux centres fermés !”, c’est pour proposer de substituer aux institutions d’enfermement le projet délirant d’un contrôle total pour tracer et traiter la délinquance : ils recommandent d’utiliser “le dispositif actuel des bilans de santé et des examens systématiques de la petite enfance, de l’enfance et de l’adolescence “pour effectuer” un meilleur repérage du trouble des conduites ou de ses facteurs de risque”. Une insistance particulière est faite sur “un examen de santé vers 36 mois”, “âge [à partir duquel] on peut faire un premier repérage d’un tempérament difficile, d’une hyperactivité et des premiers symptômes du trouble des conduites”. Dans leur souci de prévention, ils proposent même de mettre en place un repérage spécifique pendant “la grossesse des familles présentant des facteurs de risque” portant sur des facteurs tels que : “antécédents familiaux de trouble des conduites, criminalité au sein de la famille, mère très jeune, consommation de substances psychoactives pendant la grossesse.” Tout cela doit être consigné dans le carnet de santé où l’on indiquera “les différents symptômes du trouble des conduites” à l’aide d’“items” comme par exemple : “a mordu”, “refuse d’obéir”, “remue sans cesse” ou encore “n’attend pas son tour”.

Si toutefois un individu avait réussi à passer au travers des mailles du filet et à développer effectivement un trouble des conduites, un traitement spécial lui serait réservé. Le délinquant-malade ne serait pas enfermé, mais placé en famille d’accueil et encadré par une équipe de “thérapeutes” pouvant inter-

venir “24 heures sur 24, 7 jours sur 7”. Dans le programme, sa “famille biologique” serait soumise à une “formation parentale” pour acquérir des “compétences” en matière de “discipline” et de “surveillance”, ses amis contrôlés, et pour les plus déviants, mis à l’écart, ses professeurs mobilisés pour surveiller le malade.

Là où l’on croyait trouver une “alternative” ou une échappatoire à l’enfermement, il n’y a que camisole chimique et normalisation du comportement (17 000 boîtes de Ritaline et Concerta, dites “pilules de l’obéissance”, remboursées en France ; déjà 29 millions de prescriptions aux Etats-Unis).

Le pouvoir médical, avec ses méthodes et ses techniques, continue d’être un allié de choix dans le durcissement du contrôle social.



[...] – Chut ! dit Alex. Les voix portent loin la nuit. On ne sait pas à quel moment ils risquent de se pointer.
– T’as raison, dit Watkins.
Dès lors, ils ne parlèrent plus que par murmures. Mais la conversation n’alla pas bien loin. Ils étaient allongés, côte à côte, la tête appuyée contre le mur de béton, les pieds dirigés vers la chaudière. Alex éprouvait quelque appréhension devant ce qui l’attendait car il n’avait nulle part où aller, personne qui pourrait l’accueillir – s’il se trouvait seul, en tout cas. Sans les contacts de ses deux complices, il pourrait tout juste errer sans but précis quelques jours durant, jusqu’à ce qu’il soit trop sale et trop affamé, proie facile que la police se dépêcherait d’engloutir. C’était au moins une des choses qu’il avait apprises de ses fugues passées, avant même sa puberté. Même avec de l’argent en poche, il ne pourrait pas louer une chambre d’hôtel, il était trop jeune encore. Dans un avenir plus ou moins lointain, il parviendrait peut-être à mener une évasion avec succès, malgré une chasse à l’homme intense, mais pour l’instant, ce n’était pas possible. Sans l’aide que lui offraient Jojo et Watkins.
Malgré tout, sa fugue en vaudrait la peine s’il y gagnait quelques mois de liberté, en particulier s’ils se retrouvaient tous les trois totalement libres ; la punition, l’enfermement au cachot viendraient ensuite, mais il serait alors à même de les encaisser. En dépit de sa tension, ou peut-être à cause d’elle, il s’assoupit au milieu de ses réflexions. La proximité de la chaudière le plongea dans un rêve de bains de soleil, dégoulinant de sueur sur une plage – la mer, le soleil, le sable et l’eau.

Extrait de « La bête au ventre » d’Edward Bunker (1980)
(Rivages-noir, 1995, p. 268)

ENVOLEE JUNIOR

Ce poème de Jacques Prévert évoque la mutinerie d'août 1934.
Après que les moniteurs ont tabassé un pupille,
les jeunes détenus se sont soulevés et enfuient.
Une prime de 20 francs a été offerte à quiconque
capturerait un fugitif.
Cette mutinerie a déclenché
une campagne de presse demandant
la fermeture de bagne d'enfants.

Bandit ! Voyou ! Voleur ! Chenapan !

Au-dessus de l'île on voit des oiseaux
Tout autour de l'île il y a de l'eau

Bandit ! Voyou ! Voleur ! Chenapan !

Qu'est-ce que c'est que ces hurlements

Bandit ! Voyou ! Voyou ! Chenapan !

C'est la meute des honnêtes gens
Qui fait la chasse à l'enfant

Il avait dit j'en ai assez de la maison de redressement
Et les gardiens à coup de clefs lui avaient brisé les dents
Et puis ils l'avaient laissé étendu sur le ciment

Bandit ! Voyou ! Voleur ! Chenapan !

Maintenant il s'est sauvé
Et comme une bête traquée
Il galope dans la nuit
Et tous galopent après lui
Les gendarmes les touristes les rentiers les artistes

Bandit ! Voyou ! Voleur ! Chenapan !

C'est la meute des honnêtes gens
Qui fait la chasse à l'enfant

Pour chasser l'enfant, pas besoin de permis
Tous le braves gens s'y sont mis
Qu'est-ce qui nage dans la nuit
Quels sont ces éclairs ces bruits
C'est un enfant qui s'enfuit
On tire sur lui à coups de fusil

Bandit ! Voyou ! Voleur ! Chenapan !

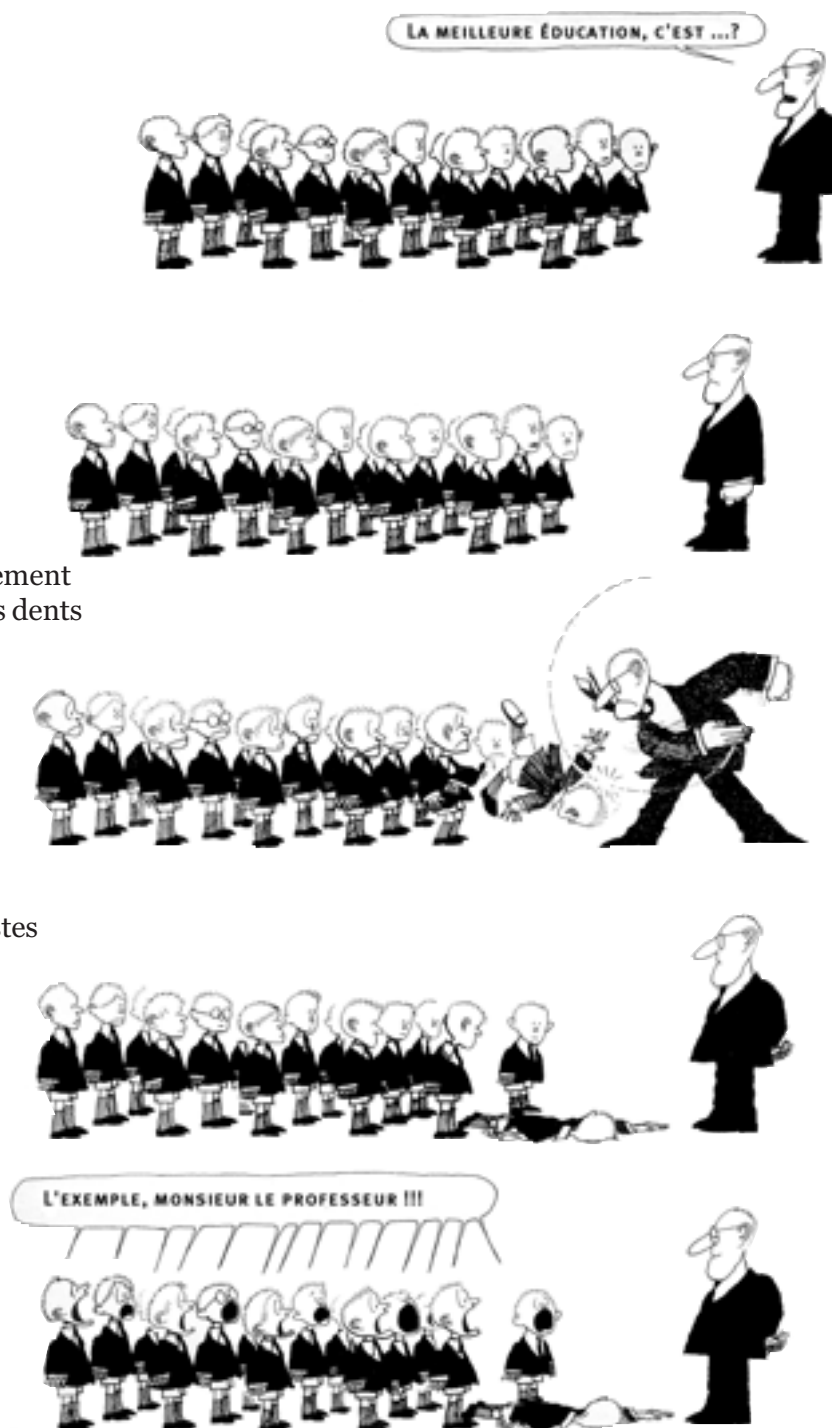
Tous ces messieurs sur le rivage
Sont bredouilles et verts de rage

Bandit ! Voyou ! Voleur ! Chenapan !

Rejoindras-tu le continent rejoindras-tu le continent !

Au-dessus de l'île on voit des oiseaux
Tout autour de l'île il y a de l'eau.

Jacques Prévert



ENVOIE JUNIOR

Un groupe d'élèves du lycée expérimental de Saint-Nazaire nous a envoyé une série de textes sur le thème de l'enfermement. Nous avons choisi d'en publier deux. Voici leur démarche pour aboutir à ces écrits :

« La problématique choisie en coprogrammation MEE (membre de l'équipe éducative) et élèves était formulée comme suit : " Sortons pour écrire l'enfermement ". Il s'agissait de réfléchir ensemble, à partir de nos expériences personnelles et de nos lectures, autour d'un questionnement que nous avons défini ainsi : l'enfermement des mineurs, c'est quoi ? Qui enferme qui ? Comment ? Pourquoi ? Que faire ?

Un atelier au lycée expérimental, c'est 24 h de travail réparties sur les matinées pendant quinze jours consécutifs. Dès le premier jour, nous avons mesuré nos divergences : certains d'entre nous se prononçaient contre l'enfermement sous toutes ses formes, d'autres défendaient la nécessité d'un système carcéral adapté, un élève souhaitait le rétablissement de la peine de mort. Deux d'entre nous avaient eu affaire à la prison, la majorité avait une expérience de la camisole chimique, deux avaient testé pour nous l'HP.

De ces vécus et expériences personnelles, nous avons travaillé à établir une confrontation constructive. Nous avons rencontré des professionnels, nous nous sommes documentés, nous avons essayé de tout mettre en perspective. Puis nous avons écrit. De façon personnelle, tout d'abord, puis en groupe, avec divers déclencheurs. Finalement, nous avons peu écrit sur les mineurs. Très vite le constat s'est imposé que l'enfermement des mineurs n'était qu'une étape de plus dans un processus global. »

LES PRISONS FRANÇAISES, ECOLES DE LA VIE ET SOLUTIONS THERAPEUTIQUES

Le but des prisons est non de punir bêtement, mais de permettre à ceux qui se sont écartés du bon chemin d'élaborer une vaste réflexion existentielle, un questionnement intense dont ils ressortiront plus riches et plus sages.

Car les prisons sont conçues pour créer des conditions comparables à celles dont bénéficiaient les meilleurs penseurs et ermites ayant vécu sur terre.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit : faire baigner les “écartés” - car le terme de “détenu” a une connotation trop négative – dans un climat de sérénité et de béatitude bénéfiques au développement de la spiritualité.

Dans sa petite cellule douillette, modeste mais confortable, le détenu aura tout loisir de se pencher sur les grands questionnements de la vie, de revenir sur ses erreurs passées et de les comprendre, les ressentir tout en participant aux travaux collectifs qui lui forgeront son image altruiste et généreuse.

C'est d'ailleurs en partant de ces constatations que le ministère de l'intérieur, en partenariat avec les parties concernées, a décidé d'augmenter la durée des peines concernant les délits mineurs. Il ne s'agit nullement d'une mesure réactionnaire et démagogique destinée à combler les tenants accros au tout-sécuritaire, mais bien d'une mesure pensée et étudiée avec philanthropie dans le but d'améliorer l'âme de l'humanité.

Tout a été pensé, prévu ; rien n'a été laissé au hasard. Le gouvernement français s'est offert les services des plus grands experts internationaux en la matière. D'emblée, il est apparu qu'il ne fallait pas trier les “écartés” selon leur âge et la nature de leur déviance. Il ne faut surtout pas que certains se sentent plus choyés que d'autres, il ne faut pas que les uns et les autres vivent dans la peur et l'incompréhension.

Non, la prison doit être un lieu de rencontres, d'enrichissement personnel et collectif, ce qui explique le choix d'avoir installé parfois jusqu'à 4 ou 5 “écartés” dans des cellules prévues initialement pour 2 ou 3 personnes, la solitude pesant parfois trop aux “écartés”.

De plus, le confinement des corps ne permet-il pas la libération des esprits ?

Un mineur de 17 ans peut côtoyer un trafiquant de drogue de 40 ans, une jeune dealeuse de cannabis peut partager sa cellule avec une tueuse en série, un vieux pédophile sénile se partager entre un camionneur auteur de 12 viols et un membre de la mafia béarnaise.

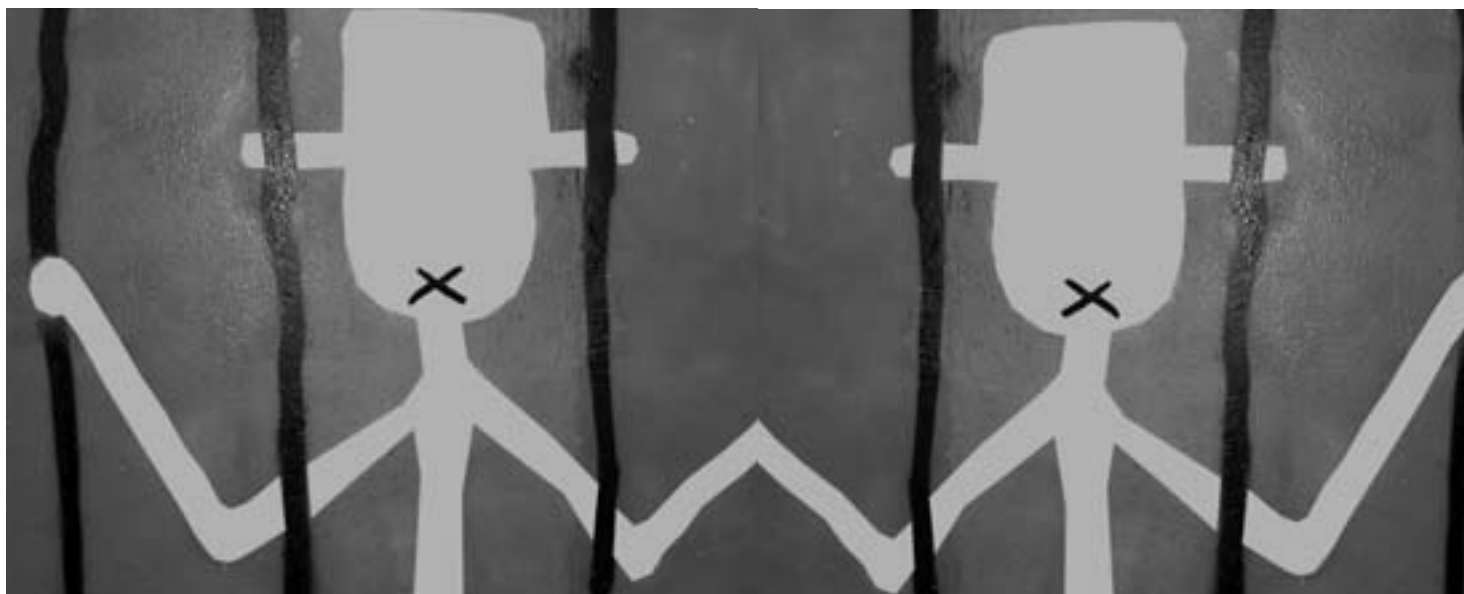
La prison doit permettre un véritable brassage culturel, un melting-pot d'esprits, sans aucune discrimination de quelque nature que ce soit. La prison est le lieu où les hommes apprennent à vivre en harmonie avec leur cœur et leur âme, où ils apprennent à vivre ensemble chaleureusement.

La prison se doit d'être un véritable lieu d'enseignement, de partage, un passage de témoin intergénérationnel, qui permet à la mémoire d'être transmise, de ne pas être oubliée – en effet, qu'y a-t-il de pire que l'oubli ? - car il a été dit plus haut que les “écartés” ne sont pas là pour souffrir, mais pour s'enrichir. Et c'est au contact des autres, des plus âgés, que leur enrichissement se fera.

Et c'est beau, émouvant de voir ces grandes gueules, ces vieux routards enseigner aux plus jeunes les secrets de la vie, c'est magnifique de les voir forger, dans la joie et la bonne humeur, ces futures âmes fortes et solides dont a besoin la France.

L'un des sujets les plus tabous de notre société moderne, la sexualité, est par exemple abordée sans aucune gêne. Les pratiques collectives, le plus souvent réalisées dans les douches par mesure d'hygiène, permettent aux “écartés” de mieux se connaître, de joindre l'utile à l'agréable, et de partager leurs techniques ensemble, de progresser main dans la main, ou plus si affinités. Ainsi nous formons de futurs Casanova et de futures Clara Morgane, des dieux et déesses de l'amour qui enchante-ront les générations futures.

Mais les “écartés” ne se contentent pas d'acquérir des savoirs et une sagesse intellectuelle exceptionnelle. Les savoirs pratiques et manuels sont également au programme.



Car :
sauriez-vous fabriquer un coutelas effilé tout à fait opérationnel
avec une boîte de conserve et un coin de table ?
A leur sortie de prison, les jeunes y réussissent parfaitement.
Où d'autre qu'en prison apprendriez-vous à faire diversion en allu-
mant un feu avec un drap et deux bâtonnets, de façon à ce que le
personnel interne se précipite pour l'éteindre et que le reste de
votre bande force la porte de l'infirmier pour s'emparer des barbi-
turiques ?
Où apprendriez-vous une telle tactique et une telle habileté, sinon
en prison ?
Parviendriez-vous à adopter le pas du sious qui part en guerre, la
félinité du guépard qui part en chasse et la furtivité de l'avion de
repérage américain, sans aucun entraînement ?
Les jeunes y parviennent par le biais de sorties nocturnes pédago-
giques parfaitement pensées et efficaces, lors de batailles totale-
ment contrôlées et impliquant de nombreux clans.
Car il faut préciser que de nombreux clans sont formés suivant les

*Pourritures névrosées
frappant sur ses parois trop lisses
s'écorchant les ongles à vouloir en sortir
rien n'y changera,
ils font tous partie des rouages de cette mécanique.
La camisole s'est refermée...*

*Sommes nous donc trop fous, ou trop malades,
pour sortir de cet asile où l'on s'enferme,
de vagin en cercueil,
de cercueil en voiture,
de voiture en maison,
entre quatre murs blanchis à la chaux,
où les yeux se brûlent de fixer,
voyant la vie qui fuit sous les angles,
devient fade, desséchée, puis...
poussière.
Tes yeux détruits ne trouveront pas d'exutoire
ne cherche plus,
range cette volonté du côté des désirs inaccessibles
gâchés, détruits, finis.*

affinités de chacun, et qui permettent de développer l'autonomie et
la prise de parole au sein d'un groupe, géré en général par le
patriarche ou le mâle dominant et ses lieutenants. La liberté de
parole et d'expression étant généralement respectées. Mais,
comme partout hélas, de légers dérapages sont parfois possibles.
Les "écartés" apprennent ainsi à se débrouiller seuls et en groupe,
à parlementer, à être efficaces dans le travail et l'effort.

Ainsi l'on s'aperçoit que les prisons ne sont que de vastes camps
scouts, avec cette différence qu'elles sont totalement gratuites. Et
que l'immersion ne dure pas quelques trop rares journées
annuelles, provoquant par là même un dispersément et des interfé-
rences hautement négatives, mais concernant un pan entier de la
vie des "écartés".

Tenus à l'écart du monde et de la société pendant un certain temps,
ils peuvent réellement engager une réflexion de fond, ils peuvent
réellement se concentrer et gagner en efficacité, aidés en cela par
nos animateurs compréhensifs, attentionnés et cultivés, sévère-
ment recrutés sur la base d'un concours de niveau brevet +1 –
comme l'ont fait en leur temps les plus sages de nos ermites et pen-
seurs.

Car imaginez-vous un ermite à mi-temps, qui s'isolera une semai-
ne sur deux pour penser, et qui, le reste du temps, retournerait jouer
à sa play-station ou endosserait son costume cravate ?

Foutaises que cela. Comprendre la vie et ses multiples sens deman-
de du temps et de la concentration, ce dont bénéficient les "écar-
tés" en prison.

Les "écartés" peuvent même, s'ils le souhaitent, gagner un peu
d'argent de poche, généreusement offert par l'Etat, en effectuant
divers travaux manuels tous plus sympathiques les uns que les
autres. Le beurre et l'argent du beurre, en somme.

La prison peut se targuer d'être l'université la moins chère et la plus
ouverte au monde. Et la preuve que cette formule est la bonne, c'est
que la demande explose !!! Plus 47 % en 2 ans !!! Cette confiance
nous prouve que nous sommes sur la bonne voie.

Les prisons ont tout pour plaire, venez-y faire un petit tour,
on vous accueillera à bras ouverts.

Et aux post-soixante huitards, opposés à tout, qui vous
diront que le nombre de suicides et de dérèglements men-
taux (schizophrénie, autisme...) sont anormalement élevés
en prison, nous répondrons que percer les secrets de la vie
n'est point chose facile et qu'il est vrai que certains se per-
dent parfois. Mais Antonin Artaud ne fut-il pas, malgré
ses problèmes mentaux, l'un des plus grands écrivains du
XX^e siècle ? Alors ne vous faites pas de soucis, venez ici,
et vous serez servis.

ENVOLEE JUNIOR

PETIT HISTORIQUE DE L'ENFERMEMENT DES MINEURS

Emergence de la catégorie “mineur” au début 19^e

Le droit criminel d'ancien régime (avant la Révolution de 1789) permet la condamnation d'un enfant à partir de 7 ans à une peine normalement plus légère qu'un adulte. Dans les faits la peine varie considérablement en fonction du juge et la puissance paternelle s'exerce sans limite officielle : incarcération du mineur sur demande du père, droit de correction reconnu comme pratique éducative.

Le Code Pénal de 1791 fait apparaître la notion de “discernement” pour établir si l'enfant a conscience de la conséquence de ses actes ou s'il ne peut pas être sanctionné. Cette notion, s'affinera au cours du temps et contribuera à fabriquer un monde à part, une catégorie, et à poser un statut de l'enfant (sujet de droit et de devoir). Elle permet l'adoption progressive d'un système judiciaire spécial pour les mineurs et le contrôle de l'autorité paternelle.

Durant les deux siècles qui suivent, la prise en charge des “mineurs délinquants” puis des “mineurs en danger” s'organisera autour de l'extension de sa durée, de la multiplication des justiciables, des structures et des types de prise en charge. Textes de lois, chartes nationales et internationales s'accorderont sur l'interdiction des châtiments corporels et la “promotion de formes positives, non-violentes, de discipline” mais aucun ne fera état de l'enfermement comme une forme de torture physique et psychique.

1810 : Le vagabondage et la mendicité deviennent des délits durement réprimés. Le principe de “maison de correction” destinée aux condamnés de moins de 16 ans qui ont agi “sans discernement”, s'inscrit dans le code pénal. Si le mineur a agi “avec discernement”, il finit en prison pour une durée qui ne peut dépasser la moitié de celle applicable à un adulte.

1830 : Pour éviter d'enfermer les mineurs dans des prisons perçues comme des “écoles du crime et de la dépravation” les premiers projets de prise en charge carcérale distincte apparaissent. En 1836, La Petite Roquette, baptisée maison d'éducation correctionnelle, enferme 500 gamins à Paris. Règles de discipline fondées sur l'isolement et le silence ; instruction élémentaire ; instruction morale et religieuse et enseignement d'une “profession utile”.

Pendant 20 ans les envois en correction par les pères se multiplient. C'est bien souvent un moyen de faire face à des difficultés économiques, mais ni les magistrats, ni les philanthropes ne trouvent leur compte dans une pratique qui leur laisse tout juste un droit de validation. La définition de “sujets de mécontentements très graves” permet de systématiser un moyen de contrôle appelé à un grand avenir : l'enquête sociale.

ENVOIÉE JUNIOR

Eloigner des villes : colonies pénitenciaires et travail forcé... au grand air

1830 : Lors de l'insurrection des canuts, ouvriers tisserands de Lyon, nombre d'enfants fabriquent les barricades et participent au soulèvement, préfigurant ce qui se passera encore en 1848 et lors de la Commune. Les pouvoirs commencent à craindre sérieusement la



Carte d'implantation des Etablissements pour mineurs

population ouvrière et sous prolétaire qui s'entasse dans les faubourgs des villes.

1838 : Création des colonies agricoles afin d'éloigner les mineurs, (“vagabonds”, “jeunes délinquants”), de la “pollution urbaine” ; comprendre pollution morale et dangerosité sociale, bien sûr. Sur une cinquantaine de colonies créées en 10 ans, toutes sont privées, gérées par des sociétés philanthropiques et 12 sont réservées aux jeunes garçons de moins de 13 ans. On y prie, on y travaille beaucoup (au grand air ou dans chez des artisans locaux) et l'on y étudie... une heure par jour. Les jeunes filles sont, quant à elles, prises en charge par l'Eglise dans ses refuges du Bon pasteur.

1840 : Le 31 janvier, dans les jardins du Palais-Royal une centaine d'enfants s'en prennent à un gardien. Ce n'est “qu'en tirant le sabre” qu'un sergent de ville parvint à dégager le gardien. Les sociétés philanthropiques –qui pendant tout le siècle prennent le relais de la traditionnelle “charité”– se multiplient sur le front de la famille et de l'enfance en particulier. La politique intrusive des ce mouvement paternaliste d'assistance s'organise autour de deux points : surveillance économique et morale des familles et tutélarisation des enfants ; perfusion de nouveaux comportements sanitaires, éducatifs et moraux à tous les étages.

1850 : La loi du 5 août crée des colonies pénitenciaires pour les condamnés de 6 mois à 2 ans et des colonies correctionnelles pour les condamnés à plus de 2 ans et les insubordonnés. Certaines colonies agricoles sont rachetées par l'État et deviennent colonies pénitenciaires. En dix ans les projets éducatifs disparaissent tout à fait et les adolescents sont entassés pendant de nombreuses années dans une logique d'exclusion, de punition et d'exploitation. Les dortoirs sont petit à petit compartimentés en cages grillagées et le travail devient un élément central de la peine. En 1860 le nombre de 10 000 mineurs enfermés est presque atteint.

1865 : Le contrôle médical sur l'“élevage des enfants”des

familles populaires s'accroissent. Les premières sociétés protectrices de l'enfance se donnent pour objectif l'inspection médicale des enfants, des méthodes d'hygiène et de surveillance.

1870 : On dénombre 31 colonies pénitenciaires ou correctionnelles. L'année suivante, lors du soulèvement de Paris, un corps d'enfants se constitue, les pupilles de la Commune. Ils emportent les blessés, construisent des barricades et tiennent à eux seuls la rue Magnan. La Justice versaillaise se penche sur le cas de 631 "petits prisonniers" avant d'envoyer la plupart pour « les dompter dans d'excellentes colonies agricoles toutes prêtes à leur donner l'hospitalité ».

1875 : Les cellules individuelles apparaissent au nom de quatre principes : une idée pénitentielle, le délinquant doit se retrouver seul avec sa conscience face à Dieu ; un principe comportementaliste, il s'agit de couper les individus des influences réciproques ; une logique pénitenciaire en facilitant le maintien de l'ordre ; enfin, raison sur laquelle on insiste le plus évidemment, la cellule permettrait de préserver l'intimité et de protéger les mineurs. La République naissante se penche sur ce que les criminologues qualifient de "crise de la répression". Rapports parlementaires, revues scientifiques, statistiques d'État s'interrogent surtout sur les récidivistes et les jeunes détenus.

La République paternaliste, le "mineur éduicable" et l'industrie

1880 : Les colonies créent une section pour les moins de 12 ans tandis que la République rend l'enseignement obligatoire et laïcise la détention. Le principe de la responsabilité parentale s'insinue en profondeur. Afin « d'assainir les classes laborieuses », des formulaires d'enquête sont fournis à la police et aux infirmières visiteuses qui recueillent des éléments sur la profession, le statut matrimonial, la moralité des parents ainsi que des entretiens dans le voisinage. Le retrait de l'enfant devient réellement une arme aux mains de l'État pour pénétrer les familles, les normaliser, les moraliser. Non pas élever des enfants laissés à l'abandon, mais substituer à l'éducation du milieu une formation uniforme à la production.

1889 : La déchéance des « pères et mères qui par leur ivrognerie habituelle et leur conduite notoire et scandaleuse, par des mauvais traitements, compromettent soit la sécurité, soit la santé, soit la moralité de leurs enfants » peut être prononcée. Une loi de 1898 accentuera la possibilité de placement de l'enfant par le juge au nom de la protection de l'enfance.

1906 : La majorité passe de 16 à 18 ans. Dans les faits, l'augmentation de la majorité pénale augmente le nombre de jeunes qui relèvent de la législation de la fugue et qui nécessitent une prise en charge institutionnelle. La notion attrape-tout de vagabondage (qui s'étendra encore 15 ans plus tard) permet à la justice de se saisir de ceux et celles qui n'ont commis comme délit que d'éviter l'école ou le travail industriel.

1909 : Apparition de quartiers disciplinaires dans les colonies pénitenciaires. Une série de révoltes se produisent dans les colonies, entraînant des poursuites envers certains directeurs et personnels. Naissance des classes et internats de perfectionnement (futurs Institut Médico-pédagogiques et Établissements médico-professionnels) annexes de l'école primaire obligatoire ou l'on déverse les "instables, débiles, pervers et revendicateurs". S'esquissent aussi les formes modernes d'intervention médicale sur le milieu.

1912 : La loi du 22 juillet, réforme la justice des mineurs, crée des chambres spéciales pour les mineurs de moins de 13 ans et des tribunaux pour enfant (13-18 ans). Les sanctions pénales autres que l'enfermement - "mesures de tutelle, de surveillance, d'éducation, de réforme et d'assistance" - se multiplient. Ces mesures, comme très souvent, sous couvert de fournir une alternative plus humaine, instaure en fait des possibilités nouvelles d'intervention auprès de ceux que la loi n'atteignait pas encore (et qui étaient simplement remis à leur famille). On dénombre 13 établissements publics pénitenciaires dont 3 internats pour les moins de 13 ans. L'administration républicaine s'attaque aux colonies privées (40 fermetures) et critique la solution agricole au profit de la formation professionnelle et industrielle.

1930 : On compte 35 établissements au total et on retrouve un nombre de mineurs enfermés avoisinant les 10 000. Une campagne de presse dénonce à nouveau les bagnes pour enfant. Les besoins de l'époque ont bel et bien changé.

1940 : Les IPES (institution publique d'éducation surveillée) sont créés. Installés le plus souvent dans d'anciennes colonies pénitenciaires dont on a abattu le mur d'enceinte ils renferment en moyenne 200 jeunes censés suivre une formation professionnelle (2-3 ans) et se socialiser en groupe animé par des éducateurs. Les nombreuses fugues sont punies du mitard. Les ISES (institution spéciale de l'éducation surveillée) complètent le dispositif en incluant une prise en charge psychiatrique. Le régime de Vichy insiste particulièrement sur la prise en main de la jeunesse. En 1943 plus de 32 000 mineurs passent devant les tribunaux. Les psychologues pénètrent ces structures.

L'après guerre, la médicalisation de l'enfermement et la multiplication des structures

1945 : L'ordonnance du 2 février est considérée comme l'acte fondateur de la justice pour mineurs. L'irresponsabilité pénale des mineurs devient la norme et la justice doit désormais tenir un rôle plus "thérapeutique" et éducatif que simplement pénal. Mais il faut surtout la comprendre dans le contexte d'après guerre, dans le cadre de la reconstruction nécessaire du pays : « Il est peu de problèmes aussi graves que ceux qui concernent la protection de l'enfance, et parmi eux, ceux qui ont trait au sort de l'enfance traduite en justice. La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains ». Pour contribuer à cet effort de guerre (économique cette fois-ci) la psychiatrie et les "sciences médico-sociales" font leur entrée dans les 6 IPES de garçons, les 2 IPES de filles et dans une centaine d'établissements de rééducation et d'observation. Un cahier d'observation des mineurs apparaît sur des bases psychophysiologiques.

1950 : L'Éducation surveillée, (rebaptisée "PJJ", protection judiciaire de la jeunesse, en 1990), devient une administration autonome de l'administration pénitentiaire. L'année suivante est créée une cour d'assise pour mineurs. La même année on considère que les IPES sont contraires à l'ordonnance de 1945. Pour les jeunes dits difficiles, on va créer des institutions beaucoup plus petites, centrées sur une action individuelle en étroite relation avec le milieu psychiatrique. Pendant 10 ans à la rencontre de l'orientation professionnelle et de la neuropsychiatrie, la "biotypologie" essaye en

ENVOIÉE JUNIOR

vain d'établir des figures modèles de la délinquance juvénile ("jeune frustré", "jeune pervers").

1958 : Création des CSOES (centres spéciaux d'observation de l'éducation surveillée) dans les prisons de Fresnes, Lyon et Marseille. C'est le retour de l'éducation surveillée dans le giron du secteur pénitentiaire. L'objectif est de diminuer la détention provisoire des mineurs tout en organisant leurs observations avec des équipes d'éducateurs, de psychologues et de médecins... Cinq ans plus tard, 180 mineurs s'entassent dans 60 cellules de CSOES de Fresnes. 40 % d'entre eux poursuivront leur détention dans des quartiers de jeunes majeurs...

1970 : Création des FAE (Foyers d'actions éducatives) des COAE (Centres d'orientation et d'action éducative) et des COS (Centres d'observation et de sécurité). Ce sont des structures fermées avec murs d'enceinte et fossé, dotées d'un projet qui se veut éducatif. Sur les 735 mineurs détenus à Juvisy entre 70 et 75, plus de 60 % se retrouvent en prison dans les 2 ans qui suivent leur sortie. Le président du tribunal pour enfants de Paris conclut que «les établissements fermés sont des échecs et des dépotoirs [...], l'action éducative nécessite pour les plus jeunes, du temps, des zones de liberté, elle n'est pas conciliable avec le milieu fermé». Les derniers Offices du bon pasteur sont fermés.

1979 : Le garde des sceaux arrête les CSOES.

En l'espace de 20 ans, la question de l'enfermement s'auto-nomise et la prison n'est plus conçue et présentée comme une réponse. En période de sous-emplois et de cohabitations politiques, les législations se font plus hésitantes, tournent sur elles-mêmes. Elles oscillent entre toujours plus de prise en main (l'intervention de la police en milieu scolaire est rendue possible en 1985 et renforcée en 1992 ; les mesures de réparation pour les victimes ou dans l'intérêt de la communauté se renforcent en 1993 ; l'apparition des contrats locaux de sécurité) et un relatif adoucissement (des lois de 87 et 89 réduisent les possibilités de placement en détention provisoire pour les mineurs de moins de 16 ans) ; les peines alternatives se multiplient (la loi du 10 juin 198, crée les travaux d'intérêt général pour les 16-18 ans)...Cet entre-deux fait d'allers-retours a pris fin il y a quelques années en accentuant un double mou-vement.

Enfermer en prison pour mineurs et normaliser hors les murs

Sur fond de travail idéologique et médiatique, le consensus politique sur les questions de sécurité et de pénalité est parachevé.

1999 : Création des CER qui se multiplient très vite puisqu'il en existe déjà 57 quatre ans plus tard. L'objectif final est de

100 établissements. On crée la même année les centres de placement immédiat. Sur les 47 CPI créés ou en cours de création en 2002, 26 résultaient de la transformation – voire du simple changement de nom –, de structures déjà existantes (notamment des FAE).

2001 : Les tribunaux spéciaux pour mineurs ont prononcé 27 704 condamnations pour des crimes et délits concernant les atteintes aux biens, délits économiques et financiers, et 7 532 condamnations concernant les atteintes aux personnes. 87 % des affaires de mineurs sont poursuivies devant la justice contre 28 % des affaires de majeurs. 1 600 mineurs environ vivent dans la rue.

2002 : La loi Perben réaffirme le rôle de la sanction. Dès 10 ans, sans être enfermés, les mineurs peuvent être fichés et faire l'objet de "sanctions éducatives" (confiscations, interdiction de paraître en certains lieux, garde à vue de 10-12 heures, stage de formation civique). Dès 13 ans les mineurs qui encourrent une peine criminelle ou qui se sont soustraits à une obligation de contrôle judiciaire peuvent être incarcérés. La mise en détention dépend du comportement du jeune pendant une mesure de liberté surveillée assortie de sursis ou pendant un placement (maison d'enfants, centre ou foyer éducatif, centre de formation professionnelle, centre d'observation, centre de placement immédiat, CER, CEF, établissement médical ou médico-pédagogique habilité) conçu comme antichambre à la prison. Il est donc prévu de construire à la fois un Centre Educatif Fermé (CEF) par département (ce qui équivaldrait à 600 places) et 7 Etablissements pénitentiaires pour mineurs (EPM, de 60 places chacun), pour répondre au probable afflux de mineurs. Pour les plus de 16 ans le traitement judiciaire est quasiment le même que pour les adultes. Enfin, l'état se resserre – des sanctions allant de la simple amende à la prison ferme en passant par la convocation devant le juge – autour des familles jugées «déficiences en terme de santé, de sécurité, de moralité ou d'éducation» des enfants.

Génétique, neurosciences, sciences du comportement se constituent en piliers modernes de la biologisation des déviances et des questions sociales. De nombreux rapports et circulaires élargissent la médicalisation de la prise en charge des mineurs. La mise sous contrôle des mineurs dès le plus jeune âge, voire avant la naissance, vise à normaliser des conduites de l'enfant et de son entourage. Les causes de ces conduites sont cherchées soit directement dans le corps, soit dans l'environnement familial que l'on sanctionne financière-ment ou pénalement.

Le rôle croissant de l'international (Europe, organisations de type ONU) dans les politiques répressives et, plus générale-ment, dans la prise en charge des mineurs, mériterait qu'on s'y arrête pour compléter le tableau.





EN REINSERTION AU CENTRE POUR JEUNES DETENUS DE FLEURY

En 89, Christophe a 17 ans quand il entre en prison pour la première fois pour une série de vols à main armée contre des agences de voyage. Au bout de trois ans le jugement intervient, il attendrit tout le monde, les victimes viennent déposer en sa faveur. Il émeut les jurés par sa candeur. Il prend cinq ans dont deux avec sursis. Christophe est donc incarcéré au Centre pour jeunes détenus (CJD) de Fleury-Mérogis, j'insiste pour qu'il fasse un stage de n'importe quoi, mais qu'il ne reste surtout pas inoccupé, l'oisiveté étant la mère de tous les... fils... en prison !

Il entreprend un stage de menuiserie, atelier où il s'est fait quelques potes, où le prof est à peu près sympa.

Par compte, ce qui m'étonne le plus, c'est qu'il me dit souvent dans ses courriers que le directeur du CJD ne peut pas le voir. Il faut savoir que Christophe est extrêmement poli et s'exprime avec une grande facilité, que son regard pétillait lorsqu'il parle d'un sujet qui l'intéresse. Il soupçonne même ce dernier de tout faire pour le faire virer de l'atelier, il me dit encore que des mégots de joints ont été déposés dans son établi, comme s'il

était assez idiot pour venir fumer sous le nez de son prof, laissant ce genre de preuves aussi bêtes qu'évidentes. Monsieur Daumas, le directeur du CJD ne semble pas sensible outre mesure au charme dévastateur de mon garçon.

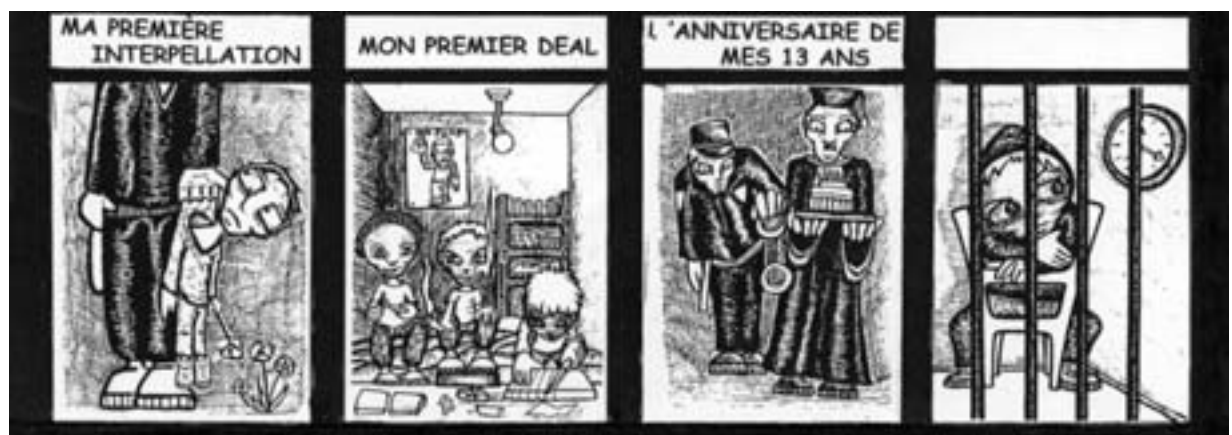
Ce monsieur a prévu un jour d'emmener à la montagne une bande de mineurs délinquants incarcérés au CJD, dans le cadre d'une espèce de programme de réinsertion. Ils sont une petite dizaine et sur l'écran de la TV apparaissent les têtes des élus. Je ne peux m'empêcher de penser à Christophe, en me disant qu'il aurait pu profiter de ce programme mais, apparemment, les gamins sont triés sur le volet d'après Daumas, et le mien n'a pas trouvé grâce à ses yeux. A cet instant, je suis dégoûtée, parce que je me dis que si quelqu'un à cette époque méritait d'être aidé afin de récupérer l'autoroute sociale, c'est bien Christophe.

Quelques semaines plus tard, je suis à nouveau en train de regarder les infos lorsqu'apparaît sous mon regard éberlué la photo de deux des jeunes emmenés par Daumas. Ils se sont évadés du camp de montagne, lors de

ce stage dans le cadre de la réinsertion de mineurs ou de jeunes adultes. Armés d'un couteau, ils auraient agressé un couple d'automobilistes qu'ils auraient saucissonnés et allégés de quelques billets et d'effets personnels après avoir sauvagement violé la femme, âgée d'une soixantaine d'années. Gros plan sur l'endroit où s'est fait saucissonner le couple etc... les infos habituelles, quoi. Bien vu monsieur Daumas !

A mon avis, il n'était pas intéressant de faire participer à ce stage que des mineurs gérables ou potentiellement réinsérables pour la majorité d'entre eux, le business sécuritaire étant certainement déjà en chantier depuis longtemps à cette époque, ceci explique cela.

Ce sont des logiques liberticides et financières longuement mûries en fûts de "chaînes" qui ne laissent rien au hasard. De la haute couture sécuritaire ou le tissu social est réduit à son minimum, une sorte de string masquant à peine l'inégalité des chances *intra-muros* dont la ficelle cisaille chaque jour un peu plus profondément, la raie des fesses des prisonniers, mineurs ou non.



ENVOLEE JUNIOR

RECIT DE LA DEUXIEME NUIT D'EMEUTE A CLICHY-SOUS-BOIS, LE 28 OCTOBRE 2005

Je trinque à la santé d'une émeute légitime...

LA RUMEUR

Clichy-sous-bois, jeudi soir

Quelques jours après les déclarations hallucinantes du Sarkosme à Argenteuil où il s'était pointé dans la nuit avec une unité de gendarmes mobiles en parlant de nettoyer la racaille au Kärcher, ce qui vient de se passer à Clichy-sous-bois montre clairement à tous l'attitude de la police dans les banlieues, où jouer au foot sur un terrain vague, c'est risquer un contrôle de keufs avec l'humiliation, les coups et la garde à vue qui vont avec, risquer d'être raflé comme Metin (dont les papiers sont en cours de régularisation), aujourd'hui gravement brûlé; car quand les jeunes s'enfuient pour échapper au contrôle, seul le refuge d'un transformateur électrique leur permettra de décourager les keufs de les poursuivre. J'imagine les keufs en train de se dire: « qu'ils aillent se réfugier là-dedans, ils sont flingués » (de fait, me dit une copine, selon un rapport, l'un d'eux avait dit au talkie-walkie: « ils ont franchi la barrière, j'donne pas cher de leur peau »); et pendant que six autres du groupe croupissent en garde à vue, Zyed et Bouna meurent électrocutés. Muhittin qui a réchappé à l'électrocution est arrivé à sortir du transformateur, et la rumeur enfle au sujet de la course-poursuite fatidique. Les pompiers et les keufs arrivent pour évacuer les deux corps alors que les jeunes chopés plus tôt sont toujours en GAV... des jeunes sont déjà là, la tension monte. Premières déclarations publiques qui couvrent les keufs et accusent les jeunes de cambriolage. Première nuit de révolte.

ENVOLEE JUNIOR

Le lendemain...

Moi, j'ai appris les infos le lendemain, par un coup de fil de Nasser. Les flics qui accusent évidemment les fuyards d'être des cambrioleurs, Sarkozy qui couvre en disant que les adolescents n'étaient pas poursuivis (alors que tous leurs potes étaient en garde à vue!) On lira

plus tard le témoignage de l'un d'eux qui avait tenté de se cacher dans un taillis et qui témoigne de la course-poursuite jusqu'aux barrières entourant le transformateur.

Face à ça, Nasser contient sa rage, surtout avec les dernières insultes de Sarkozy sur les jeunes des cités. Moi, je suis déboussolé, je m'attendais pas à ça. On décide d'aller à Clichy, discuter là-bas, voir ce qui se passe. On arrive donc en voiture vendredi soir, cité du Chêne pointu; à peine la voiture garée sur le parking au bas d'un des immeubles, on discute avec un gars qui connaissait ceux qui sont morts. « Des petits »,



comme il dit, des amis de son petit frère qui jouaient au foot hier encore. Il nous décrit comment, en début de soirée, ils ont vu ressortir de son appartement le grand frère d'un des jeunes morts. En général, il discutait un peu en bas des barres en revenant du boulot, et il rentrait; là, il est ressorti presque en pleurs pour annoncer que son petit frère était mort. La nuit commence à tomber, celui qui nous raconte est resté quand même assez méfiant, difficile d'expliquer pourquoi on est venus jusqu'ici. On a pas encore vraiment nos repères et on décide de se poser dans un café, au

pied de cette avenue bordée de barres HLM qui monte directement vers Montfermeil...

La nuit arrive, et dehors les jeunes se regroupent; on est un peu tentés de rester, mais en même temps, j'ai pas trop envie qu'on passe pour des journalistes en quête de sensations fortes. D'ailleurs, on a appris que dans l'après-midi, des « reporters » de France 2 ont été pourchassés. Vu ce qu'ils avaient raconté la veille... Nasser est plutôt chaud pour rester quand même, moi je me la sens pas.

Du coup, on rentre sur Paris, là on rediscute avec les potes... La radio annonce que lors de l'émeute de la veille, des personnes étaient venues des banlieues des alentours pour prêter main-forte. Du coup, Nasser ne se sent plus seul avec ce désir, il se motive et retourne sur place vers 22 heures. Le reste est le récit qu'il nous a fait des événements de la nuit.

Nuit de révolte

Arrivé là-bas, il se gare à distance de la cité. Il se masque -pas de doutes quant à l'affrontement en prévision. En contrebas de la cité, les CRS ont déjà barré la route. Des flammes s'élèvent de l'autre côté, les voitures brûlent. En haut de l'avenue, au loin, Nasser distingue un autre barrage de keufs. Face à eux, tout au bout, on devine les jeunes de Montfermeil, venus en nombre. Nasser contourne les keufs et rejoint les jeunes de Clichy qui caillaient les policiers venus assiéger leur cité. Pendant trois heures, des bouteilles, des parpaings sont lancés. L'odeur de brûlé, la fumée des pneus qui crient marquent l'atmosphère. Pas loin du café, les voisins passent des bouteilles aux jeunes pour qu'ils les lancent sur les flics. Depuis les fenêtres, les habitants indiquent où se mettent les keufs. Nasser nous dit qu'il n'avait jamais vécu une telle ambiance! « Des personnes d'âges différents, mais on se ressemblait tous, tous des quartiers pauvres, pas de discrimination! ». Les plus jeunes amènent des bouteilles aux grands ou cassent

des dalles pour en faire des projectiles. Nasser qui se sent un peu seul au milieu de personnes qu'il ne connaît pas avoue à un gars à côté de lui qu'il n'est pas de Clichy; l'autre lui répond: « t'inquiète pas, il y a des mecs de partout ici ». Un gamin démonte un amortisseur de voiture et le lance à 5 m devant lui. Au loin, les CRS rigolent. Après, un gars fonce vers les flics avec une voiture volée, dérapant à chaque fois *in extremis*. Pendant ces quatre heures, sentiment d'euphorie. « Pour un moment, tu vois, chacun avait oublié son ego, sa fierté, on était tous ensemble... y'a même les mères de familles qui nous donnaient des bouteilles, c'est un truc que j'oublierai pas! ». Nasser ne veut pas romantiser, mais il pense que c'était vraiment une résistance du quartier tout entier. « Par rapport à tout ce que les flics nous ont fait pendant des années, là, on a eu un véritable rapport de force; là, je faisais face à mon ennemi. Adrénaline. C'est la libération d'une rage contenue, on sautait, on dansait, y en a qui couraient en gueulant... c'était primal: d'un coup, on se sentait vraiment complètement libres. C'était telle-

ment fort que j'avais envie de pleurer. Tu vois, avant, j'étais du genre: on y arrivera jamais, jamais on pourra être tous ensemble, jamais on pourra faire quoi que ce soit... C'est dur, quand on vient d'un quartier populaire; c'est de la trahison, c'est du chacun pour soi. Là, on a perdu notre ego surdimensionné, c'était juste nous contre eux. Y avait tous les âges, et pas le grand frère qui insulte les petits. C'est une frustration qui a explosé, mais ce dont je me rappelle le plus, c'est la solidarité. » A 2 heures du mat', l'ambiance change. Des CRS arrivent en renforts et ils sont désormais capables de prendre les émeutiers en tenailles. Du haut des immeubles, les habitants les avertissent qu'ils sont sur le point de charger et appellent leurs enfants à rentrer. Tout le monde se disperse. Nasser se retrouve dans un groupe d'une vingtaine de personnes qui ne savent pas où se réfugier. Un gamin d'une quinzaine d'années lui demande s'il peut l'abriter chez lui, mais Nasser n'est pas non plus du quartier! Le cordon de CRS se rapproche. Nasser et les autres s'enfuient en grimpa-

d'accéder à la zone pavillonnaire, mais là aussi, les flics patrouillent pour attraper les fuyards. Le groupe se disperse; Nasser fait alors un long détour pour retourner à sa voiture. Il se souvient d'une scène qui, à ce moment-là, l'a beaucoup marqué. A l'un des pavillons, il y avait une petite famille qui rendait visite à leur grand-mère; le fils lui disait au revoir, tous tout tranquilles, comme si rien ne se passait, alors qu'à 200 mètres il y avait les affrontements, les flics qui chargeaient et ratissaient la cité: « Le truc de fou, c'est qu'ils étaient complètement déconnectés, comme s'ils s'en foutaient de ce qui se passait ». Quand il me dit ça, je sais qu'il y a quelque chose de plus profond... que la scène, pour lui, c'est un peu une parabole de la société. Un peu après, il me dira: « tu vois, d'un côté, y a ceux qui morflent, et de l'autre y a ceux qui profitent du système, et qu'essaient même pas de comprendre ». Pour combien de temps encore? Brûlons nos télévisions, soyons enfin nos propres médias!

TEXTE ANONYME



"JE TOMBE DES NUES!?!?!?"

Non, les « jeunes » des banlieues ne sont pas devenus méchants. Bien au contraire, cela fait longtemps qu'ils sont trop calmes face à un acharnement policier qui n'a jamais hésité à employer toute sa force brutale pour étrangler et maintenir dans l'ordre social des centaines de milliers de pauvres pour qui plus rien n'est possible. Ce n'est pas une accumulation sociologique hasardeuse qui a mené à l'élaboration et à l'application de textes de lois relatifs à la gestion des travailleurs, des chômeurs et des précaires. Dans les années 60, l'État faisait construire des cités-béton près des sites industriels pour « loger » les ouvriers souvent immigrés dont il avait besoin. Au début des années 80, délocalisations, informatisation, etc. obligeant, il n'y avait plus de travail pour les habitants de ces cités qu'il fallait, du coup, gérer: c'était le début d'une politique de la ville réfléchie et appliquée au travers des Contrats Locaux de Sécurité. Ces contrats encadrent depuis vingt-cinq ans les conditions de « vie » dans les quartiers populaires. Leur objectif est d'étendre toujours plus le contrôle, non seulement en multipliant la présence des forces de l'ordre

sur le « terrain », mais en transformant progressivement le plus grand nombre possible d'habitants en « citoyens », c'est-à-dire en délateurs et en relais locaux de la police:

il y a la police en uniforme à qui l'état a donné de plus en plus de pouvoir et de moyens pour exercer son autorité: contrôles au faciès permanents, perquisitions à tout-va, garde à vue pour un oui ou pour un non, comparutions en justice pour outrage et rébellion, et rares sont les quartiers qui n'ont pas à déplorer un des leurs tué par la police;

le travail de police assuré par des associations de quartiers qui, pour recevoir quelques subventions, doivent travailler main dans la main avec les maires et les commissaires et assurer une surveillance de proximité pour maintenir l'ordre en dénonçant tous les comportements jugés incontrôlés ou dangereux pour le pouvoir en place;

ENVOLEE JUNIOR

le travail de police de l'institution scolaire à qui il est demandé de signaler tout écart de conduite aux pouvoirs publics ; une des fonctions de l'école est de détecter et de ficher ce qu'ils appellent les « signes d'une délinquance juvénile », ce qui contribue en fait à renvoyer les plus démunis dans des classes relais, des centres éducatifs fermés, des prisons pour mineurs grâce à l'abaissement de l'âge pénal à treize ans. Des parents d'élèves sans-papiers sont même interpellés à la porte des écoles...

le travail de police des éducateurs de rue, des médiateurs qui sont sommés de donner les noms des familles en difficulté à la mairie, les désignant comme des auteurs de trouble potentiels, avec la menace pour les familles de la suppression des allocations familiales, accréditant l'idée que c'est une poignée de « voyous » qui seraient responsables de tous les maux ;

le travail de police des sociétés de transports en commun qui pratiquent des prix exorbitants, inondent leurs réseaux de vigiles et de contrôleurs et invitent leurs conducteurs à assurer la surveillance de la fraude, qui est passible d'incarcération ;

le travail de police de colocataires qui signalent aux forces de l'ordre la présence « illégale » et pénalement répréhensible de personnes dans les halls d'immeuble, pratiquant -légalement- la dénonciation anonyme ;

le travail de police des commerçants, des vigiles, des maîtres-chiens...

Après quinze jours d'émeute, « l'opinion » admet « que c'est dur de vivre dans les banlieues, mais c'est pas en brûlant tout que cela va s'arranger, et ces jeunes sont des voyous qui se livrent à une compétition dans la destruction aveugle, forcément manipulés par des mafias ou des intégristes ». Et pourtant, les mouvements sociaux d'envergure -celui des sidérurgistes et des enseignants en 2003, celui des postiers et des lycéens en 2005, celui des tramistes de Marseille- semblent impuissants face à la détermination de l'état qui continue de faire voter ses lois sur les privatisations, la décentralisation, les retraites, la réforme du code du travail, de l'éducation nationale, le durcissement du code pénal, les lois sur la prévention de la délinquance, le renforcement des lois anti-immigrés... Même deux millions de manifestants en 1995 se sont heurtés à un autisme imperturbable.

ENVOLEE JUNIOR

Alors, que ceux qui ont la bonne méthode la disent ; en attendant, il est plus sage de ne pas donner de leçons à ceux qui expriment leur colère et de ne pas se transformer en criminologues, en experts-militants, en sociologues en quête d'un terrain de lutte à vampiriser ou en moralistes de gauche appelant une fois de plus l'état au secours pour rétablir l'ordre républicain. Qu'est-ce que ce « devoir républicain » pour des enfants de parents immigrés qui n'obtiendront la nationalité française qu'en échange de leur bonne conduite,

faute de quoi ils risquent de se faire expulser du territoire à leur majorité ? Qu'est-ce que ce « devoir républicain » pour des jeunes qui naviguent entre petits bouts de merde payés des miettes et allocations sociales ou RMA ?

Et puis, on peut remarquer que dans toute cette destruction, on retrouve des cibles privilégiées : des locaux d'entreprises installées dans les zones franche -exonérées d'impôts en échange de création d'emplois dans les quartiers, mais qui préfèrent embaucher ailleurs, une trésorerie principale, des commissariats, une ANPE, des écoles, des bus (perçus comme des symboles de l'état), un laboratoire pharmaceutique, des dépôts de voitures appartenant à France Télécom, à l'EDF et à la police, des concessionnaires automobile... pas de pillages systématiques, pas d'accumulation de marchandises, mais la destruction.

Ah ! mais ils brûlent aussi les voitures des voisins, de ceux qui galèrent pour survivre... Primo, il n'y a jamais eu dans l'histoire de révoltes et de révolutions qui n'aient pas été génératrices de désordres, et c'est dans le développement de l'émeute que se pensent et se précisent les objectifs. Deuxio, c'est presque indécent de pleurer sur de la ferraille quand ça fait des années que la misère est orchestrée par les plus nantis qui ne se soucient guère de la vie des enfants des quartiers populaires. Tertio, c'est toujours la même rengaine du bouc émissaire et de la victime : il faut un responsable pour cacher sa



propre misère, c'est forcément le plus pauvre. Ceux dont les voitures crament, et qui appellent à la responsabilité citoyenne, se trompent de « tortionnaires ».

Le plus grand risque est que ce feu de vie ne dure qu'un instant, qu'il ne se propage pas et qu'il fasse le lit d'un nouveau durcissement du contrôle social de chacun d'entre nous, et particulièrement des mineurs, cordialement invités dans les prisons en construction. Les policiers interpellent à la pelle, les tribunaux condamnent sans vergogne et le pouvoir décrète l'état d'urgence... Mesures d'une véritable guerre sociale.

Ne laissons pas les émeutiers seuls face à la répression, ne laissons pas se développer la chasse aux étrangers, soyons présents dans les tribunaux, refusons concrètement le couvre-feu, occupons les rues, exigeons l'amnistie pour tous les émeutiers d'hier et de demain.

ENVOLEE RADIO, NOV. 2005

Ichem, tu as dix-sept ans, tu habites à Clichy-sous-Bois...

L'Envolée : on s'est rencontrés au printemps 2005 devant le lycée Alfred Nobel en lutte, occupé... A l'époque, tu disais : « dans une ville comme Clichy-sous-Bois, on a un esprit critique comme les autres ; et on nous prend pour de la merde. On a enlevé ses droits à la classe ouvrière petit à petit et elle commence à se réveiller. Depuis qu'on est tout petits, on nous dit ce qu'il faut faire, et là, on renaît. » Je me souviens qu'à l'époque, ce qui t'avait vachement marqué, c'était l'histoire des bourses...

Ichem : Ouais, parce qu'il faut savoir que dans un lycée comme Alfred Nobel, il y a 80 % d'élèves boursiers. T'enlèves les bourses, franchement, y a plus rien qui les retient à l'école. Les bourses au mérite... en général, ceux qui réussissent, je crois que c'est quand même des gens qui vont assez bien sur le plan financier. Dans une ville comme Clichy-sous-Bois, il y a... on va dire 40 % des personnes qui sont au chômage ! Je suis désolé, c'est pas un environnement favorable à la réussite scolaire... le gouvernement devrait déjà voir ça avant de pousser les élèves vers une formation dès la quatrième.

L'Envolée : Tu disais aussi que quand on introduit les entreprises dans l'école, ça limite le choix des élèves qui auraient peut-être souhaité faire des filières artistiques ou autres ; là, on les oblige à satisfaire les demandes du bassin économique local.

Ichem : Bien sûr ; c'est que maintenant, avec la mondialisation, ils veulent des travailleurs. On peut aller les chercher en Roumanie ou ailleurs, mais le plus simple... ils sont là, sous la main, c'est les jeunes de banlieue. On leur apprend l'anglais, d'accord, mais pas n'importe quel anglais ; un anglais d'entreprise. On les déshumanise petit à petit, on en fait des bons petits travailleurs qui sauront à peine lire et écrire, juste ce qu'il faut pour pouvoir remplir une fiche, appuyer sur un bouton, voilà... Comme je disais l'année dernière, pourquoi on leur apprend pas le cirque, l'économie, le cinéma, l'histoire, ou plein d'autres choses ; il y a plein d'élèves qui sont motivés pour faire autre chose que le travail "normal" d'un lycéen. Par exemple, au LAP (Lycée Autogéré de Paris), où je suis maintenant, y a plein de filières qu'à Alfred Nobel, les gens ils auraient adoré : de l'art plastique, du théâtre, de la musique... plein de choses qui sont pas dans les lycées de Z.E.P.

L'Envolée : Qu'est-ce que ce mouvement t'a appris ?

Ichem : Que la démocratie, elle existe plus vraiment ; s'il y a une partie de la population dans les rues, c'est qu'elle est pas d'accord, et si le gouvernement continue à n'en faire qu'à sa tête, c'est qu'il n'est pas l'expression du peuple ; et que quand on est plusieurs, on peut faire quelque chose, même si le mouvement lycéen s'est très mal terminé ; parce que les lycéens grévistes se sont mangés des peines simplement parce qu'ils avaient poussé leurs camarades à faire grève.



L'Envolée : Il y en a aussi qui ont été virés de leur établissement...

Ichem : Bien sûr, il y en a eu plein ! Moi-même, on m'a dit que pour mon bien et celui de mes camarades, je devais quitter le lycée Alfred Nobel. Ça veut dire qu'on laisse pas les gens s'exprimer comme ils voudraient. En banlieue, y a plein de personnes, plein d'associations qui voudraient changer les choses, mais elles y arrivent pas parce qu'on les écoute pas assez.

L'Envolée : Quand est-ce que tu t'es rendu compte que ta vie, elle pesait rien ?

Ichem : On s'en est rendu compte quand ils ont demandé aux CRS de charger, tout à fait dernièrement ; quand les flics sont venus nous tabasser dans les cités. Pendant le mouvement lycéen, on a fait des AG, on a fait des réunions, on a fait plein de choses.

On s'est rapprochés, donc on a pu vraiment discuter ; mais dernièrement, dans les émeutes, on se faisait pas du tout écouter, on nous voyait plus comme des casseurs... Voilà, y nous voyaient plus comme des gens qui sont là que pour emmerder le monde ; et c'est pas du tout ça.

L'Envolée : Ouais ; des plaies, quoi.

Ichem : Ouais, des plaies... des racailles. Des racailles.

L'Envolée : Comment t'as appris la mort de Bouna et Zyed ; et qu'est-ce qui se disait ?

Ichem : Au début, j'étais devant chez moi, et puis il y a un livreur de pizzas qui est passé et qui nous a dit « il y a les flics au Chêne pentu ». On est descendus pour voir, comme tout le monde, hein, il y avait plein de monde, et puis là, on a appris qu'il y avait eu deux morts, un hospitalisé, tout ça... on a commencé à connaître l'affaire, et... ben, c'est le choc ; franchement, que deux personnes de quinze et dix-sept ans aient perdu la vie si bêtement, quoi, c'est un choc énorme.

L'Envolée : Tu as su tout de suite comment ils étaient morts ?

Ichem : Ah non, y a eu plein de ragots...

L'Envolée : Ouais, il y avait même la version policière qui disait qu'en fait, c'étaient des voleurs...

Ichem : Celle-là, elle a été plus dite à la télé qu'autre chose ; on y croyait pas vraiment, vu qu'on les connaissait. Le lendemain, le vendredi matin, il y a eu une réunion devant la mairie ; on y est allés, on a vraiment entendu l'histoire, et... ça a été le choc ; un choc énorme ; pour moi... ils avaient l'âge de mon petit frère -franchement, c'est comme si j'avais perdu mon petit frère. En banlieue... surtout Clichy-sous-Bois, c'est une communauté ; tout le monde se connaît, tout le monde se côtoie... et pour moi, franchement, c'est comme si j'avais perdu des petits frères. On ressent de la colère, de la peine, et un anéantissement, parce qu'on se dit que si eux ont pu perdre la vie comme ça, ça veut dire qu'on peut la perdre... ça veut dire que notre vie, elle a aucun prix, qu'on est... des taches qu'on peut éliminer comme ça, qu'on peut gommer sur une feuille de papier, effacer sur un tableau...

ENVOLEE JUNIOR

L'Envolée: Et du coup, cette colère, elle s'est exprimée comment ?

Ichem: Par la violence. C'était surtout les symboles de l'État qui étaient visés; la poste, les voitures de la poste ont été brûlées... Après, il y a eu l'affrontement avec les flics... moi, je sais qu'à chaque pierre lancée, les gens disaient, voilà, quoi: c'est pour Bouna et Zyed! Pour pas mourir.

L'Envolée: Ce qui s'est passé, c'est que vous n'êtes pas rentrés chez vous. Vous avez voulu rester ensemble et exprimer collectivement votre colère.

Ichem: Il y aurait pas eu les flics, je pense qu'il y aurait pas eu de violences comme ça. Nous, on voulait rester entre nous pour en parler, pour voir la suite des événements... et puis comme toujours, ils étaient là, chauds, hargneux, pour qu'il y ait des affrontements.

L'Envolée: Ils vous ont poussés ?

Ichem: Bien sûr! Quand ils passent avec quinze ou seize cars de CRS, ils nous regardent tous comme ça... Je suis désolé, oui, ils nous poussent à les attaquer, c'est de la provocation, direct. Nous, on s'est fait insulter; pas le jour même, mais le lendemain, on s'est fait traiter de bougnoules par les flics; on marchait, une voiture de flics a ralenti, le gars a ouvert la fenêtre et il nous a dit «sales bougnoules, rentrez chez vous». Vous voulez qu'on fasse quoi ?

L'Envolée: Comment tu réagis à ce type de propos ?

Ichem: Je me sens content de pas être de la même race que ces gens-là; je suis heureux qu'il y ait une différence entre eux et moi. C'est peut-être l'uniforme, mais il n'y a pas que ça; si l'uniforme rend con, eux, ils le sont bien devenus. Je suis content de ne pas leur appartenir. Peut-être que je ne m'habille pas comme eux, pas assez classe, peut-être que je ne parle pas aussi bien qu'eux, mais en tout cas je ne suis pas aussi con qu'eux. C'est clair. Le lendemain, c'était de la vengeance. C'était de la pure vengeance.

Y a eu de la préparation... le lendemain, les gens, ils ne voulaient pas brûler de voitures; plutôt affronter les flics. Ils ont dit, vu qu'ils sont là, nous aussi on est là. Il y a eu de réels affrontements... Elle a été très très chaude, la nuit du vendredi.

L'Envolée: La dernière fois, tu disais que c'est extraordinaire de sentir qu'on peut dire

non aux flics et éventuellement leur rendre leurs coups.

Ichem: Ah ouais, c'est marrant, parce que d'habitude, c'est eux qui sont dix contre nous; là, on était dix fois plus nombreux qu'eux et on leur disait: «non, vous êtes pas chez vous!» Ce que les journalistes n'ont pas filmé, c'est que la nuit du dimanche, quand les gens caillaient après le gazage de la mosquée, ils ne criaient pas des slogans racistes ou autre chose, ils criaient juste «on est chez nous!» c'est tout! Ça veut dire qu'on a le droit de s'exprimer et de vivre comme tout le monde. C'est pas parce qu'on habite là-bas qu'on doit forcément avoir des cars de CRS qui nous entourent... On n'est pas des animaux sauvages; on n'est pas au zoo, on n'a pas besoin de gardiens.

L'Envolée: Est-ce que tu t'es déjà fait contrôler ?

Ichem: Ah, le nombre de fois! J'ai eu tous les contrôles: contrôle musclé, contrôle en douceur... Franchement, il y a trois ans, j'étais à Bagnolet, y a une voiture de flics qui s'arrête, contrôle d'identité; je lui donne ma pièce et le gars, il me fait «mais vous êtes pas d'ici?» Je lui fais: «mais vous non plus!», et il me colle une grosse claque dans la gueule. Je pouvais rien dire, vu qu'eux, ils étaient trois; j'étais tout seul, j'ai fermé ma gueule, comme on fait. Je lui ai juste dit que s'il avait vraiment, excusez-moi le mot, mais s'il avait vraiment les couilles de faire ce qu'il venait de me faire là, il n'avait qu'à revenir, mais en enlevant son uniforme, et voilà; ce qu'il n'a pas fait.

L'Envolée: Comment vous voyez la police ?

Ichem: On sait que, voilà, y a des cons partout; même quand ils veulent bien réagir, il

y a leurs collègues qui les en empêchent. La dernière fois, il y avait une fliquette qui nous parlait bien comme il faut; son collègue, il l'a appelée et il lui a dit: «ça sert à rien de leur parler».

L'Envolée: Alors pour toi, c'est un phénomène de groupe, ou c'est le travail qu'on leur demande de faire ?

Ichem: C'est un phénomène de groupe, mais on leur demande quand même de faire quelque chose. Ils pensent nous imposer la peur en venant à dix, en nous contrôlant avec des flashballs. J'en ai déjà reçu l'année dernière, à la fête foraine, à Monfermeil; à minuit, tout bêtement, les flics ont voulu... parce qu'il y avait eu une embrouille, c'était: "rentrez chez vous!" Et on s'est pris des coups de flashball dans la tête. Moi, je m'en suis pris un dans l'épaule, et ça fait assez mal! T'as l'ecchymose, t'as du mal à bouger ton bras. C'est assez puissant.

L'Envolée: Tu penses que tout le monde est contrôlé comme ça, en France ?

Ichem: Ah non, pas du tout, parce que j'en parle avec les personnes de mon lycée qui viennent d'autres horizons que le mien, et non, ils ne sont pas contrôlés comme ça. Quand on va au parc, si je suis avec eux, ils se font contrôler; sinon, non. J'en déduis que je suis forcément suspect.

L'Envolée: Est-ce qu'il y a beaucoup de Français à Clichy-sous-Bois ?

Ichem: D'origine? Ouais, y en a quand même beaucoup.

L'Envolée: Et ils subissent les mêmes emmerdes que tout le monde ?

Ichem: Ça dépend; un peu moins. Je sais pas, quand on rentre dans un magasin, j'ai un pote qui s'appelle Nicolas, il passe mieux que moi. Même pendant les contrôles de police, quoi; mais ils se font quand même emmerder, parce qu'ils s'habillent comme nous, parce qu'ils habitent où on habite... Ils se font quand même emmerder.

L'Envolée: C'est marrant, tu as dit: «ils s'habillent comme nous», pas: «on s'habille pareil» – et le dimanche, donc... c'était le dimanche, l'histoire de la mosquée ?



ENVOLEE JUNIOR

Ichem : Ouais ; le samedi, la nuit du doute, il n'y a rien eu ; parce qu'il y a eu le plus grand rassemblement de flics que j'aie vu de ma vie. C'était franchement impressionnant. Je me suis cru à Bagdad ou à Sarajevo ; et le dimanche, c'était assez calme. Franchement. Mais il y a eu l'histoire de la mosquée. Il y a eu deux bombes lacrymogènes jetées dans la mosquée. Apparemment, ce serait pas les flics, mais... c'est bien leurs armes. Nous, on était posés ; il y en avait quand même, aux Bruyères, une dizaine qui jetaient des pierres, tout ça... nous, on attendait. On était, je sais pas, une centaine, on attendait... on attendait un truc ! On parlait... on parlait de choses et d'autres, on disait : « est-ce qu'y faut y aller, est-ce qu'y faut pas y aller », et puis il y a un petit, il devait avoir dans les dix ans, qui a jeté une pierre sur une voiture de la BAC. C'est un incident anodin, mais... cette pierre, elle a réveillé tout le monde ; parce que de cette pierre, c'est passé à des gros pavés qui ont été jetés du toit sur les voitures... et c'est parti de là. Les affrontements, ils ont eu lieu sur la place du marché, puis ils se sont dirigés vers les Bosquets, sur la grande avenue. Les flics, ils ont été très, très méchants, ce soir-là ; il y a eu une dizaine d'interpellés – il y en a un, ils lui ont fracassé le crâne avec une matraque, il a eu sept ou huit points de suture. Ce soir-là, c'était assez rude, mais bon, ceux qui étaient là non plus, il leur ont pas fait de cadeaux. Il y a un flic qui s'est pris un parpaing en plein dans la clavicule, il y a des boules de pétanque qui ont été jetées du toit, il y a eu plein de choses. Des deux côtés, ça a frappé sec.

L'Envolée : L'âge moyen des émeutiers, c'était quoi ?

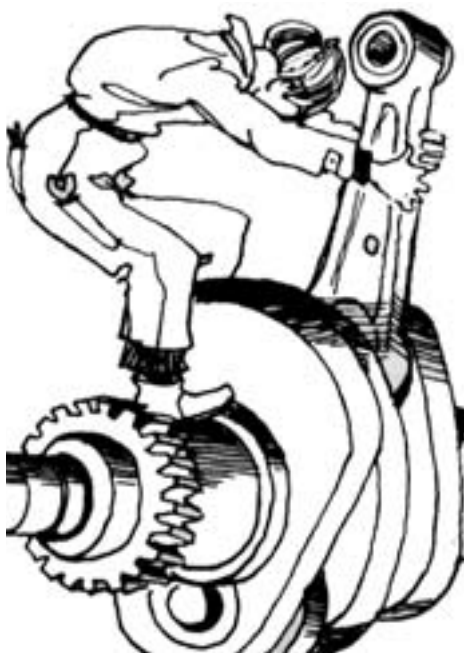
Ichem : Le soir de la mosquée, c'était de quinze ans à soixante-dix ans ! Il n'y avait pas d'âge, tout le monde était en colère. Les autres jours, l'âge moyen, c'était de seize à... vingt-cinq ans, des gens assez jeunes. Le soir de la mosquée, même des personnes qui appelaient au calme la veille poussaient au contraire à y aller.

L'Envolée : C'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase ? C'était autant pour la mort des deux jeunes que pour cette histoire de violation d'un lieu de culte ?

Ichem : Ouais, bien sûr, c'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase ; comme l'a dit un de mes amis : « ils ont tué deux petits et ils ont attaqué un lieu saint, c'est impardonnable ». A Clichy, il y a deux églises, une synagogue... on n'a jamais eu l'idée d'aller attaquer un de ces lieux de culte pour nous venger. En plus, ce soir-là, il n'y avait que des femmes, des vieux et des enfants dans la mosquée ; pour contredire la police, non, il n'y avait pas d'émeutiers.

L'Envolée : Comment ta famille a-t-elle pris le fait que tu prennes part à tout ça ?

Ichem : Ma mère, elle l'a très mal pris ; elle faisait comme si elle savait pas que je sortais, mais elle disait quand même : « fais attention »... elle savait où j'allais, mais elle faisait semblant de pas savoir. Peut-être que pour elle, c'était moins dur. Mon père est décédé.



L'Envolée : Et comment réagissaient les parents d'une manière générale ?

Ichem : Franchement, les autres soirs, ils appelaient au calme ; mais ce soir-là, je sais que quand on s'est enfuis, on est entrés dans un bâtiment, c'est un vieux qui nous a ouvert, il avait dans les soixante-dix ans, mais il était pas musulman du tout, il était chrétien ; il a dit : « faut continuer, les petits, ils ont pas à attaquer un lieu de culte ». Bon, on s'est cachés chez lui pendant une demi-heure...

L'Envolée : Sympa !

Ichem : Ouais, franchement, c'était super sympa. A Clichy, c'était pas les musulmans contre autre chose, c'était plus des jeunes de banlieue qui en avaient marre, marre de leur vie, qui étaient contre le gouvernement. Il n'y avait pas que des musulmans.

L'Envolée : Et dans les discussions que vous avez pu avoir au cours de ces journées, quand tu dis : « on en a marre de notre vie »... qu'est-ce qui se disait ?

Ichem : C'est toujours la même chose : pas de travail, pas de réussite scolaire, pas de réussite au niveau artistique... C'est super dur. C'est un ras-le-bol collectif, parce que quand on écrit sur un CV : « Clichy-sous-Bois », ça passe pas ; Mohamed, Mamadou non plus, ça passe pas. Y a pas d'avenir, je veux dire de bel avenir, en prévision ; c'est

un avenir comme ils ont eu nos parents, on va continuer à vivre dans notre cité, avec les mêmes galères...

L'Envolée : En général, on aime sa cité, mais en même temps, quelque part, on pense qu'à une chose, c'est à la quitter...

Ichem : Ouais, en fait, la cité c'est comme une grande famille. Comme l'a dit son père dimanche, Zyed, ça faisait un an et demi qu'il habitait à Clichy, on le connaissait très mal, mais ça nous a pas empêchés de faire ça en son nom. Après, le reste, c'est normal, pour nous, la réussite, ce serait de quitter la cité. Ce serait d'aller ailleurs.

L'Envolée : Pour toi, qu'est-ce qu'il y a de l'autre côté du mur de la cité ?

Ichem : C'est d'avoir un bon taf, une belle maison... de vivre bien, quoi.

L'Envolée : Normalement.

Ichem : Normalement, voilà, comme une personne normale devrait le faire ; parce que vivre dans une cité à moitié détruite, délabrée, avec les ascenseurs qui ne marchent pas, des coupures d'électricité, des odeurs nauséabondes, non merci – mais on l'aime, pourtant, notre cité.

L'Envolée : Être comme tout le monde, c'est un rêve très normatif... pourquoi est-ce qu'aujourd'hui, les jeunes n'ont -peut-être- pas d'autres rêves ? Tu pourrais très bien rêver de faire la révolution, d'abolir le salariat... enfin je dis ça comme ça, imaginer qu'il n'y ait plus de travail, plus que de l'activité... On peut imaginer plein de choses !

Ichem : Pour penser à autre chose, faudrait qu'on s'ouvre ; tous ces problèmes-là, si vous en parlez aux personnes qui vivent en banlieue, si vous leur dites : « la révolution, tout ça... », ils vous disent « d'accord ! Moi, je veux bien, mais j'y penserai quand j'aurai plus mes autres problèmes ! » Parce qu'ils ont plein de problèmes à côté ; donc, en premier lieu, ce serait d'avoir du travail, de vivre ailleurs, et après on pourrait réfléchir à la révolution.

L'Envolée : Du travail, ou de l'argent ?

Ichem : De l'argent.

L'Envolée : Tu vois, c'est pas pareil...

Ichem : C'est pas pareil, mais l'argent passe par le travail aussi... à part si on gagne au loto ! Même dealer, c'est du travail quand même ;

ENVOLEE JUNIOR

c'est une organisation ! C'est du travail à chaque fois ; c'est pas de l'argent facile.

L'Envolée : *Pour toi, le travail n'est pas synonyme d'exploitation, d'horaires non choisis, de fatigue, d'aliénation ?*

Ichem : Ça dépend lequel, hein, parce que le P.D.G. de Renault, il ne fait pas la même chose que le salarié de base qui travaille à l'usine.

L'Envolée : *Mais toi, quand tu rêves d'un travail, est-ce que tu en vois un qui pourrait t'aller ?*

Ichem : Prof, peut-être ; ouais, j'aimerais bien. Le travail de base, je sais pas, ouvrier... y en a pas trop ; on peut en trouver, mais c'est pas un travail pour un être humain normal, plutôt pour des machines... on est pas des mulets pour porter des sacs de ciment. ce serait plus, je sais pas, un bon cadre, qui choisit ses horaires, qui fait plein de choses à côté...

L'Envolée : *Bon courage pour le trouver dans cette société-là.*

Ichem : On va le créer ; t'inquiète pas, on va le créer.

L'Envolée : *Dans ton groupe d'amis, toi, tu as poursuivi tes études, tu es au lycée... Eux, qu'est-ce qu'ils font ?*

Ichem : J'ai un pote qui a arrêté l'école en première. Il s'est fait virer, il n'a pas trouvé d'autre lycée, donc depuis deux ans, il fait des petits tafs de merde, livreur de pizza, distributeur de prospectus... il travaille au MacDo, voilà, il galère. J'ai des potes qui en sont au bac, d'autres qui sont à la fac... C'est toujours les mêmes trucs - celui-là, il m'a mal regardé, celui-là, il m'a mis une mauvaise note parce que je lui ai répondu. -parce que les profs, c'est quand même une autorité. C'est toujours le même rapport qui revient avec les autorités. L'autre, il va dire : «le manager m'a jeté une serviette à la gueule parce que j'ai mal travaillé» -pas travaillé assez vite- l'autre va dire : «je me suis fait virer de mon cours parce que je suis arrivé en retard», un autre : «j'ai répondu au prof et je me suis mangé un rapport» ; ouais, c'est toujours face à l'autorité.

L'Envolée : *Tu penses que c'est quoi, une difficulté à se soumettre à l'autorité ?*

Ichem : On ne veut pas se soumettre à une autorité qui ne nous écoute pas. L'autorité des parents, on s'y soumet parce que s'ils nous disent quelque chose, c'est pour notre bien ; on a un retour, il y a de

l'amour. Je sais pas, quand un flic me dit «ferme ta gueule et vide tes poches», c'est pas pour ça que je vais le faire ; ouais, on a un problème contre tous les types d'autorité qui sont sans retour.

L'Envolée : *Ces quelques jours d'émeute à Clichy-sous-Bois ont enflammé pas mal de quartiers en France... qu'est-ce que tu en penses ?*

Ichem : Déjà, on a su que les autres quartiers étaient solidaires parce qu'ils avaient les mêmes idées, les mêmes difficultés que nous ; ça nous a appris que dans tous les quartiers, dans toutes les banlieues, c'est toujours les mêmes problèmes qui reviennent. C'est pas que dans le 93. Ça nous a fait comprendre que c'est un phénomène de société, pas un phénomène à prendre au cas par cas. Je pensais que ça allait aboutir à autre chose. Je pensais que ça allait continuer ; mais bon, je sais pas... maintenant,



les banlieues savent qu'elles ont quand même été regardées et écoutées. Elles ont dû passer par la violence pour ça. C'est pas normal qu'on doive cramer des voitures pour se faire écouter, c'est immoral ! Parce que je pense que ceux qui ont cramé des voitures ne sont pas contents d'avoir cramé celles de leurs voisins, de leurs amis, mais ils devaient en passer par là pour se faire écouter. On est quand même en 2005, on est quand même... «civilisés», donc on devrait passer plus par le dialogue que par autre chose.

L'Envolée : *Les écouter, ça voudrait dire quoi ? Punir les flics qui ont déconné ?*

Ichem : Justement, à Clichy, ce qui a énervé le monde, c'est que le lendemain, Sarkozy a dit : «il n'y a pas eu de course-poursuite». Les gens, pour la plupart, n'étaient même pas au courant de l'histoire, et tu avais déjà la version policière ; il n'y a pas eu d'enquête. Ça nous a renforcés dans l'idée qu'il y avait bien une erreur quelque part ; une bavure, comme ils appellent ça.

L'Envolée : *Qu'est-ce que tu espères, maintenant ?*

Ichem : J'espère qu'on reconnaîtra vraiment

la faute des flics dans cette histoire, que ça changera vraiment en banlieue et qu'on pensera à Bouna et Zyed comme à des personnes qui ne sont pas mortes pour rien, mais pour que les idées changent, que les choses avancent.

VAUX-EN-VELIN

Avec tes bombes multicolores
Pour tes murs gris à tatouer
Tu te la joues technicolor
Dans un scénario bétonné
Avec tes joints préfabriqués
Au ciel de ton septième étage
Bouffon qui squatte l'escalier
En se croyant roi de la cage
Avec tes potes avec tes frères
Gang d'enfants main dans la main
Tu te piques au jeu de l'enfer
La roulette russe du quotidien
Avec ton corps en poudrière
Ton regard fou en étincelle
Tu fous le rif à ta misère
Dans une overdose de soleil
Refrain
Vaux en veux-tu
Vaux en voilà
Vaux-en-Velin
Et va à l'eau
Les va-nu-pieds
Avec ta haine de l'avenir
Chiot tremblant derrière le futur
Et ta révolte qui fait sourire
Les puissants qui te collent au mur
Avec ton look de second rôle
Déguisé de révolution
Clown cloné de ces idoles
Qui ne savent rien de ton - non -
Avec ce terrain de football
Où shoote et bute la racaille
Où pas un ne te passe la balle
Où le rêve est petit de taille
Cet espoir d'être Mister Vedette
Qui sniffe la même came que toi
Mais qui ne paie jamais sa dette
Le nez dans la merde des lois
au refrain
Avec ton flingue artisanal
Ta guérilla de faits divers
Ton cri de guerre - Même pas mal -
Contre les bavures policières.
Et toi qui cause le verlan
A des politiques qui savent
L'envers de tous les p'tits enfants
Qu'ils renvoient jouer dans les caves
Avec tes bombes de peinture
L'humour reste ton aventure
Va éclater ta signature
Sur la gueule des sans-figures
Du médiatique au politique
Ces gestionnaires du vide-ordures
Qui te réforment et te recyclent
Vaux c'que tu veux
Vaux c'que tu peux
Veaux en voulez-vous
En voilà
Des pieds au cul
Et pieds-de-nez
Avec les vœux
D'un vrai vaurien!

ENVOLEE JUNIOR

LA CHASSE A L'ENFANT

A chasser les enfants de leurs plus beaux rêves d'enfance
Nous les hébergerons dans nos pires cauchemars d'adultes

HAFED BENOTMAN

Il semblerait que le mot « racaille » ne soit pas une insulte mais un mot cru anobli par la grâce du langage populaire. Il semblerait aussi que 5 % des effectifs de police – *dixit* un ponton du syndicalisme policier – soient à mettre sous caution au prétexte qu'ils ne seraient pas très bien formés et auraient des idées très « basses-[œuvres] de plafond ». Je peux donc dire sans laisser prise à l'outrage que M. Sarkozy devrait peut-être passer au Kärscher ces 5 % de racaille policière.

Dans les *merdias*, 5 % de la racaille journalistique invitant 5 % de la racaille politique (toujours les mêmes invités), nous entendons que les communautés juive et chrétienne favorisent le dialogue avec l'Etat lorsque des cimetières ou des lieux de culte sont profanés, alors que la communauté jeuno-maghrébo-musulmane, elle, brûle, casse et tire à balles réelles. La différence entre un tag sur le mur d'un lieu de culte et la mort d'un enfant où la police est en cause ne semble pas flagrante à toutes et tous ? Ben non, alors y faut demander un permis de visite à l'autorité et attendre qu'elle accorde un parloir avec Sarkozy.

D'ailleurs, que revendique la provenance de ces tirs ?

– La nostalgie d'un fonctionnaire de police à la retraite qui rêve de mettre le feu aux poudres : Tapez 1.

– La manipulation d'un militant FN partisan de l'autodéfense qui rêve de jeter de l'huile sur le feu (L'extrême-droite étant sur place) : Tapez 2.

– Un jeune délinquant de la cité qui a les moyens financiers de « griller » (eh oui, il doit la jeter après) une arme à feu parce qu'il en a tout un stock et qu'il rêve de faire un carton sur un car de C.R.S. en faisant bien attention de toucher le haut du car (2m50, bien au-dessus des têtes casquées) : Tapez 3.

Nous avons vu grâce aux courageux *journalistes* – grands géants immenses reporters de guerre – un jeune masqué ouvrir le feu face caméra à une 50^e haine de mètres. Les *journalistes* nous ont dit que ce « jeune » de banlieue masqué au milieu d'un groupe masqué aussi, et le tout très éloigné, avait ouvert le feu, preuve imagée à l'appui. Diable ! Le *journaliste* est resté debout face à ce tir ! Comment pouvait-il reconnaître d'aussi loin un jeune masqué, et comment foutre savait-il qu'il pouvait continuer à tourner dans sa ligne de mire sans craindre pour sa vie ? Serait-ce dû au fait qu'il savait avoir affaire à un tir de pistolet d'alarme à gaz ou à grenaille, et donc inoffensif à plus d'un mètre de distance ?

Si vous avez la bonne réponse : tapez-vous le cul par terre !

Pourquoi ? Parce que dans la même nuit, la balistique a été faite et la trajectoire du tir repérée. Pourquoi les médias et les porte-parole policiers n'en disent RIEN ? Ben, parce que ça ne les arrange pas de dire d'où provenait le tir, et de quelle arme, *because* c'est la criminelle qui se charge de ce genre de choses, pas le 5 % de racaille policière, et la brigade criminelle – narcissique et imbue de son statut et de son aura – n'aime pas trop baratiner : d'où le malheur pour Patrick Dils d'avoir été interrogé et mis à table par une racaille de commissaire de quartier. Si la police ne nous dit rien de l'auteur du tir à balles réelles, c'est que, soit l'enquête est en cours, soit ils ont arrêté un malade mental, soit ils sont remontés à l'origine du tir et ils n'ont pas trouvé ce qu'ils voulaient (un jeune beur-black à casquette ?) mais autre chose (un vieil alcool-gaulois à calvitie ?).

Et cet homme tué par un jeune « sous les yeux de sa femme et de son enfant » que les médias nous mettent en parallèle avec la mort des deux gosses de « Cliché-sous-Bois » (de justice). Quel rapport entre ces deux affaires ? Eh bien, le meurtrier présumé arrêté par la brigade criminelle dépêchée sur les lieux risque une peine de vingt ans à la perpétuité tandis que les policiers présumés racailles sont dans l'impunité totale comme l'ont été les meurtriers de Malik Oussékine et compagnie. Il y a là une différence fondamentale, tout de même. Perpète pour les uns et pépètes pour les autres.

Sur le mouvement insurrectionnel de la jeunesse des ghettos, on nous dit que la police est là pour combattre la drogue, etc. Ah bon ? Je croyais que pour les hold-ups, c'étaient les grosses brigades de répression du banditisme ; pour les homicides, la brigade criminelle, et pour le trafic de came, la brigade des stupéfiants. J'apprends tout ébahi que non, ce sont les *supermen* de la BAC qui sont en charge de tout ça ! En fait, la BRB, la BRI et autres groupes d'intervention sont



ENVOLEE JUNIOR

là pour assurer la paix sociale, la sécurité des ouvriers entre l'aller vers le néo-esclavagisme et le retour à la bergerie; c'est les gars de la BAC qui se chargent de la grande criminalité et du terrorisme. Ouais, ouais, les RG sont consignés à entendre les doléances concernant les incivilités, les scènes de ménage et les conduites en état d'ivresse.

Bref, on pourrait se passer du quai des orfèvres qui traque les *serial killers*, mais pas du tout de ce rempart contre la barbarie organisée que sont les *Play mobiles* qui font croire qu'ils sont affectés à la circulation alors qu'en vérité, ils sont en planque aux carrefours parce qu'y paraît que Ben Laden s'est déguisé en jeune des cités, qu'il est surarmé et qu'il fume un pétard pour faire croire qu'il est pas *moslem*.

Continuons voir un peu les débats de la France d'en haut.

Ce que ces x % de racailles -toutes tendances confondues- oublient de dire dans le cas de Clichy-sous-Bois, c'est que la police a fait une chasse à l'enfant et que le résultat de cette chasse se solde par la mort de deux gosses électrocutés... -pas par des tasers; pour ça, il faut attendre la prochaine bavure. Patience.

Pourquoi diable des enfants fuiraient-ils devant la police républicaine? Celle qui n'a jamais payé, même pas moralement, pas plus pour les rafles contre les juifs que pour les ratonnades, et encore moins pour avoir ouvert le feu à balles réelles sur le monde ouvrier; encore et toujours la flicaille disséminée, pire que poux et morbac, comme parmi les poilus de 14-18, pour arrêter les soldats appelant à la mutinerie, ces bourres qui ne montaient jamais au front mais faisaient leur sale boulot pour que les autres y aillent. Pourquoi diable ces gosses ne font-ils pas confiance aux interpellations? Y aurait-il un contentieux historique et social?

Peut-être parce qu'ils n'étaient pas équipés de caméscopes pour filmer le contrôle identitaire? Peut-être ont-ils couru chercher une caméra? Les procès à la chaîne, en comparution immédiate, montrent parfaitement que la *magistratura* et la police sont bien les mêmes chiens bouffant à la gamelle du Pouvoir. D'ailleurs, pour mémoire, lorsque nous entendons les 5 % de racaille de *magist-rats* et *magist-rates*, nous apprenons à notre grand étonnement que les policiers qui ont envoyé en toute conscience une innocente adolescente en prison et qui ont en toute impunité fourvoyé la justice ne sont pas aujourd'hui à faire la queue au guichet de l'ANPE. Serait-ce le même genre de racaille policière qui a jeté une grenade lacrymogène dans un lieu de culte et de prière? Si cette malencontreuse grenade avait atterri dans un commissariat, l'incident serait qualifié d'attentat

ENVOLEE JUNIOR

et la grenade lacrymogène d'engin explosif mettant en danger la vie d'autrui au cas où quelqu'un la prenne en pleine gueule. Le vocabulaire des 5 % de racaille grammairienne ne devrait-il pas se pencher sur la terminologie?

Pour en revenir à la racaille délinquante, trafiquante et mafieuse, je m'étonne que les trafiquants – qui sont des commerçants illégaux – prennent le risque d'aller nuitamment dans les rues brûler des voitures et tirer des boules de pétanque au plus près des cochonnets policiers? Oui, je m'étonne, car tous les trafiquants, délinquants, truands, gangsters que je connais aiment la paix dans leurs quartiers – les émeutes sont mauvaises pour le business. Donc, sachant cela, il me paraît évident que ces messieurs et jeunes hommes sont chez eux et ne bougent pas en attendant que tout se calme et que le commerce puisse reprendre ses droits. Un commerçant, même trafiquant une marchandise illégale, ne veut que le calme afin que son commerce prospère.

Alors qui sont ces délinquants qui nous font croire que leur haine est de la révolte et le bordel primaire une insurrection?

Des ados qui ne veulent pas aller au parloir voir leurs petits frères incarcérés à 13 ans?

Des ados qui ne veulent pas brûler des voitures dans leur quartier mais qui ne peuvent pas venir brûler des voitures à Paris à cause du bracelet électronique géant que sont les gares RER, infranchissables pour eux?

Quels sont donc ces jeunes que la police n'a pas contrôlés et filtrés aux stations RER lors des manifestations lycéennes afin qu'ils puissent venir casser les revendications étudiantes et dépouiller les lycéens et les lycéennes de leurs portables et autres 20 euros d'argent de poche sous l'œil paternaliste de la police ne bougeant pas?



Moi je pas bien comprends tout ça! Alors j'ai posé la question à un jeune défavorisé des quartiers dits difficiles du ghetto de la cité au chômage qui tremble dans l'insécurité quotidienne de l'incivilité.

Question: Mouloud...

Réponse: J'm'appelle pas Mouloud moi! Mon nom c'est Benjamin à l'état-civil, que mon père y m'a appelé comme ça pour que je sois intégré dès la naissance à l'état-civil, avant l'état pénal!

Question: Bin-jamin, donc, pourquoi tu brûles la voiture de ton voisin?

Réponse: Ben parce qu'elle pourrit sur place passeque mon daron, y doit toujours choisir entre mettre de l'essence d'Elf ou payer les PV des flics et il a jamais les thunes pour faire les deux, ta race!

Question: pourquoi tu brûles ton lieu de travail?

Réponse: J'ai pas brûlé mon lieu de travail, d'où t'as vu que j'ai mis le feu à l'A.N.P.E.? Ta mère!

Question: En brûlant tout sur ton passage, tu te rends compte que tu grilles tes chances égalitaires d'être un jour Zidane ou Azouz Begag!

Réponse: Moi quand je fous le feu ça fait d'la lumière et j'y vois plus clair! Et pis c'est Paris qu'a donné l'exemple quand y a eu le feu dans les hôtels à 1500 euros mensuels la chambre pourrie, insalubre et inflammable. Tout l'Etat il a fait comme si c'est pas grave que les enfants cramés y-z-avaient pas les papiers; donc nous, on fout le feu aux voitures sans papiers. Et puis Pro-méthée, il a donné le feu aux humains de la terre d'en bas en disant merde aux dieux de l'Olympe d'en haut. La v'là la vraie culture; quant à Zinedine, y s'est si bien intégré qu'y l'ont appelé Zizou, synonyme de zob, quéquette, bref comme tête de nœud, popol quoi.

Et dans tout ça, la vraie question est de savoir si la « Chasse à l'Enfant » est toujours ouverte?

La lutte du ghetto des banlieues françaises est devenue – par voie de presse – internationale; et c'est une bonne chose que les Afro-Américano-Indiens sachent que le pays des droits de l'homme n'est pas celui des devoirs de l'Etat envers les peuples, cet état qui cumule la bêtise et la connerie avec cette loi raciale de 1955 marquant la répression du tout début de la guerre d'Algérie. Les parents des jeunes vont être ravis de cette invitation-souvenir à rejoindre leurs gosses dans les rues. Avec cette autre loi votée qui fait que l'Education Nationale doit donner à mâcher le foin des bienfaits de la colonisation et de l'apartheid (les plages d'Algérie pancartées « interdit aux chiens et aux Algériens ») copié par l'Afrique du Sud par la suite, il ne

faut pas s'étonner que des écoles maternelles brûlent, puisque c'est dans l'école des tout-petits que commence le dressage étatique qui conduit au ghetto social.

Heureusement pour l'Etat que les jeunes des banlieues ne font pas (encore) le lien entre la banlieue, les hôtels insalubres et la police marocaine – néo-harkis, volontaires cette fois, au service de l'occident – qui tue physiquement, moralement, psychologiquement les Africains clandestins qui veulent juste traverser le Maroc sans s'y attarder pour venir crever dignement au paradis de l'Europe bien contente des services de son cerbère marocain. Quand tous ces liens seront faits, je souhaite bien du plaisir aux forces de l'ordre, et surtout au bruits de bottes de l'armée. En baskets et tennis, on se déplace sans bruit... Ce qui commence aujourd'hui est un échantillon de ce qui va se produire, structuré cette fois, dans les dix ans à venir -en incluant les présidentielles de 2007.



veillants, il y a comme de la honte... Ouf, ils ne sont pas encore tout à fait perdus, et j'espère qu'ils auront la bonne idée d'arrondir leurs fins de mois. Info: dans la soirée du 7 novembre, vers 19 heures, nous avons perçu une sympathique voix portée par un mégaphone invitant les taulards à rejoindre le mouvement des banlieues. Merci à celui ou celle qui est venu nous faire un « coucou »; et merci à lui de bien articuler à la prochaine tentative de parler sauvagement collectif. La deuxième division est au milieu des deux autres, et il y a beaucoup de grosses peines et d'anciens zonzoneux; on est un peu durs d'oreille, mais prêts à se prendre en main – hé hé hé – pour la révolution avec les jeunes des banlieues et les automômes – petits bourgeois des quartiers chics complexés de l'être. *L'An-volé* voulait faire un numéro sur la jeunesse? Ben en voilà un morceau.

Les enfants de 14 ans en difficultés multiples pourront sortir de prison à 13 ans et 364 jours pour devenir apprenti-esclaves en conditionnelle le jour de leur anniversaire...

AHB, MA Fresnes

ENVOIE JUNIOR

(DE) L'ÊTRE À L'AUTRE

Tous les enfants sont des prisonniers politiques ! J.L.G.

***Aux jeunes prisonniers politiques
des maisons d'arrêts Françaises,
elles-mêmes en Banlieues...***

Salut et Honneur

Il m'importe peu d'être Algérien ou autre, mais je ne me fous pas des hommes, femmes et enfants morts sous diverses tortures pour que je sois aujourd'hui Algérien. Ils m'ont fait un cadeau de vie que je garde en moi, même si je n'en use pas à l'extérieur pour une revendication revancharde ou misérabiliste dans une dénonciation post-coloniale; il y a eu guerre et ils l'ont perdue, point barre. Les Algériens savaient être les plus faibles et ce fut leur force contre ceux qui se croyaient les plus puissants.

Se pose aujourd'hui la question de QUI je suis pour la France? Ce QUE je suis pour la France, voilà 45 ans que je le sais: un B.B.C.R*!

Je vais donc m'attacher à ce « QUI ». Et pour cela, parlons des autres.

Tout d'abord, les Harkis. J'ai regardé la carte de France, je n'ai pas trouvé un bled qui s'appelle Harkizy ou Harkizia ou Harki-Plage ou encore Ville-harkis. Il n'y a pas plus de région que de province sous cette appellation où habiteraient des Harkis et Harkisoises. Les Harkis, donc, n'existent pas en France -ou plutôt ne devraient pas exister, puisqu'ils sont Français, paraît-il. Pourquoi ont-ils gardé, eux, leurs enfants et petits-enfants cette appellation TRÈS contrôlée qui est en fait le nom d'un corps d'armée parallèle? Qu'en Algérie, on les appelle encore aujourd'hui des harkis, c'est recevable, compréhensible d'une mémoire en souffrance, encore traumatisée -mais en France? Il est intéressant de voir que ce groupe de personnes n'a tou-

ENVOLEE JUNIOR

jours pas été intégré alors qu'on sait que ce que l'État appelle le prix du sang vaut droit du sang. Si cette population parquée, honnie, haïe n'a pas été intégrée,...pourquoi la population d'origine immigrée le serait-elle?

A qui peut-on faire croire qu'il a été un jour souhaité par l'État d'intégrer, là où le seul but était l'exploitation totale des individus puis leur rejet définitif au cas où ils ne

seraient pas recyclables économiquement, comme les anciens combattants coloniaux de 14-18 dont la retraite est plus qu'une honte à l'homme: une insulte à la vie. Tous les médias ont claironné, la larme à l'œil, qu'il restait 6 poilus survivants... En France! Ailleurs, Maghreb, Asie, Afrique?... Qu'est-ce qu'on en a à foutre!

Il a fallu cinquante ans à l'État pour désintégrer Papon, le renier -et encore, avec une douceur et une tendresse proche d'un accompagnement filial pour un parent en fin de vie dont on souhaite hériter.

C'est cela qui me fait me poser la question du QUI je suis pour la France? La réponse devient de plus en plus claire: UN ENFANT ILLÉGITIME revendiquant un droit

guerre. Mon père, recensé père de famille - 2 enfants - devant faire le choix entre l'Indochine ou venir seul en France pour la reconstruction. Des rafles se faisaient dans les villages pour incorporer de force tout célibataire sans enfant qui pourrait, chair à canon, se battre en Indochine. Les pères de famille pouvant venir trimer en France SEULS afin de reconstruire la France détruite par les bombardements alliés. La terreur était terrible en Algérie et le massacre de Sétif en témoigne avec en plus, circonstance aggravante pour la France libérée, la question de savoir pourquoi les Français ont assassiné à Sétif plutôt qu'à Berlin? Ils avaient encore peur du cadavre nazi?

C'est dans ce contexte que je suis né à

Paris, et j'aime la France sincèrement, seulement voilà que je n'ai plus qu'un regret à formuler aujourd'hui, et c'est celui d'être né en France. Regret tristement sincère, du fond du cœur, et affreusement lucide, du plus profond des tripes de ma mère.

Certains diront que je serais crevé de faim dans le pays de mes parents? C'est vrai, je serais peut-être mort là-bas mais à ceux-là, je rétorquerai qu'entre être mort là-bas et ne pas vivre ici, quelle différence fondamentale?

Existentielle? Humaine?

Bien sûr, j'aurais pu m'intégrer, me diluer, m'assimiler, me dissoudre dans la société française jusqu'au jour où un Sarkozy m'aurait tamisé, filtré, retenu dans un quelconque filet et déchu de ma nationalité française, de mon statut de bon exemple ou pire, m'aurait fait accepter, comprendre, bénir, soutenir ses points de vue et ses actes de toutes natures -même contre.

Aux États-Unis, ils ont réussi à ce qu'un homme noir devienne blanc (Mickaël Jackson) et que des enfants noirs se suicident parce qu'ils n'avaient pas les moyens financiers de devenir dermatologiquement blancs.

Devenir un Azouz Bédé-gags (et autres Malek Bounty)? Lorsqu'on le regarde sans l'écouter, en coupant le son de la T. V., on remarque qu'il a tout du colonial: la courbette asiatique, le sourire « Oui Sidi »,



d'héritage contre un ENFANT LÉGITIME. Je suis donc pour la France: un bâtard, et chacun comprendra bien que je ne parle pas de papa-maman, mais de symbole.

La société française n'ayant pas intégré les Harkis prouve irréfutablement qu'elle ne compte pas intégrer une communauté globalement, juste des individus dont le reniement est gage d'assimilation et de collaboration pour faire un barrage critique et autocritique au groupe afin de le filtrer un à un pour ne retenir que ceux qui font allégeance dans un prosélytisme de reconnaissance sociale envers la générosité, non pas du pays, mais de l'État.

Je viens de comprendre aussi que je suis un enfant de la guerre, puisque né en 1960, et que j'en ai subi les séquelles du fait de n'avoir ni grands-parents, ni oncles, ni tantes, ni cousins-cousines. Des parents donc à la merci de l'immigration, sans autre choix que de venir en France en tant que butin de guerre, prise de

et les yeux roulants à la « Bwana »... Qu'est-ce que c'est que cet hybride politique? Il s'est évadé de la bande des latex des Guignols de l'Info, tant il a tout de la marionnette et du pantin! Quand je le regarde, mon côté Berbère a honte! Quand je l'écoute, mon autre côté Touareg s'offusque, et quand je fais les deux à la fois, mon TOUT Maure se retourne dans sa tombe carcérale pour lui montrer son cul et, dedans, l'inviter à retourner d'où il vient et d'où il n'aurait jamais dû sortir!

Il faut dire dès aujourd'hui aux jeunes FRANCAIS d'origine FRANÇAISE mais de COLORIS ÉTRANGER, les prévenir de ne JAMAIS accepter de prendre les armes pour soutenir la France. Elle ne vous intègre pas car elle a peur de vous! PEUR de ne pas pouvoir vous forcer par des rafles, par les discours tenus aux illettrés du bon temps jadis, à aller crever pour elle. Elle n'aura pas d'arguments pour faire de vous une nouvelle génération de Harkis pour aller tuer de l'IRANIEN, du SYRIEN, etc. Elle va être obligée d'envoyer ses enfants légitimes et de vous laisser là, dans sa maison sociale. Il est évident que l'Europe va vers une guerre qu'elle DESIRE parce qu'elle est exsangue et que si les capitaux sont chez elle, les richesses sont ailleurs. La France compte des pacifistes politiques (effrayés, comme on l'a vu, aux moindres prémices de guérilla urbaine) mais, le dernier étant Jaurès, pas d'homme de paix politique. Alors le caca, on va y avoir droit!

L'Afrique noire meurt de maladie, de famine, de guerre; mais les survivants, un à un, pays par pays, se réveillent, et s'ils ne sont pas encore en état de lutter contre l'ennemi invisible, ils sont en passe de penser, de deviner de plus en plus les contours de cet ennemi invisible, blanc et chrétien.

La France, donc, n'a aucune confiance en vous; aucune sorte de sympathie pour vous, aucune amitié ou reconnaissance pour vous. Elle sait le mal qu'elle vous a fait et qu'elle est prête à vous refaire au nom de sa certitude de vous être en tout supérieure! Elle peut à peine souffrir ses propres pauvres, elle s'en occupe en se bouchant le nez ou en dégoutant un Abbé Pierre à qui elle délègue une concession pour plus de 50 ans! Pauvre Abbé Pierre qui, à 92 ans, répond aux questions d'un Fogiel minable de petitesse qui, cherchant le scoop dans l'incontinence du caleçon d'un vieillard, lui parle de cul au lieu de lui demander pourquoi il aspire tant à mourir sans laisser d'autre message que sa désespérance en l'avenir et d'autre bilan que sa défaite en l'homme. Et ce n'est pas être haineux que de dire cela, mais il est temps que la France ouvre le

vrai débat qui s'impose dans notre pays de savoir si oui ou non une population d'origine étrangère ira se faire tracter pour elle, ne serait-ce que par reconnaissance de n'avoir pas payé d'impôts, tandis que le chômeur Français sur son palier, prêt au combat et constipé par le devoir - bleu de peur, blanc d'angoisse et rouge de crainte - pour ne pas se chier dessus, devient fou de savoir sa future veuve restée chez elle entre un voisin basané, bruyant de rut, et un autre, noir, odorant de phéromones, tous deux dispensés des obligations mortifères qu'ils ne risqueront pas puisqu'ils ne sont pas citoyens.

Pour conclure clairement, le simple fait qu'il y ait en France une communauté stigmatisée par son appellation même de franco-harkis cinquante ans après la fin d'une guerre démontre preuve à l'appui que perdure un racisme d'État au plus haut sommet des Pouvoirs, et que celui-ci est entretenu par une volonté politique incluse dans l'héritage de l'idée d'une suprématie blanche. A savoir que l'arabe domestiqué pour sa force de travail est le chaînon manquant entre l'homme noir resauvagisé et l'homme blanc surcivilisé.

Pour notre suicide collectif, après les T.S. de l'humanité (tentatives de suicide bien plus que crimes contre elle-même) que furent la Traite des Africains et la Shoa, il ne nous reste plus qu'à souhaiter que les Asiatiques viennent vite nous euthanasier en faisant de nos obésités américano-européennes des sushis afin que les Baleines puissent enfin vivre en paix.



Monde de merde, voilà quelques pages pour le torcher vite fait tant il me dégoûte! Plus que jamais: PAS RÉINSERABLE dans ce monde-là, l'Abd-El-Hafed!

Il y a dans les prisons françaises 800 nouveaux prisonniers politiques sans aucune étiquette partisane! Fasse qu'ils se fédèrent en un mouvement à leur sortie. C'est la Racaille? Et bien j'en suis!

COUVRE-FEU PENAL + ABAT-JOUR SOCIAL
= LEGITIME DEFENSE SOCIALE
AHB, MA Fresnes

*B.B.C.R.: Bicot-Bougnoule-Crouille-Raton

APRES ZYED ET BOUNA, ÉRIC

Éric était un jeune d'Aubervilliers. Il travaillait dans la navigation fluviale, depuis un an il était au chômage...

Éric Blaise a été arrêté le mercredi 9 novembre à Épinay en compagnie d'un de ses frères et de deux copains. Ils avaient un peu bu et s'amusaient à tirer sur des canettes de bières à l'aide d'un simple pistolet à billes. La police surexcitée par les émeutes en banlieue intervient et les arrête.

Le frère d'Éric et un de ses copains sont libérés au bout de 24h, Éric et son copain passent en comparution immédiate après une garde à vue de 50h: le copain est condamné à 3 mois de prison avec sursis et 5 ans de mise à l'épreuve; Éric est condamné à 4 mois de prison dont 2 ferme et 18 mois de soins pour alcoolisme.

Éric serait arrivé à Fleury le samedi 12 novembre à 0h40. Le samedi après-midi, il n'aurait pas voulu regagner sa cellule et aurait été remis de force dedans. Là, il aurait tout cassé. Un médecin et les pompiers seraient intervenus, selon les déclarations du substitut.

Dans une lettre écrite samedi, Éric déclare: «Le juge m'a dit que j'étais là pour 4 mois, mais si je ne fous pas le bordel j'en ai pour 2 mois... je ne bois plus une goutte d'alcool et je ne m'en porte pas plus mal. En prison, aujourd'hui samedi, on me donne des médicaments pour que ça continue...» Ses parents ne comprennent pas le ton plutôt calme et raisonné de cette lettre qui ne cadre pas avec la suite des événements.

Éric est retrouvé mort le dimanche 13 novembre à 7h du matin au quartier disciplinaire où il avait été placé.

Ses parents sont avertis vers 17h par un appel téléphonique leur apprenant que leur fils va être autopsié.

Malgré ses demandes, la famille ne sera admise à voir le corps que le mercredi 16 novembre à 11h. au funérarium de Sainte-Geneviève-des-Bois.

Les vêtements d'Éric seront remis à sa tante le jeudi 17 après avoir été lavés consciencieusement et pliés.

Le substitut déclarera à la famille qu'Éric est mort d'un œdème cérébral après s'être cogné seul dans sa cellule. La famille n'a reçu aucun rapport ou renseignement écrits concernant l'incarcération d'Éric, sur le plan médical aucun rapport sur les médicaments administrés, le nom du médecin, le rapport d'autopsie.

Aucune réponse aux questions des parents qui veulent connaître la vérité: de quoi, et pourquoi Eric BLAISE est-il mort?

Ils lancent un appel pour que tous ceux qui l'ont vu ou approché, médecin, pompiers, gardiens, détenus témoignent. Une plainte a été déposée pour connaître la vérité.

ENVOLEE JUNIOR

Procès du Journal l'Envolée

La Justice donne tort à la Justice ?

Charmante bourgade picarde, Beauvais a été le 7 décembre dernier le théâtre du procès de l'Envolée pour « diffamation envers une administration publique » (L'AP en l'occurrence). Rappelons rapidement les faits pour les non assiduEs de la revue. L'administration pénitentiaire et les matons de Bois-d'Arcy et de Fresnes avaient éprouvé une grande honte en lisant quelques lignes d'une lettre publiée dans le numéro 10 ; celle-ci décrivait une fouille de cellule et ses conséquences désagréables.

Bref, rien de bien nouveau, un journal tente de décrire ce qui se passe, on essaye de le faire taire. Retour à la scène.

Dans un décor moderniste d'une tristesse absolue, une trentaine de personnes venues de toute la France assiste au procès ; l'AP, de son côté, n'a pas daigné pointer son nez.

Bruissements, clochette, debout, la cour entre en piste, que le spectacle commence. La défense du journal repose sur des questions de formes de la procédure, recours en nullité, et sur des questions de fond.

Pour Irène Terrel, avocate du journal, il s'agit d'une procédure « scandaleuse sur le fond et à la louche sur la forme ». Elle introduit pas moins de quatre recours en nullité, le procureur grince. Face à la remise en cause de son travail, il n'aura de cesse de répéter qu'il y a pourtant passé du temps et que non, il ne voit pas en quoi sa procédure est nulle. Débat d'initiéEs où il revient au juge de trancher.

C'est la directrice de publication Denise Le Du qui intervient la première à la barre ; elle évoque le sens de son implication dans ce journal : « faire avancer les choses pour que la détention ne soit pas un lieu d'enfermement préalable, [...] il y a des barèmes, on paye sa peine, et on n'a pas besoin d'être traités comme des animaux ». Après quelques questions sur la fabrication et la diffusion, ce sera au tour des deux témoins de la défense. Ils parleront de leurs expériences pénitentiaires, des conditions humiliantes de détention, mais aussi des vexations faites aux familles lors des visites. Le procureur pour sa part cherche à faire parler le premier témoin sur ses codétenus : « Vos codétenus ont-ils toujours été respectueux des personnels de surveillance ? ». Question incongrue qui prendra tout son sens par la suite lors de sa longue diatribe contre le journal. En effet, loin de dire que les exactions dénoncées sont fausses, il les justifie par le comportement des détenus. Les fouilles sont nécessaires parce que les détenus font passer n'importe quoi et « si certains surveillants sont sadiques (sic), il ne faut pas en faire une généralité ». Bienveillant, il conseillera à Madame Le Du de ne pas se fier au témoignage mais d'aller elle-même constater sur place, « par une enquête de terrain » la réalité des prisons françaises... bien que celle-ci ait été incarcérée de nombreuses années. Il enfoncera le clou en fustigeant les associations pseudo-officielles qui dénoncent la prison, se référant certainement à la cour européenne des droits de l'homme, à la commission nationale de déontologie de la sécurité, à l'OIP et autres rapports parlementaires. Pour résumer, ce charmant homme de loi pense que la détention sera la privation de la liberté et rien d'autre quand les prisonnierEs purgeront leur peine et rien d'autre. Ah, le bon temps du droguet, des sabots et du silence obligatoire... En bon humaniste il ne conteste pas que les détenus dénoncent leurs conditions de détention mais regrette que leur propos soit diffusés, « il y a des associations pour ça » ; et d'évoquer la misère de la condition pénitentiaire des surveillants qui se font cracher dessus par des prisonnierEs « porteurs du sida ou de l'hépatite » (sic). Tout cela pour conclure que la démocratie doit concilier liberté d'expression et défense des intérêts, sans préciser lesquels... en tout cas pas ceux des prisonnierEs.

Le 18 janvier 2006, le juge n'a pas tranché sur les questions de fond ; il a décidé que la procédure était nulle et renvoyé l'AP et le ministère public à leur copie. Si l'on ne peut que se réjouir d'avoir échappé aux 2 500 euros de dommages et intérêts demandés, tout n'est que partie remise. Gageons que l'administration pénitentiaire, non contente d'empêcher la diffusion dans les prisons, reviendra à la charge pour se débarrasser de ce journal décidément gênant.

Y'a pas d'arrangement...

L'EVASION EST UNE FORME DE LEGITIME DEFENSE

Cet hiver, il y a eu deux procès pour des tentatives d'évasion : un aux assises d'Aix-en-Provence pour celle d'Arles en novembre 2002, l'autre au TGI de Paris pour celle de Moulins en février 2003. Dans les deux cas les peines ont été très lourdes, jusqu'à 18 ans à Aix alors que les deux morts sont du côté des prisonniers et jusqu'à dix ans à Paris alors que les seuls dégâts sont matériels. A chaque fois, les prisonniers ont dénoncé leurs conditions de déten-



tion, la longueur des peines, leur absence d'aménagement, expliquant ainsi que l'évasion était leur seul espoir d'échapper à une condamnation à mort déguisée. Gabriel Mouesca est intervenu lors de l'audience à Paris pour rappeler aux magistrats et au public que si la justice qualifiait une évasion de délit, voire de crime, lui la présentait comme un acte de légitime défense.

Gabriel Mouesca, tu as été appelé à témoigner au procès de Régis Schleicher, Christophe Pédron et Michel Ghellam ; peux-tu nous dire dans quel cadre tu es intervenu ?

C'est à la demande de Maître Vergès, avocat de Régis Schleicher, que j'ai été cité à comparaître à titre de témoin. Je témoignais en qualité de président de l'Observatoire international des prisons (OIP - section française), mais comme je l'ai dit au début de mon intervention, c'est à plusieurs autres titres que je pouvais témoigner. J'ai ainsi indiqué que j'ai été incarcéré durant de longues années pour des faits assez similaires à ceux qui ont valu à Régis Schleicher de l'être. J'ai connu le phénomène de diabolisation qu'a connu Régis Schleicher en portant l'étiquette infamante de terroriste. Par ailleurs, je connais Christophe Pédron et Michel Ghellam pour avoir mangé la même « gamelle » qu'eux dans des centrales sécuritaires (Moulins, Lannemezan et Arles). Je connais la maison centrale de Moulins, établissement au cœur des débats, pour y avoir été détenu pendant dix-huit mois. Et enfin, l'évasion, je connais aussi, puisque je me suis évadé le 13 décembre 1986 de la maison d'arrêt de Pau. Bref, mon témoignage dans ce procès ne devait rien au hasard.

Qu'as-tu dit au tribunal ?

J'ai tout d'abord décrit la maison centrale de Moulins sur le plan historique et architectural. J'ai fait un court historique de cette centrale réputée comme étant la plus sécuritaire d'Europe. Construite dans les années 83/84, elle a fait l'objet d'une prise d'otage en septembre 1992. En partie détruite, la centrale a été rouverte en 1995. A cette époque, un syndicat de surveillants avait publiquement dénoncé la réouverture en indiquant qu'en l'état elle était vouée à rebrûler ! C'est une horreur architecturale. Un pousse-au-crime, ou à la révolte. Des systèmes de sécurité omniprésents, caméras en tous lieux, systèmes d'ouverture des portes extrêmement

contraignants, des grillages partout, y compris sous les plafonds des couloirs intérieurs, des couloirs d'accès au terrain de sport qui donnent l'impression d'être des tunnels d'accès à des cages d'animaux de cirques. Bref, cette prison a été pensée et réalisée pour empêcher l'idée même de l'évasion. J'ai rappelé que France2 avait tourné un reportage édifiant à l'occasion de sa réouverture qui s'intitulait : « la prison dont on ne s'évade pas ».

J'ai raconté qu'un jour de fouille ministérielle à Moulins, le chef de l'opération, que j'avais connu quelques années auparavant à Fresnes, était venu me dire combien il était frappé par la dureté de l'établissement. C'était pourtant un « ancien » de l'administration pénitentiaire. Il m'avait confié qu'à la pause de midi, lorsqu'il était sorti, il s'était senti soulagé rien qu'en franchissant la porte d'entrée. Il avait eu la sensation de se relever, tant l'architecture de la centrale est oppressante.

Un codétenu gravement malade m'avait confié que lorsqu'il était extrait pour aller à l'hôpital, le fait même de passer la porte d'entrée le soulageait. Et lorsqu'il repassait cette porte dans l'autre sens, ses douleurs réapparaissaient.

Puis j'ai tenté d'expliquer au tribunal combien cette maison centrale est destructurante pour ceux qui y vivent. L'architecture en est responsable, mais le règlement intérieur l'est également. J'ai rappelé la mesure prise voilà deux ans de fermer les portes des cellules, en journée, dans les centrales. Auparavant, quelques heures par jour, ces « longues peines » pouvaient avoir un minimum de relations sociales (partager un café dans une même cellule, discuter dans la cellule d'un voisin, aider à écrire un courrier, etc.). C'est à présent terminé. Comment peut-on appliquer pareille mesure à des hommes à qui l'on impose de vivre des années, voire des décennies derrière les barreaux ?

J'ai également rappelé des faits gravissimes qui se sont produits à la maison centrale de Moulins la même année que la tentative d'évasion ; faits qui ont fait l'ob-

jet d'un rapport de la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité (CNDS). Il y est écrit que deux détenus avaient été victimes de « violences injustifiables et inadmissibles » infligées en présence de la hiérarchie de l'établissement. On retrouvait mensonges et faux témoignages de fonctionnaires au fil de l'enquête de la CNDS. Ces faits illustrent l'état d'esprit qui domine dans cette maison centrale.

Évidemment, j'ai évoqué la question de la longueur démesurée des peines de prison en France. Elles représentent une véritable mort sociale et empêchent toute idée d'insertion. Elles plongent ceux et celles qui en sont victimes dans le désespoir, ou la haine ; autant dire dans des dispositions qui ne sont pas acceptables d'un point de vue citoyen.

Pour conclure, j'ai bien sûr insisté sur la nocivité de la politique menée en matière pénitentiaire. Politique ultra-répressive qui, au quotidien, a des effets désastreux. Régis, Michel et Christophe sont des représentants de cette humanité sacrifiée. Ces hommes n'ont reçu que des coups depuis près de deux décennies de la part des institutions judiciaires et pénitentiaires. Dans ces conditions, tenter de s'évader est une forme de légitime défense. Plutôt s'évader qu'accepter le long mais inéluctable processus qui mène à l'anéantissement !

J'ai terminé mon intervention en disant au tribunal que le jugement qu'il rendrait devrait être un appel lancé aux autorités :

– Appel à l'adresse du ministère de la justice pour en finir avec ces peines démesurées qui plongent les « longues peines » dans une spirale de mort lente.

– Appel à l'adresse de l'administration pénitentiaire pour que cesse l'acharnement dont ces trois inculpés sont victimes.

J'ai bien évidemment dit au tribunal combien j'étais honoré de témoigner en faveur de ces trois hommes qui supportent l'insupportable. Leur témoignage, leur détermination et leur sourire m'ont vraiment impressionné. J'ai un grand respect pour ces hommes-là.

Tu as passé dix-sept années derrière les barreaux, comment vis-tu aujourd'hui ce type d'intervention face à un tribunal ?

Ce n'est pas la première fois que j'interviens dans le cadre d'un procès à titre de témoin. Je suis prêt à répondre aux demandes émanant d'autres prisonniers. Les avocats peuvent me solliciter dans cet objectif puisque je considère qu'un tel investissement relève de ma responsabilité de président de l'OIP. Bien sûr, être à la barre, libre, et parler en faveur de personnes détenues, ce n'est pas simple. Je vis cela avec douleur. Croiser les visages, même souriants, de mes anciens compagnons d'infortune me bouleverse. Je sais combien leurs conditions de détention, surtout aujourd'hui, sont insupportables. Je pense aussi à leurs familles. Les rencontrer lors des audiences est également toujours une épreuve. Trouver les mots justes pour les soutenir n'est vraiment pas facile. Je me sens bien souvent impuissant face à ce que ces personnes sont obligées d'endurer, juste parce qu'elles aiment une personne détenue.

Le 7 décembre, tu as produit un témoi-

gnage écrit pour le procès de l'Envolée. Quel est le sens de la démarche ?

Là encore, témoigner, être solidaire, me semble relever de l'évidence. Car de quoi s'agit-il ? L'administration pénitentiaire (AP) poursuit un organe de presse militant qui publie le courrier d'une personne détenue qu'elle considère comme diffamatoire ; une lettre qui relate les conditions dans lesquelles s'accomplissent certaines fouilles de cellules, opérées par les « cagoulés » des équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS) ou assimilés de l'AP.

Ces poursuites qui ont pour finalité de faire taire un des rares organes de presse militant à donner la parole aux personnes détenues me semblent tout à fait infondées. Il ne se passe pas une semaine sans que l'OIP ne reçoive de tels témoignages, émanant soit d'une personne détenue, soit d'un proche, pour attester de faits similaires à ceux dénoncés par l'article mis en cause. C'est un fait. Le 10 juin 2005, par exemple, nous avons rendu publique une affaire identique qui s'est produite au centre de détention d'Eysses.

Au travers de ce procès se pose la ques-

tion de l'existence des ERIS, ces équipes pour lesquelles, en quelques années d'existence à peine, nous avons déjà été informés de plusieurs accès de violence. Nous devons obtenir l'abolition pure et simple de ce corps spécial de l'AP, sans quoi il ne faudra pas s'étonner d'avoir connaissance d'autres drames inacceptables en détention.

Enfin, il faut dire que ce procès ne se serait jamais produit si la liberté d'expression individuelle et collective des personnes détenues existait en France. L'absence de cette liberté fondamentale est la démonstration magistrale que la sanction par l'enfermement va bien au-delà de ce qui est prescrit. L'incarcération est bien le cumul de la réclusion et de l'exclusion. Ne pas bénéficier de la liberté d'expression revient à ne pas exister aux yeux des autres. C'est une consécration de la mort sociale.

Longue vie à L'Envolée !

Gabriel Mouesca
Président de l'Observatoire international des prisons (OIP), section française.

réveillon(s)-nous ! Vive la révolte !

Contre l'état d'urgence, occupons la rue ! CORTÈGE SAMEDI 31 DECEMBRE de St-Michel à la prison de la santé. RDV à 23 h, Fontaine St-Michel (Métro St-Michel)
Parce que la révolte qui a embrasé les banlieues n'est pas finie, parce que les révoltes ont un sens, **nous refusons** : la police qui harcèle, tabasse et assassine ; la justice de classe qui brise en enfermant ; les réponses des politiques aux cris de la jeunesse ; les interpellations, les condamnations en cascade, les emprisonnements, le flicage généralisé, les politiques migratoires liberticides, les rafles et déportations de sans-papiers, la montée flagrante des discours néo-coloniaux et racistes des politiques, journalistes ou analystes de tous bords.



Libération des prisonniers ! Loin des institutions, des partis, des organismes, de tous ceux qui ont condamné les violences, nous exprimons notre soutien aux révoltés.

A ceux et celles qui ne se reconnaissent pas dans les discours médiatiques, politiques, des porte-parole autoproclamés des banlieues dont la fonction est de ramener le calme...

A ceux et celles qui n'ont pas envie de se retrouver dans des manifestations prétextes organisées par des organisations et partis...

A ceux et celles qui ne veulent pas, une fois de plus, se contenter d'une critique passive de la violation croissante des libertés alors que nous sommes sous le coup d'un état d'urgence...

A ceux et celles qui ne veulent pas stigmatiser le seul Sarkozy quand c'est une logique étatique et économique d'écrasement qui se développe...

A ceux et celles qui pensent qu'il est toujours possible de s'organiser malgré l'isolement généralisé et qui refusent de laisser les émeutiers seuls face à la répression. (tract diffusé à Paris)

Assemblée tous les jeudis à 19 h à la bourse du travail de Montreuil, 24, rue de Paris, M° Croix-de-chavaux.

2006 sous les hospices de la police?

No justice no peace!

Une trentaine de personnes se sont rassemblées le 31 au soir devant la prison pour femmes de Montluc en solidarité avec les prisonnières, pour l'abolition de toutes les prisons. Armées de pétards et de feux d'artifice, elles ont brisé pour quelques instants l'isolement de celles qu'on parque derrière de hauts murs pour rappeler la toute-puissance de l'État. Après être restées quelques minutes entre l'entrée de la prison et le chantier du nouvel hôtel-de-police/château fort, d'où plusieurs fusées ont été tirées en direction des cellules, les artificiers solidaires ont réussi à attirer l'attention des taulardes qui ont répondu en faisant un maximum de bruit. Malheureusement, comme il se doit, ce cours moment d'évasion symbolique à été interrompu par l'arrivée des forces de l'ordre. Les manifestantEs se sont alors éloignés au cri de « mur par mur, pierre par pierre, détruisons les prisons », vivement approuvés par les prisonnières.



Voici une liste de librairies où l'on peut trouver l'Envolée.

Elle est incomplète et nous remercions d'avance ceux qui nous communiqueront d'autres lieux (librairies, infoshops...) où nous pourrions déposer le journal.

- La Mémoire du monde.** 36, rue Carnot, 84000 Avignon.
- L'Autodidacte.** 12, rue Megevand, 25000 Besançon.
- D. Roignant.** (*Bouquiniste*) 21, rue Navarin, 29200 Brest.
- Et après pourquoi pas.** 5, rue Pasteur, 71100 Chalon-sur-Saône.
- Le local libertaire.** 61, rue Jeannin, 21000 Dijon (jeudi soir et le samedi après-midi).
- L'encre sympathique.** (*Bouquiniste*) 93, rue Saint Laurent, 38000 Grenoble.
- Librairie Le Sphinx.** 6, place Notre Dame, 38000 Grenoble.
- Infoshop les Imposteurs.** C/o CCL. 4, rue de Colmar, 59000 Lille. lamonseigneur@hotmail.com
- Rockmitaine.** 112, rue des Postes, 59000 Lille.
- A plus d'un titre.** 8, rue de la Plâtrière, 69000 Lyon.
- Odeur du temps.** 35, rue Pavillon, 13000 Marseille.
- Scrupules.** 26, rue Faubourg-Figuerolles, 34000 Montpellier.
- La Casbah.** 20, rue Villebois Mareuil, 54000 Nancy.
- Lady Long Solo.** 38, rue Keller, 75011 Paris.
- Le Kiosque.** 21 ter, rue Voltaire, 75011 Paris.
- Librairie Entropie.** 198, bd Voltaire, 75011 Paris.
- Le Tiers-Mythe.** 21, rue Cujas, 75005 Paris
- Publico.** 147, rue Amelot, 75011 Paris.
- Alfagraph.** 5, rue d'Échange, 35000 Rennes.
- La Manufacture.** Librairie du Vieux Pont, 26100 Romans-sur-Isère
- L'Insoumise.** 128, rue Saint-Hilaire, Rouen.
- La Voix au chapitre.** 67, rue Jean-Jaurès, 44000 Saint-Nazaire.
- Quai des Brumes.** 35, quai des Bateliers, 67000 Strasbourg.
- Infokiosk du Clandé.** 9, rue Quéven, 31000 Toulouse.
- Librairie Notre Temps.** 30, Grande Rue, 26000 Valence.
- Urubu.** 8, rue Vernoux, 26000 Valence.
- Librairie du Boulevard.** 34, rue de Carouge, 1205 Genève.
- Tropismes.** 5, galerie des Princes, Bruxelles.
- Aden.** 1, rue Antoine-Bréard, Saint-Gilles. Bruxelles.

Bulletin d'abonnement (à recopier sur papier libre)

Nom

Prénom

Adresse.....

N° d'écrou

Je désire m'abonner 1 an à L'Envolée.

L'abonnement est de 15 euros par an, quand on peut.

Les chèques sont à mettre à l'ordre de L'Envolée.

Le but du journal étant d'être lu, de circuler à une grande échelle, l'argent ne doit pas être une barrière quant à sa diffusion. N'oubliez pas de nous prévenir si vous êtes transféré ou si vous sortez...

Y a de la mutinerie dans l'hertz :

Angers : L'huile sur le feu
Radio G - 101.5 FM et sur internet : www.radio-g.org
danger@no-log.org Tél. en direct : 02 41 60 44 44
Messages en direct ou écrits à l'adresse de la radio
Un mardi sur deux de 16h à 18h. 160 av. Pasteur, 49100 Angers.
Prison couverte : MA d'Angers
Grenoble : Les Murs ont des Oreilles
Radio Kaléidoscope - 97 FM
lesmursontdesoreilles@no-log.org Tél. du direct : 04 76 09 09 09
Messages en direct ou écrits à l'adresse de la radio
Tous les 1er et 3ème mercredi de chaque mois de 19h à 20h.
Prison couverte : MA de Varcès
Nantes / Saint-Nazaire : La Belle à Perpét'
Alternantes FM - 98,1 FM à Nantes / 91 FM à Saint-Nazaire et sur internet : www.alternantesfm.net
labelleaperpet@no-log.org Tél. du direct : 02 40 93 26 62
Messages en direct ou écrits à l'adresse de la radio
19, rue de Nancy - BP31605 - 44316 Nantes Cedex 03
Les 2ème et 4ème dimanche de chaque mois de 18h30 à 19h30
Prisons couvertes : CP de Nantes / MA de Nantes
Région Parisienne : L'Envolée
Fréquence Paris Plurielle - 106,3 FM et sur internet : www.rfpp.net
envoleeradio@yahoo.fr Tél. du direct : 01 40 05 06 10
43, rue de Stalingrad - 93100 Montreuil
Tous les vendredi de 19h à 20h30 (Rediffusion le lundi à 12h30)
Prisons couvertes : MA du Bois-d'Arcy / MA de Nanterre / MA de Fresnes / MA de Fleury-Mérogis / MA de la Santé / MA de Villepinte / MA de Versailles / Centrale de Poissy / MA d'Osny
Rennes : Transmuraillés Express
Radio Campus - 88,4 FM
ralatol@no-log.org Tél. du direct : 02 99 33 90 00
Tous les samedi de 18h30 à 20h
Prisons couvertes : CP pour femmes / MA Jacques Cartier
Toulouse : Bruits de Tôle
Canal Sud - 92,2 FM et sur internet : www.canalsud.net
40, rue Alfred Dumesnil - 31400 Toulouse Tél. du direct : 05 61 53 36 95
Tous les jeudi de 19h à 20h. Pas de message
Prisons couvertes : MA de Seysses / CD de Muret / MA de Montauban
Rediffusion de l'Envolée sur Canal Sud tous les vendredi de 14h à 15h30.
Valence : Collectif Solidarité Prisonniers
Radio Méga - 99,2 FM et sur internet : www.radio-mega.com
solidarite@no-log.org Tél. du direct : 04 75 44 16 15
10, avenue Pierre Sémard - 26000 Valence
Tous les 3ème lundi de chaque mois de 18h15 à 19h (Rediffusion le mercredi qui suit de 12h15 à 13h)
Prison couverte : MA de Valence

Et puis
Radio Campus Lille. 106.6.
La Brèche. Tous les premiers vendredis du mois de 20 heures à 21 heures.
03 20 91 24 00
Radio Campus Dijon. 92.2.
Sur les toits. Un dimanche sur deux, de 18 heures à 19 heures.
Radio Galère.
Jeu/sam de 20h30 à 22h30.

ATTENTION !!!
L'ENVOLÉE CHANGE
D'ADRESSE :
43, rue de Stalingrad, 93100 Montreuil

Tous les articles publiés dans l'Envolée peuvent être utilisés, publiés, diffusés...

Tous les numéros de l'Envolée sont consultables sur le site :
<http://lejournalenvolee.free.fr>
e-mail : lejournalenvolee@free.fr

POUR MEBAREK MALOUM, MON PERE

La loi disait qu'avant de mourir, il pouvait voir son fils incarcéré, et comme il savait que la loi met toujours un peu de temps quand elle est «bonne» à être appliquée et qu'elle est toujours expéditive quand elle doit nier l'Être Humain, mon père a attendu 15 jours avant de mourir. Durant 15 jours, il a lutté pour vivre et recevoir un embrassement de son fils, un regard, quelques mots, et lui donner aussi la même chose. Un instant de présence. RIEN. La réponse a été négative.

L'administration pénitentiaire et la justice, par ses hommes qui sont peut-être des fils et filles d'hommes et de femmes, je dis peut-être, car ils ont dû être sevrés par une Bête pour avoir refusé que je me rende au chevet de mon père mourant comme ils refusent que je me rende à ses obsèques. J'ai cru faire mes demandes à des hommes et des femmes, je me suis trompé, il faut s'adresser bestialement à des animaux et je m'excuse auprès du monde animal pour cette comparaison insultante pour son innocence et sa beauté.



Donc mon père est mort, et je suis dans ma cellule face à cette évidence: après avoir été nié en tant qu'homme, la justice vient de m'ôter le statut de fils, et ce faisant, par la souffrance de mon père, sa déception et le mépris vis-à-vis de sa volonté dernière de mourant a touché au cœur toute ma famille. Le refus de l'accompagner d'un regard, d'un sourire n'était pas un problème de sécurité ou de coût puisque pour un vol de bonbon, la justice est prête à mobiliser le GIGN et le RAID ainsi qu'un avion pour me confronter au personnel de la boulangerie. Alors, ce n'est que de la haine pour me faire craquer dans ma tête, dans mon cœur, dans mes tripes. Mais mon papa m'a élevé à être plus fort que ça: il a fait de moi un homme debout.

Comment devrais-je réagir? Le dégoût. Présent! Le mépris? Présent! La haine? Présente! Tous les sentiments négatifs que j'énumère, dont je fais l'appel: tous et toutes répondent: PRÉSENT! Comment dois-je vivre avec ça durant les années de prison qu'on me promet? Ma réinsertion devrait commencer par les liens familiaux alors que la justice a tranché sans état d'âme les liens les plus forts qui puissent exister dans une famille, les

liens de mémoire et de transmission, de descendance. Celui qui fait qu'un père offre sa montre à son aîné. Celui qui fait qu'un père dit son dernier mot à son fils, à sa fille. Que dirai-je au mien lorsque ce sera mon tour? Que pourrai-je dire en donnant le flambeau qui devait me venir de mon père? Quand un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle, dites-vous, messieurs les magistrats gonflés d'aérophagie culturelle, mais quand c'est un vieillard gravement malade et souffrant qui meurt désespéré, condamné à ne pas pouvoir parler une dernière fois à son fils, que dites-vous? Où sont vos bibliothèques pleines de livres écrits depuis 1789? Je vais vous le dire, dans le plus vulgaire des plus obscènes des sex-shops de vos enceintes de justice, là où vous tenez vos livres de droit, dans vos cœurs fermés à triple tour.

Mon Père est mort aujourd'hui et moi, dans mon cercueil de béton, dans ma tombe carcérale, je suis vivant, et je reviendrai d'entre les morts. En fait, je sais pourquoi vous n'avez pas voulu que le père et le fils s'embrassent une dernière fois: par vengeance et par jalousie; car je sais qui je suis, et contrairement à mes juges, je sais qui est mon père.

Oui, l'amour réciproque d'un fils pour son père vous dépasse parce que c'est un POUVOIR VRAI, GRATUIT, et cela vous ne saurez jamais le goût que ça a: celui de la vie. Vous ne connaissez que le goût de la mort, car vous êtes charogne et charognards, et vos petits ne viendront sur vos cadavres que pour bouffer les entrailles qui les ont mis au monde. Vous êtes de ces pères et mères qui, pour une médaille, envoient leurs enfants à la guerre, à la boucherie, à l'abattoir. Vous n'êtes en rien des familles, juste des éleveurs d'animaux domestiques!

Je suis sauvagement libre; et en léchant mes plaies, il m'est venu le goût du sang, celui de mon père qui coule dans mes veines. Ma Haine est plus petite que votre lâcheté et mon mépris plus grand que toutes vos existences réunies.

A FRESNES
KARIM MALOUM

Les détenus doivent pouvoir se procurer les journaux de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois. Seul le garde des Sceaux peut retenir (à la demande des chefs d'établissements) les publications, et ce seulement si elles contiennent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celles des établissements pénitentiaires. (art. D444 du CPP)